HF1479
.0914
c. 1 aa

IC

APERÇU DE CERTAINES ÉTUDES

sur la prospérité et la compétitivité du Canada

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Industry, Science and Technology Canada

INITIATIVE PROSPÉRITÉ
PROSPERITY INITIATIVE

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992
N° au cat. C2-195/1992F
ISBN 0-662-97275-9
PS 008F

Aussi disponible en anglais

INDUSTRY, SCIENCE AND
TECHNOLOGY CANADA
LIBRARY

MAY 20 1992

BSKQ

BIBLIOTHÈQUE
INDUSTRIE, SCIENCES ET
TECHNOLOGIE CANADA

APERÇU DE CERTAINES ÉTUDES

sur la prospérité et la compétitivité du Canada

Aperçu de certaines études sur la prospérité et la compétitivité du Canada

Ces dernières années, de nombreux rapports, études et déclarations diffusés par les secteurs public et privé ont décrit le défi croissant posé à la prospérité future du Canada sur la scène internationale. Ces documents précisaient que le Canada devrait se préparer à relever les défis résultant de l'avance rapide de la technologie et de la mondialisation du commerce. De ce fait, ils avançaient un certain nombre de recommandations à l'intention du milieu des affaires, des syndicats, des enseignants et des gouvernements.

En octobre 1991, le gouvernement du Canada amorçait une discussion à l'échelle du pays sur les facteurs clés, base de cette prospérité. Le cadre général de cette initiative était tracé dans les deux documents de consultations intitulés *La compétitivité mène à la prospérité* et *Bien apprendre... Bien vivre*.

Le présent document offre un aperçu d'une série de rapports publiés sur ce sujet et donne l'essentiel de leurs principales recommandations. Une bibliographie choisie et un tableau synoptique sur ces questions sont présentés en annexe.

Au cours de la préparation de cette publication, les compilateurs ont cherché à refléter du mieux possible les conclusions des auteurs; il est cependant recommandé au lecteur de consulter les sources originales pour obtenir de plus amples renseignements. Dans ce contexte, l'adresse de l'organisme auteur ou de l'auteur a été ajoutée à la fin de chaque résumé. Pour obtenir des exemplaires de ce rapport, s'adresser au centre de services aux entreprises d'ISTC de votre région dont la liste apparaît à la page suivante.

Centres de services aux entreprises d'ISTC

Ces centres ont été mis sur pied à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux pour permettre à la clientèle de se renseigner sur les services, les produits, les programmes et les compétences relevant du Ministère.

BUREAUX RÉGIONAUX

Terre-Neuve
ISTC
Bureau 504
Atlantic Place
215, rue Water
C.P. 8950
ST. JOHN'S (T.-N.)
A1B 3R9
Téléphone : (709) 772-ISTC
Télécopieur : (709) 772-5093

Île-du-Prince-Édouard
ISTC
Bureau 400
National Bank Tower
Confederation Court Mall
134, rue Kent
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)
C1A 7M8
Téléphone : (902) 566-7400
Télécopieur : (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse
ISTC
5e étage
Central Guaranty Trust Tower
1801, rue Hollis
C.P. 940, succ. M
HALIFAX (N.-É.)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-ISTC
Télécopieur : (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick
ISTC
12e étage
Place Assomption
770, rue Main
C.P. 1210
MONCTON (N.-B.)
E1C 8P9
Téléphone : (506) 857-ISTC
Télécopieur : (506) 851-6429

Québec
ISTC
Bureau 3800
800, Tour de la place Victoria
C.P. 247
MONTRÉAL (QC)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-8185
ou 1-800-361-5367
Télécopieur : (514) 283-3302

Ontario
ISTC
4e étage
Dominion Public Building
1, rue Front ouest
TORONTO (Ont.)
M5J 1A4
Téléphone : (416) 973-ISTC
Télécopieur : (416) 973-8714

Manitoba
ISTC
8e étage
330, avenue Portage
C.P. 981
WINNIPEG (Man.)
R3C 2V2
Téléphone : (204) 983-ISTC
Télécopieur : (204) 983-2187

Saskatchewan
ISTC
Bureau 401
119, 4e Avenue sud
SASKATOON (Sask.)
S7K 5X2
Téléphone : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-5334

Alberta
ISTC
Bureau 540
Place du Canada
9700, avenue Jasper
EDMONTON (Alb.)
T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-ISTC
Télécopieur : (403) 495-4507

ISTC
Bureau 1100
510, 5e Rue sud-ouest
CALGARY (Alb.)
T2P 3S2
Téléphone : (403) 292-4575
Télécopieur : (403) 292-4578

Colombie-Britannique
ISTC
Bureau 900
Scotia Tower
650, rue Georgia ouest
C.P. 11610
VANCOUVER (C.-B.)
V6B 5H8
Téléphone : (604) 666-0266
Télécopieur : (604) 666-0277

Yukon
ISTC
Bureau 210
300, rue Main
WHITEHORSE (Yuk.)
Y1A 2B5
Téléphone : (403) 667-3921
Télécopieur : (403) 668-5003

Territoires du Nord-Ouest
ISTC
10e étage
Precambrian Building
Sac postal 6100
YELLOWKNIFE (T. N.-O.)
X1A 2R3
Téléphone : (403) 920-8568
Télécopieur : (403) 873-6228

ADMINISTRATION CENTRALE
ISTC
1er étage, Tour est
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 952-ISTC
Télécopieur : (613) 957-7942

Demande de publications

Pour obtenir une publication d'ISTC, s'adresser au centre de services aux entreprises le plus proche. Pour en obtenir plusieurs exemplaires, s'adresser à :

Service de distribution
Direction générale des communications
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Bureau 216E, Tour ouest
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-5716
Télécopieur : (613) 952-9620

Table des matières

Association canadienne de technologie de pointe, Chambre de Commerce du Canada et Conseil des sciences du Canada
Initiatives locales, succès mondial : rapport de la table ronde sur la politique technologique nationale de 1989 1

Association des manufacturiers canadiens
Bâtir une économie agressive : oser relever le défi de la concurrence 6
L'indice canadien de compétitivité 8
Canada 1993 : Offensive pour la création d'un marché unique au Canada 10

Chambre de Commerce du Canada
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'accès au capital de risque 12
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'enseignement et la formation 14
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'entrepreneurship 16
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'exploitation du changement 17
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur la technologie et l'entreprise canadienne 19
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'environnement 20
Positions sur des questions nationales sélectionnées 1988, 1989 et 1990 22
Positions sur les questions nationales et internationales sélectionnées 1991 39

Comité consultatif national des sciences et de la technologie
Rapport du Comité du CCNST sur l'industrie 50
Rapport du Comité du CCNST sur le défi lancé au secteur privé 52
Rapport du Comité du CCNST sur le développement des ressources humaines 54
La compétitivité selon le CCNST : l'heure des choix 55
Rapport du Comité du CCNST sur le financement de l'innovation industrielle 56
Rapport sur les sciences et la technologie, l'innovation et la prospérité : le virage nécessaire 58

Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, et du développement régional et du Nord
Le Canada doit être compétitif 60

Conference Board du Canada
La mondialisation des marchés : les Canadiens sont dans la course 63
Liens stratégiques entre la technologie, l'innovation et les relations de travail 64

Conseil canadien des chefs d'entreprises
Priorités économiques canadiennes : défis et opportunités 65

Conseil des sciences du Canada
Un coup sûr : la politique industrielle du Canada en matière de sciences et de technologie, étude de documentation 55 67

Conseil du premier ministre de l'Ontario
Concurrencer dans la nouvelle économie globale 69
Formation et adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie mondiale 72

Conseil économique du Canada
La conférence Perspective 2000 77
L'Adaptation à la concurrence internationale 78
La relance locale : pour une approche communautaire du développement économique : rapport de synthèse 79
L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation 80
Une décennie de transitions (27e exposé annuel) 82

Coopers & Lybrand (Canada)
Le Canada à l'heure de la mondialisation 83

Crispo, John
Can Canada Compete? 84

de Grandpré, A. Jean
S'Adapter pour gagner 85

Fédération canadienne du travail
The Prospects for Innovation in Canadian Industrial Relations in the 1990s 92

Institut canadien des recherches avancées
Innovation and Canada's Prosperity: The Transforming Power of Science, Engineering and Technology 93
Economic Growth: Science & Technology and Institutional Change in a Global Economy 94

Institut C.D. Howe
Canada At Risk? Canadian Public Policy for the 1990s 96
The Innovative Society: Competitiveness in the 1990s 97

Kenney-Wallace, Geraldine
The Role of Science and Technology in Economic Development 99

Organisation pour la coopération et le développement économiques
Programme technologie/économie 100

Ostry, Sylvia
Government & Corporations in a Shrinking World: Trade & Innovation Policies in the United States, Europe & Japan 102

Porter, Michael E.
Le Canada à la croisée des chemins. Les nouvelles réalités concurrentielles 104

Richardson, Robert
La technologie et l'innovation au Canada 108

Rugman, Alan M. et D'Cruz, Joseph R.
Visions nouvelles pour l'entreprise canadienne : stratégies pour la compétitivité dans une économie mondiale 112
Aller de l'avant pour améliorer la compétitivité internationale du Canada 113

Annexe I — Thème principal 114

Initiatives locales, succès mondial : rapport de la table ronde sur la politique technologique nationale de 1989

Association canadienne de technologie de pointe, Chambre de Commerce du Canada et Conseil des sciences du Canada
Juillet 1990

Aperçu

En 1989, l'Association canadienne de technologie de pointe, le Conseil des sciences du Canada et la Chambre de Commerce du Canada ont uni leurs forces pour parrainer la table ronde sur la politique technologique nationale dont le thème était « La technologie : moteur du développement économique des collectivités locales ». Ce rapport publié en juillet 1990 par la Chambre de Commerce du Canada présente le consensus des 150 participants à la table ronde qui s'est tenue à Toronto en octobre 1989. Le rapport insiste sur l'importance des initiatives communautaires pour conserver et appliquer les sciences et la technologie en vue du développement économique ainsi que sur le rôle à jouer par les collectivités canadiennes pour assurer la compétitivité à long terme du Canada.

Les participants ont mis en évidence quatre éléments indispensables à l'application de la technologie. Le premier est le savoir qui existe dans les établissements scientifiques et technologiques ainsi que la qualité des liens avec l'industrie. Le deuxième élément porte sur l'infrastructure et les réseaux qui facilitent l'application et l'utilisation de la technologie dans tous les secteurs qui forment la base industrielle d'une collectivité. Le troisième élément est l'ensemble des services mis à la disposition de l'industrie de pointe; cela comprend l'infrastructure scientifique et technologique, les ressources humaines et les services spécialisés. Enfin, le quatrième élément correspond à l'image que se fait la collectivité des efforts scientifiques, techniques et commerciaux.

Recommandations

Un certain nombre de dispositions que pourraient prendre les collectivités ont été recommandées, allant de l'établissement de parcs de recherche et d'une formation accrue par le milieu des affaires jusqu'à la prise en compte de la S-T dans la planification économique des collectivités.

Extension des réseaux scientifiques et technologiques dans la collectivité

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Amener l'industrie à l'école. Demander aux entreprises locales de participer à des programmes de parrainage scolaire aux niveaux primaire et secondaire.
2. Encourager les entreprises locales et les associations commerciales à parrainer des activités comme des foires scientifiques, des concours pour des bourses, des clubs de sciences et de technologie ainsi que des cours scientifiques et techniques.
3. Encourager les musées, les bibliothèques et d'autres établissements publics à organiser des expositions scientifiques et technologiques.
4. Organiser annuellement des journées de l'industrie avec visite des entreprises ou des visites d'industries de haute technologie afin de familiariser les gens aux activités des entreprises de technologie de pointe.

Les sciences et la technologie dans le processus de planification du développement économique

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Établir un groupe de sciences et de technologie dans le cadre du processus de planification du développement et s'assurer la présence de personnes représentant les intérêts des sciences, de la technologie et de l'entreprise.
2. Établir une tribune communautaire permanente pour mettre en lumière les questions scientifiques et technologiques. Le Edmonton Council on Advanced Technology constitue un modèle.
3. Attribuer à un conseiller municipal le portefeuille des questions scientifiques et technologiques.

4. Inclure les sciences et la technologie dans le processus de planification du développement économique local et comparer, d'une année à l'autre, les progrès.
5. Établir et mettre à jour régulièrement un plan intégré des communications pour soutenir la sensibilisation, la compréhension et l'appui du public aux objectifs communautaires en sciences et en technologie.

Amélioration de la base de connaissances

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Fournir des stimulants précis pour la R-D locale.
2. Lors de la négociation d'investissements dans des projets nouveaux, chercher à obtenir des entreprises le transfert de l'activité de R-D de même que de production.
3. Dresser l'inventaire des compétences locales de recherche et déterminer la recherche à entreprendre.
4. Établir un organisme local financé par l'industrie, l'université et le secteur public afin de promouvoir la R-D et la formation. Citons l'Institut de recherche d'Ottawa-Carleton comme exemple.
5. Établir des réseaux de recherche dans les collectivités pour relier la recherche locale aux activités du pays et de l'étranger.
6. Établir des chaires dans les universités dans des domaines de pointe pour l'industrie locale.
7. Appuyer l'instauration d'un réseau national rapide pour la R-D et s'assurer que les intérêts communautaires en matière de R-D y ont accès.
8. Insister sur les installations collectives et les activités culturelles dans la planification du développement économique.

Utilisation de la base de connaissances

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Axer la recherche faite par les universités et par l'État sur les vrais besoins de l'industrie.
2. Consolider les réseaux du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) du Conseil national de recherches du Canada (CNRC) afin de mettre en lumière les ressources fondées sur les connaissances disponibles dans la collectivité.
3. Encourager l'université, le collège communautaire ou l'école secondaire de la localité à offrir des programmes de perfectionnement au personnel scientifique et technique des entreprises locales.
4. Organiser des visites de laboratoires de recherche.
5. Promouvoir l'échange de connaissances entre les chercheurs et l'industrie. Par exemple, parrainer des déjeuners — débats mensuels avec des conférenciers de l'extérieur.
6. Veiller à ce que tout établissement de recherche ait un bureau d'échange de technologie ou son équivalent.

Financement de l'entreprise de technologie de pointe

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Faire connaître les possibilités d'échange de technologie.
2. Encourager les initiatives en collaboration en matière de R-D.
3. Envisager la création de parcs de recherche afin d'établir de meilleurs contacts entre l'industrie locale et les centres de recherche.
4. Consolider le réseau local du PARI et activer la circulation des données technologiques par l'intermédiaire de l'Institut canadien d'information scientifique et technique du CNRC.

5. Augmenter l'apport de la technologie en élargissant le rôle des commissaires au développement économique.
6. Encourager l'établissement dans la collectivité de services privés de courtage technologique.
7. Mettre sur pied des clubs de capital-risque ou établir des réseaux locaux d'aide au lancement d'entreprises technologiques afin d'encourager les investisseurs à créer des fonds communautaires de capital-risque.
8. Instaurer un service pour aider les entrepreneurs à trouver des investisseurs éventuels et à entrer en contact avec eux, comme le Réseau de possibilités d'investissement au Canada.
9. Encourager la création d'une base de données sur l'aide au lancement des entreprises technologiques au pays.

Encouragement de la croissance : soutien en gestion pour les entreprises et les entrepreneurs débutants

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Encourager les jeunes entrepreneurs grâce à une formation en entrepreneurship et en gestion.
2. Envisager la formation de regroupements d'entrepreneurs.
3. Établir des réseaux grâce auxquels des gens d'affaires chevronnés peuvent partager leur savoir-faire en gestion avec des entreprises débutantes, comme dans le cas de l'initiative du *Business Helping Business* de la ville de Hamilton.
4. Encourager des groupes locaux à offrir des programmes de formation en gestion.
5. Envisager l'établissement de centres communautaires de création d'entreprises.

Infrastructure de la technologie de pointe

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Étudier les besoins d'infrastructure spécialisée et de services techniques de l'industrie locale de technologie de pointe.
2. Concevoir des plans d'action précis pour combler les lacunes de la collectivité.

Accroissements des marchés

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Promouvoir l'acquisition de services scientifiques, techniques et professionnels par les grandes entreprises et les organismes officiels de la localité.
2. Encourager l'établissement au pays d'un réseau de renseignements sur les marchés au service de l'industrie locale par l'intermédiaire des établissements locaux.
3. Établir des liens solides entre les utilisateurs éventuels de technologie, l'infrastructure de R-D de la collectivité et les secteurs de la technologie de pointe.
4. Établir une procédure unique d'accès à tous les programmes de la communauté qui visent le perfectionnement de la technologie ou l'accès à cette dernière.

Enseignement et formation

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Il faudrait valoriser les sciences, la technologie et l'entrepreneurship dans les programmes et le matériel pédagogique aux niveaux primaire et secondaire.
2. Les commissions scolaires devraient veiller à ce que les conseillers en orientation connaissent les possibilités de carrière dans le secteur privé.

3. Les employeurs devraient étudier des moyens efficaces d'attirer l'attention sur les carrières en sciences et en technologie.
4. Les gens d'affaires et le personnel enseignant devraient chercher des moyens de resserrer leurs liens.
5. Les programmes qui facilitent l'accès des élèves à l'emploi devraient être élargis, particulièrement au niveau postsecondaire.
6. Les entreprises devraient offrir des possibilités de formation et de recyclage à long terme.
7. Chaque collectivité devrait avoir un comité d'enseignement et de formation qui examine périodiquement les besoins de l'industrie locale dans ce domaine.

Besoins en matière d'enseignement, de formation et d'amélioration des compétences pour l'économie fondée sur le savoir

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Les entreprises devraient intégrer à leur organisation des possibilités de formation et de recyclage.
2. Le gouvernement et les associations de gens d'affaires devraient collaborer pour établir des programmes qui offrent des moyens commodes d'améliorer les compétences.
3. Les gouvernements devraient augmenter leurs efforts en vue d'intégrer les programmes actuels à l'appui de la formation, de simplifier les formalités et d'augmenter les campagnes de sensibilisation.
4. Les associations de gens d'affaires devraient encourager leurs membres à accentuer leurs initiatives de formation et de recyclage dans le cadre d'une saine gestion.
5. Les associations de gens d'affaires devraient s'occuper des besoins d'enseignement et de formation des travailleurs et proposer des initiatives concrètes, par exemple l'élaboration de matériel d'enseignement, l'appui aux projets de création de chaires ou de programmes, l'attribution de bourses ou l'expansion des possibilités de poursuivre des études tout en travaillant.

Amélioration d'un climat propice à l'innovation

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Le gouvernement devrait mettre en œuvre des politiques visant à augmenter la sous-traitance des travaux des ministères en R-D.
2. Le gouvernement fédéral devrait rétablir le Programme des propositions spontanées.
3. Le gouvernement fédéral devrait envisager l'établissement d'un « bureau de surveillance » des marchés publics, éventuellement au sein d'Industrie, Sciences et Technologie Canada ou du Conseil du Trésor, pour coordonner les efforts du secteur public, élaborer des mesures pour l'optimisation des ressources et guider les résultats des politiques de sous-traitance.
4. Les instances supérieures devraient établir des versions canadiennes des programmes de la LPPE et de la RIPE.
5. Les instances supérieures devraient établir des programmes plus dynamiques pour faciliter l'échange de technologie avec le secteur privé.

Encouragement à l'application et à l'utilisation de la technologie

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Réaffecter les fonds actuels pour appuyer le PARI et conserver les procédures administratives de ce programme.

Politiques de développement régional

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Dans la conception des initiatives de développement régional, le gouvernement devrait miser sur les forces locales. Les politiques devraient viser à élargir l'accès au savoir et aux perspectives économiques grâce à la création de réseaux et au rayonnement communautaire.

Infrastructure de télécommunications

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Les gouvernements et les associations de gens d'affaires devraient jouer un rôle de chefs de file dans la création des réseaux dont les collectivités ont besoin pour rendre la technologie productive.
2. Le Canada devrait lancer un projet à long terme pour installer une infrastructure de pointe de télécommunications.

Engagement politique d'appui : changement de gestion

Les recommandations suivantes ont été faites :

1. Les questions soulevées dans le présent rapport devraient être déposées à la réunion annuelle des premiers ministres pour examen et approbation en tant que principes directeurs de la stratégie du Canada en matière de S-T.
2. Toutes les collectivités et les associations commerciales canadiennes devraient songer à des ateliers ou à des conférences pour discuter des questions soulevées dans le présent rapport et concevoir des plans d'action.
3. Les instances supérieures devraient établir un plan d'action visant à appuyer les initiatives communautaires. Le plan d'action devrait refléter la proposition avancée ici.
4. Des groupes devraient être formés pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre du plan au pays ainsi que pour offrir un encouragement et un appui aux collectivités.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

- **Association canadienne de technologie de pointe**
  pièce 803
  388, rue Albert
  OTTAWA (Ontario)
  K1R 5B2
  Tél. : (613) 236-6550

- **La Chambre de Commerce du Canada**
  55, rue Metcalfe
  OTTAWA (Ont.)
  K1P 6N4
  Tél. : (613) 238-4000

- **Conseil des sciences du Canada**
  100, rue Metcalfe
  OTTAWA (Ontario)
  K1P 5M1
  Tél. : (613) 992-1147

Bâtir une économie agressive : oser relever le défi de la concurrence

Association des manufacturiers canadiens
Juin 1989

Aperçu

Peu après la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en novembre 1988, l'AMC a lancé une campagne pour faire connaître sa façon d'entendre la compétitivité pour le Canada. Selon l'AMC :

> *... le plus dur est à venir. Les nouveaux pays concurrents sont déterminés à améliorer leur niveau de vie au détriment du nôtre... mais si nous voulons participer avec succès à l'économie mondiale et conserver notre position privilégiée, le changement le plus essentiel doit être celui de notre mentalité. Nous devons penser comme des gagnants, nous devons croire que nous pouvons gagner, et nous devons adopter une stratégie de gagnants.*

Cependant, l'étude de l'AMC est plus qu'un document de propagande, et tente d'établir une stratégie pour la compétitivité « fondée sur les quatre piliers d'une économie dynamique : une attitude d'effort autonome de la part de la direction, une main-d'œuvre très compétente, l'application efficace des nouvelles technologies et une politique officielle qui encourage un rendement compétitif ». La stratégie pour une économie concurrentielle se fonde sur un ensemble important de recherches et d'analyses entreprises par l'AMC elle-même et d'autres documents mis à sa disposition.

La publication *Bâtir une économie agressive* a été l'un des éléments d'un effort à plus long terme de sensibilisation à la compétitivité. Elle a été suivie de la publication d'un indice de compétitivité et d'un programme d'éducation et de formation en matière de gestion connu sous le nom de *Être compétitif pour gagner*, une mise à jour de *Bâtir une économie* paraîtra en 1991.

Recommandations

L'AMC recommande :

1. Au chapitre de la richesse et la croissance économique, que les décideurs canadiens reconnaissent que la fabrication est le moteur de la croissance de l'économie canadienne et que pour rivaliser avec les autres économies, le secteur manufacturier canadien a besoin de compter sur la collaboration de tous ses partenaires : des travailleurs aux entreprises de services et aux gouvernements.
2. Au chapitre de la **R-D industrielle**, que les entreprises canadiennes investissent davantage dans la technologie, atout de la compétitivité. Pour consolider l'initiative du secteur privé, il faut un meilleur appui du gouvernement à la R-D par des mesures fiscales et autres.
   - Alléger l'administration du régime fiscal de la R-D (réformer et simplifier les stimulants fiscaux à la R-D, éliminer l'imposition des crédits d'impôt, rendre les crédits d'impôt à la R-D intégralement remboursables et éliminer la limite de 75 p. 100 du crédit d'impôt à l'investissement en R-D).
   - Réorienter les efforts du gouvernement dans le domaine non fiscal vers des priorités axées sur l'industrie (étendre le Programme de production de l'industrie de matériel de défense à d'autres industries, geler les dépenses des gouvernements en R-D interne, recourir aux marchés publics pour appuyer le développement de la technologie canadienne et renforcer le Programme d'aide à la recherche industrielle. (PARI).
   - Augmenter le financement de la recherche entreprise en collaboration par l'université et l'industrie.

3. Quant à la nécessité d'encourager **l'investissement,** l'AMC recommande que le gouvernement « établisse un régime fiscal qui stimule l'investissement à l'appui de la compétitivité internationale ». Pour ce faire, il faut :
   - Veiller à ce que l'imposition des manufacturiers soit au moins aussi faible que celle des activités moins productives.
   - Fournir des stimulants plus généreux à l'investissement dans les installations et l'outillage.
   - Remplacer tout de suite la taxe de vente fédérale par l'étape 2 de la réforme fiscale.
   - Ne plus taxer les gains de capital sur les actions des entreprises canadiennes qui sont en concurrence sur les marchés internationaux et avec des entreprises étrangères en affaires au pays.
4. L'AMC considère que « **... les compétences et les capacités** d'adaptation de la main-d'œuvre sont devenues des facteurs essentiels pour obtenir et maintenir un avantage concurrentiel ». Elle recommande de déréglementer les universités, de leur accorder une plus grande liberté pour fixer les frais, choisir des spécialisations et attirer des étudiants, des professeurs, des fonds de recherche et des dons privés.
5. L'AMC estime que « ... les gouvernements doivent aligner leurs **politiques financières et réglementaires** sur les objectifs d'une économie dynamique de façon à ne pas contrarier les efforts d'amélioration de la compétitivité des entreprises et des travailleurs... ». Bref, l'AMC recommande que le gouvernement fédéral établisse comme objectif un excédent budgétaire d'ici à cinq ans, d'abord en réduisant ses dépenses et que, en collaboration avec ceux des provinces, il accepte d'alléger le fardeau croissant des règlements que l'industrie canadienne supporte. Le Bureau fédéral des affaires réglementaires devrait être chargé de cette question, et devrait rendre compte au public, par un rapport annuel qui serait étudié à une réunion des premiers ministres.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport (à 20 $ l'exemplaire), s'adresser à :

Service des publications
14e étage
1, rue Yonge
TORONTO (Ont.)
M5E 1J9
Tél. : (416) 363-7261

L'indice canadien de compétitivité

Association des manufacturiers canadiens
Octobre 1990

Aperçu

En octobre 1990, l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) a donné la première version annuelle de son indice de compétitivité. La nécessité et le but d'un tel indice sont expliqués par une publication antérieure, soit l'étude de promotion de l'AMC intitulée *Bâtir une économie agressive : oser relever le défi de la concurrence*, publiée en juin 1989. (Se reporter à *Bâtir une économie agressive.)* L'AMC souhaitait que la publication de l'indice contribue à faire comprendre la nécessité de la compétitivité et d'une meilleure performance du Canada.

L'indice se fonde sur la productivité relative du Canada et l'évolution des prix au cours de la décennie 1980-1990, et compare la performance du Canada à la performance moyenne pondérée des six pays industriels les plus importants. La pondération se fonde sur la composition relative du commerce international canadien. L'indice général global est composé de trois mesures qui permettent d'évaluer la compétitivité du Canada (selon l'AMC) :

1. Les variations des coûts unitaires de la main-d'œuvre dans la fabrication (mesure qui traduit la productivité et les tendances salariales).
2. Le changement relatif des prix de vente en gros pour le secteur de la production (en plus des coûts unitaires de la main-d'œuvre, les prix de gros traduisent également les frais généraux, les coûts des services et les coûts fiscaux).
3. Le rendement du compte courant international du Canada qui donne le rapport des exportations aux importations depuis 1980 tant pour les produits que pour les services.

L'indice est établi en prenant le total de ces trois mesures, chacune étant pondérée également, de plus le rendement moyen des pays du Groupe des 7 est posé égal à 100. Par conséquent, un résultat inférieur à 100 indiquerait que le rendement du Canada est inférieur à celui des pays du Groupe des 7.

L'indice global démontre que le Canada a eu un rendement inférieur à celui des pays du Groupe des 7, et que sa position concurrentielle s'est détériorée régulièrement. (Les trois mesures décrites ci-dessus appuient cette conclusion.)

L'AMC conclut : « ... la détérioration concurrentielle observée se poursuivra dans les années 90 à moins que le Canada n'aligne ses ressources derrière l'objectif de la réalisation d'une économie plus concurrentielle et plus dynamique. La continuité des tendances actuelles érodera le niveau de vie du Canada, réduira l'emploi dans le secteur manufacturier et aggravera le problème du déficit en ralentissant la croissance économique. Voilà les perspectives qui nous attendent si nous ne nous attaquons pas immédiatement à la nécessité d'améliorer notre compétitivité ».

Recommandations

L'AMC estime que :

1. L'amélioration de la concurrence du Canada exigera un effort concerté du gouvernement et du milieu des affaires.
2. Le milieu des affaires doit prendre la tête en s'engageant vers une compétitivité mondiale.
   - Les manufacturiers doivent rationaliser leurs opérations pour réduire les coûts, et exporter davantage.
   - Les manufacturiers doivent également améliorer les compétences de leur personnel afin de tirer avantage des nouvelles technologies et des modes nouveaux d'organisation.
   - Des investissements plus importants et permanents dans le matériel de fabrication et la R-D sont essentiels pour réduire les coûts et arriver à exporter de façon concurrentielle.

3. Le rôle du gouvernement consiste à appuyer la croissance économique grâce à des politiques cadres pertinentes et en tenant compte des priorités suivantes : réduire le déficit, les taux d'intérêt et le coût du capital, améliorer les résultats du système d'enseignement et des systèmes de formation coûteux, et promouvoir l'adoption rapide et la diffusion des nouvelles technologies.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

- **L'Association des manufacturiers canadiens**
  Bureau 302
  130, rue Albert
  OTTAWA (Ont.)
  K1P 5G4
  Tél. : (613) 233-8423

- **Service des publications**
  14e étage
  1, rue Yonge
  TORONTO (Ont.)
  M5E 1J9
  Tél. : (416) 363-7261

Canada 1993 : offensive pour la création d'un marché unique au Canada

Association des manufacturiers canadiens
Avril 1991

Aperçu

De l'avis de l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) la productivité du Canada « **... est minée par des centaines d'obstacles au commerce interprovincial des produits et services, obstacles touchant de 10 p. 100 à 15 p. 100 du produit intérieur brut** ». L'AMC concède que les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral reconnaissent le problème mais qu'ils interviennent beaucoup trop lentement. Pour améliorer les choses, l'AMC a publié ce document de travail qui invite les premiers ministres des provinces et le gouvernement fédéral à adopter un plan triennal pour éliminer tous les obstacles au commerce interprovincial.

L'AMC affirme que l'intégration économique est inséparable de l'intégration politique et que « **... l'importance de la création d'un marché national unique doit constituer un objectif politique de premier plan car l'union politique du Canada fait l'objet d'une critique considérable et demande un changement** ».

L'AMC présente les arguments suivants pour l'élimination des obstacles au commerce interprovincial :

1. **Un marché unique consoliderait la position du Canada.** La création d'un marché unique permettrait de juguler le sécessionnisme et aiderait à façonner les pourparlers sur la réforme constitutionnelle.
2. **Un marché unique encouragerait la compétitivité.** Les obstacles au commerce interprovincial ont divisé le marché intérieur canadien, particulièrement dans le cas des produits et services faisant l'objet des marchés publics, de sorte que ce sont les consommateurs qui en souffrent. La réduction des obstacles au commerce interprovincial pourrait promouvoir la compétitivité grâce à :
   - l'augmentation du niveau de production;
   - la stimulation par la concurrence, et, partant, la satisfaction des clients et du marché;
   - la diminution de la dépendance par rapport aux marchés publics des fournisseurs et, incitation éventuelle à se tourner vers l'exportation;
   - la simplification des règles et des règlements de rétorsion touchant le commerce;
   - l'encouragement à la spécialisation des entreprises canadiennes.
3. **Un marché unique permettrait d'économiser des milliards de dollars.** L'AMC estime que les économies résultant d'un marché unique dépasseraient 6,5 milliards de dollars par an, économies dues à l'épargne de 100 milliards de dollars au chapitre des marchés publics. Les consommateurs profiteraient de l'élimination des obstacles touchant les produits agricoles et les alcools, et la libre circulation de la main-d'œuvre; il en résulterait une économie plus polyvalente et une union politique plus forte. Bien que le calcul soit évidemment sujet à caution, l'AMC estime qu'il n'y a aucun coût d'application qui annulerait ces avantages.
4. **Le Canada doit s'inspirer de l'expérience européenne.** Les 12 membres de la Communauté européenne travaillent à l'élimination de tous les obstacles entre pays d'ici à 1992, et cette initiative devrait augmenter le produit intérieur brut de l'Europe de plus de 5 p. 100. Le Canada peut également bénéficier de la spécialisation économique de la stimulation des échanges grâce à la libéralisation du commerce.

Recommandations

L'AMC encourage tous les gouvernements à adopter l'initiative *Canada 1993*. Un programme en sept points permettrait de mettre en œuvre cette initiative, il s'agirait :

1. D'éliminer entre les provinces les obstacles au commerce des produits touchés par les marchés publics des gouvernements. Objectif : 1991.
2. D'éliminer entre les provinces les obstacles au commerce de la bière et du vin. Objectif : 1991.
3. D'éliminer entre les provinces les obstacles au chapitre des marchés publics de services, et de construction du bâtiment. Objectif : 1992.
4. D'inclure les sociétés d'État du fédéral et des provinces dans l'entente sur les produits, les services et le bâtiment. Objectif : 1992-1993.
5. D'inclure les organismes provinciaux qui bénéficient des transferts provinciaux en vertu de l'entente sur les produits, les services et la construction immobilière. Objectif : 1992-1993.
6. D'éliminer les obstacles sur les marchés provinciaux de la main-d'œuvre qui entravent la libre circulation des personnes entre les provinces. Objectif : 1992-1993.
7. D'éliminer les obstacles entre provinces au commerce des produits agricoles. Objectif : 1992-1993.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

- **L'Association des manufacturiers canadiens**
  Bureau 302
  130, rue Albert
  OTTAWA (Ont.)
  K1P 5G4
  Tél. : (613) 233-8423

- **Service des publications**
  14e étage
  1, rue Yonge
  TORONTO (Ont.)
  M5E 1J9
  Tél. : (416) 363-7261

Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'accès au capital-risque

Chambre de Commerce du Canada
Août 1988

Aperçu

Le Groupe de travail était chargé d'examiner les questions d'investissement permettant de rendre l'entreprise canadienne plus concurrentielle, et de proposer un plan d'action pour l'avenir. Cette étude détermine les besoins d'investissement dans une économie en transition sujette à des nouveaux facteurs de croissance et des nouveaux besoins financiers. Le Groupe de travail estime que le gouvernement devrait entreprendre un examen du régime fiscal pour que les investissements soient dirigés vers l'immobilier et non la petite entreprise. Les entreprises canadiennes les plus importantes ont peu de difficultés à obtenir des fonds pour l'expansion. Toutefois, les entreprises novatrices des secteurs non traditionnels, ainsi que les entreprises plus petites, trouvent difficile d'obtenir du financement par capitaux propres.

Recommandations

Problèmes de l'offre — Créer une meilleure offre de fonds pour l'entrepreneur.

Pour ce faire, il faut :

- Sensibiliser les administrateurs des fonds de pension sur l'intérêt à investir davantage en fonds d'entrepreneur.
- Modifier la réglementation sur les fonds de pension pour refaire la règle sur la répartition étrangère, qui place, par exemple, les associations limitées dans les répartitions étrangères.
- Modifier les lois sur les valeurs pour que les petits investissements des particuliers ne soient pas régis d'une manière aussi stricte.
- Exempter les entreprises à capital-risque de l'impôt sur les gains de capital jusqu'à un certain niveau d'investissement dans les PME plutôt que de les imposer en fonction de leurs revenus.

Moyens pour aider l'entrepreneur à trouver de l'argent et à améliorer le fonctionnement de son entreprise.

Pour ce faire, il faut :

- Simplifier la fiscalité.
- Créer par l'intermédiaire du ministère des finances une structure des entreprises analogue à celle des entreprises relevant du sous-chapitre S aux États-Unis et permettant que les premières pertes des entreprises soient portées au débit des actionnaires pour être déduites de leurs revenus.
- Créer des sociétés pour la mise sur pied de petites entreprises dans les provinces autres que l'Ontario et l'Alberta.
- Accorder des avantages fiscaux aux particuliers pour leur permettre d'investir dans des entreprises privées, comme cela se fait en Grande-Bretagne.
- Déduire les dépenses consenties par un particulier pour la recherche de nouveaux investissements.
- Restructurer l'impôt personnel et l'impôt des sociétés de façon à ce qu'un propriétaire d'entreprise puisse garder son avoir propre dans l'entreprise au lieu d'accorder des primes à la direction et de le réinvestir au titre de prêts d'actionnaire.
- Recevoir plus rapidement un remboursement, par l'État, du trop-perçu de l'impôt.
- Remettre en vigueur le régime des obligations non garanties sur le revenu comme forme de financement des PME.
- Améliorer les encouragements à la recherche et, tout particulièrement, au développement.

Le rôle des chambres de commerce du pays.

Le Groupe de travail recommande de :

- Lancer une campagne permanente d'information sur les besoins de capitaux des entreprises dans une économie en transition.
- Créer dans tout le pays un réseau informatique permettant l'accès à des banques de données sur la disponibilité et l'origine des capitaux; ce réseau permettrait de communiquer avec les chambres locales pour savoir comment leurs membres peuvent obtenir l'information et le financement voulus.
- Créer des fonds locaux gérés par des hommes d'affaires connus pour placer des montants peu importants dans de petites initiatives.
- Parrainer un processus de liaison du genre de REPIC dans chaque collectivité.
- Organiser des programmes et des colloques techniques qui aident les membres à mieux comprendre la planification et le financement des entreprises.
- Encourager la CCC à parrainer une étude sur les taux de rendement des investissements dans les petites sociétés.

Recherche proposée.

Le Groupe de travail recommande que la CCC :

- Fasse une recherche plus approfondie sur les moyennes entreprises pour confirmer les tendances révélées par la présente étude.
- Entreprenne des recherches sur la création de moyens d'information sur les problèmes décrits dans ce rapport.
- Détermine l'effet sur les prêteurs et sur les autres investisseurs de la grande quantité d'actifs intangibles que détiennent les sociétés à *actifs peu sûrs*.
- Mène des recherches sur les mesures non conventionnelles d'investissement en vue de mieux comprendre les niveaux et l'importance de l'investissement dans les actifs peu sûrs.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'enseignement et la formation

Chambre de Commerce du Canada
Août 1988

Aperçu

Ce rapport indique comment les employeurs et les employés, avec le milieu de l'enseignement et le secteur public, peuvent contribuer à soutenir la position concurrentielle du Canada. Le Groupe de travail affirme que seuls les employeurs et les employés peuvent prendre les nombreuses décisions et mesures nécessaires pour intégrer l'enseignement et la formation au milieu de travail. Dans un partenariat entre le milieu de l'enseignement et le gouvernement, les employeurs et les employés doivent jouer un rôle de premier plan.

Recommandations

Le Groupe de travail recommande de :

1. Amorcer le processus. Pour ce faire :
   - Mettre au point un plan pour les ressources humaines.
   - Faire participer les employés au processus de formation.
   - Nommer un coordonnateur pour dresser le programme de formation.
   - Réserver un pourcentage des recettes brutes à la formation.
   - Déterminer les programmes officiels qui répondent aux besoins de formation dans l'entreprise.
2. Prendre des mesures pour améliorer le rendement sur l'investissement en formation. Pour ce faire :
   - Insister sur des gratifications (matérielles et autres) liées à l'acquisition de compétences.
   - Mettre l'accent sur les bonnes conditions et relations de travail.
   - Compter davantage sur des ententes contractuelles explicites.
   - Offrir aux travailleurs âgés des possibilités de demeurer dans l'entreprise.
3. Faire participer le milieu de l'enseignement et de la formation aux plans. Pour ce faire :
   - Participer à des activités communes en matière d'enseignement et de formation.
   - Communiquer les besoins au milieu de l'enseignement.
   - Proposer des installations de recherche et autres aux établissements scolaires, aux collèges et aux universités de la localité. En retour, encourager les employés à se servir des installations locales d'instruction publique.
4. Renforcer les perspectives d'enseignement et de formation. Pour ce faire :
   - Offrir des possibilités de travail aux personnes qui veulent retourner aux études à plein temps ou à temps partiel.
   - Encourager par des mesures appropriées les femmes à occuper des emplois non traditionnels.
   - Étendre la planification des ressources humaines aux travailleurs à temps partiel.
5. Agir en s'appuyant sur la collectivité. Pour ce faire :
   - Déterminer les besoins de compétences de la collectivité.
   - Tenir des ateliers et des colloques dans les localités pour mettre en lumière l'importance de la formation, susciter des discussions sur les besoins de perfectionnement et contribuer à l'élaboration de plans d'action des ressources humaines et de programmes de formation.
   - Créer des conseils industrie-enseignement.
   - Dénoncer les entreprises qui essaient de confisquer à leur profit les initiatives de formation des autres.

- Collaborer étroitement avec les enseignants et les étudiants afin d'améliorer la qualité des cours.
- Faire valoir les débouchés auprès des étudiants et des dirigeants de la collectivité.

6. Partager l'information et les ressources de formation. Pour ce faire :
   - Mettre en commun l'information sur les programmes officiels.
   - Partager les réussites et les échecs.
   - Collaborer à la création de programmes d'apprentissage et d'autres formes de perfectionnement.
   - Aider à la décentralisation des programmes officiels.
7. Fournir de l'information. Pour ce faire :
   - Agir comme centre de renseignements sur les programmes de formation.
   - Assurer la collaboration des chambres locales avec les organismes de gens d'affaires pour colliger des exemples de réussites dans le domaine de la formation.
   - Préparer des dossiers d'information et les distribuer dans les écoles et les collèges.
8. Faciliter la formation. Pour ce faire :
   - Les chambres locales doivent organiser des séances de formation sur la façon de mettre en œuvre des plans de perfectionnement des ressources humaines.
   - Appuyer ou susciter des partenariats entre l'industrie et les enseignants.
9. Stimuler la participation du secteur public. Pour ce faire :
   - Les ministres responsables de l'enseignement et de la formation doivent suivre de près ce qui se passe à l'étranger en matière de perfectionnement professionnel.
   - Les premiers ministres, avec les ministres responsables de l'enseignement et de la formation, devraient tenir une série de conférences pour examiner les progrès réalisés en matière de perfectionnement professionnel au Canada et envisager des mesures d'appoint à adopter.
   - Il faut accorder davantage d'attention et de ressources à la prévision des besoins de compétences et aux déséquilibres prévus du marché de la main-d'œuvre.
   - Il faut améliorer la diffusion de l'information sur les programmes de formation des provinces et du gouvernement fédéral.
   - Les gouvernements des provinces doivent étudier des moyens d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires.
   - Les gouvernements des provinces doivent garantir un financement adéquat des collèges et des universités.
   - Le gouvernement fédéral doit trouver des moyens de stimuler davantage la formation et de réduire le problème des entreprises qui confisquent à leur profit les initiatives des autres.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'entrepreneurship

Chambre de Commerce du Canada
Août 1988

Aperçu

Ce rapport traite des initiatives que les chambres de commerce locales pourraient prendre pour stimuler l'entrepreneurship en s'appuyant sur la collectivité. Il se fonde sur la constatation que le point de départ de toute action c'est le milieu dans lequel une entreprise fonctionne. Il en souligne l'importance économique et constate que la plupart des régions prospères se distinguent par leur esprit d'entreprise. Lorsque ce genre d'activité n'existe pas, il est possible de l'encourager par des efforts au niveau local. Le rapport traite des entrepreneurs, des facteurs qui les poussent à s'engager dans les affaires et comment, dans certaines collectivités, l'esprit d'entreprise peut être orienté vers des associations sans but lucratif et des entreprises sociales et culturelles.

La création d'entreprises comporte plusieurs aspects, dont la mise au point et la mise en marché de produits nouveaux ainsi que le lancement de produits qui entrent en concurrence avec des marques établies. Les conditions propices à l'entreprise dépendent, entre autres facteurs, de la disponibilité des ressources humaines et des ressources financières ainsi que des compétences et du savoir-faire de l'entrepreneur.

Dans l'ensemble, les entreprises nouvelles au Canada ont un accès suffisant au capital, en particulier au capital-risque, mais il y a des exceptions. L'étude souligne également qu'un plan d'affaires est un outil important pour l'organisation d'une entreprise et l'obtention du soutien des investisseurs. Il est important que la société, le milieu politique et le milieu des affaires soient bien disposés envers les initiatives des entrepreneurs, et comprennent leur portée.

Recommandations

Le Groupe de travail recommande que :

1. Le gouvernement fédéral et celui des provinces réservent de 15 à 20 p. 100 de leurs marchés publics à la petite entreprise au Canada, pour permettre aux nouvelles entreprises de prendre éventuellement de l'expansion.
2. Chaque chambre de commerce ou *board of trade* local, membre de la CCC, établisse un programme judicieux pour promouvoir l'esprit d'entreprise parmi ses membres et dans la collectivité.
3. Chaque chambre locale mette de l'avant des activités qui présentent l'esprit d'entreprise sous un jour favorable.
4. Chaque chambre s'efforce de rendre plus alléchantes les activités touchant l'esprit d'entreprise.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'exploitation du changement

Chambre de Commerce du Canada
Août 1988

Aperçu

Ce rapport du Groupe de travail *Objectif 2000* sur l'exploitation du changement porte principalement sur les contributions que la CCC pourrait apporter au processus de transformation économique. Le défi consiste à augmenter la compétitivité en réduisant les effets perturbateurs du changement tout en vantant les aspects bénéfiques.

Le Groupe de travail examine certains des changements socio-économiques les plus importants qui touchent le Canada. Le rapport détermine que l'éducation permanente, le télémarketing et le *télétravail*, les changements démographiques, l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail et le rôle de la petite entreprise sont les points qui exigent l'attention immédiate du milieu des affaires. Le Groupe de travail présente également un aperçu des causes principales ayant provoqué des changements dans le milieu des affaires, soit la technologie, l'entrepreneurship, le plan d'affaires et la structure de l'entreprise. Parmi les facteurs qui entravent et faussent le changement rationnel, mentionnons la politique du gouvernement, les lacunes du système d'enseignement, les relations de travail et l'opinion publique.

Des défis et des possibilités remarquables s'offrent à tous les secteurs de la société canadienne. Pour le gouvernement, le défi consiste à rendre le système le mieux adapté possible. L'entreprise a un rôle à jouer en s'assurant que les structures économiques sont concurrentielles. Un moyen d'y arriver, c'est la recherche et l'adoption de nouvelles technologies. C'est au milieu d'orienter le changement plutôt qu'à la bureaucratie, grâce à la mise au point de mécanismes et de solutions économiques de rechange.

Recommandations

Le Groupe de travail recommande que la CCC :

1. Intervienne dans le domaine de la formation des employés par la petite entreprise.
2. Envisage des moyens de contribuer à cette formation comme source d'information, comme animateur, ou comme participant actif.
3. Joue un rôle dans le télémarketing et le *télétravail*.
4. Réunisse des données sur la population et sur le marché du travail et les mette à la disposition de ses membres.
5. S'impose comme chef de file dans le domaine des changements découlant de l'arrivée des femmes sur le marché du travail.
6. Augmente le nombre des membres et l'influence du mouvement grâce à des services convenant exactement aux besoins des petites entreprises.
7. Cherche des moyens de susciter une plus grande collaboration entre patrons et employés lorsque vient le moment d'appliquer de nouvelles technologies, réunisse des études de cas et les mette à la disposition de ses membres, et entretienne un dialogue avec les syndicats sur l'introduction de la technologie dans le milieu de travail.
8. Apporte une contribution considérable à la croissance d'une culture d'entreprise au Canada.
9. En collaboration avec les écoles de commerce, crée une base d'information sur le plan d'affaires de l'entreprise et le mette à la disposition de ses membres qui pourraient y trouver un résumé d'études de cas, de modèles, et d'exemples.

10. Contribue à l'évolution des entreprises canadiennes en faisant circuler l'information sur ce sujet.
11. Étudie les mesures et les initiatives à prendre en matière d'enseignement, d'apprentissage, de formation permanente et de recyclage.
12. Continue de recueillir les opinions et les conseils des représentants syndicaux sur les initiatives importantes de la Chambre et fasse porter la discussion d'abord sur des actions communes qui pourraient être entreprises dès le début pour faciliter le changement économique.
13. S'emploie, en collaboration avec les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement, les syndicats et les médias, à modifier l'opinion des Canadiens sur le changement.
14. Tienne des consultations dès que possible, chaque fois que l'entreprise envisage des changements importants qui vont avoir une influence sur les emplois.
15. Étudie des mécanismes comme les incubateurs de petites entreprises, les fonds de capital-risque pour investissement local, les initiatives visant à perfectionner les compétences de gestion et les talents d'entrepreneur, les projets locaux de formation et d'enseignement, et les bases de données électroniques servant à repérer les possibilités d'investissement.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur la technologie et l'entreprise canadienne

Chambre de Commerce du Canada
Août 1988

Aperçu

Ce rapport présente les conclusions du Groupe de travail sur la technologie et l'entreprise canadienne, conclusions portant sur l'innovation et la technologie. Le rapport met l'accent sur le changement technologique en tant que force dominant la transition vers une économie fondée davantage sur les connaissances dans tous les secteurs.

Le milieu canadien des affaires fait face à de nouvelles formes de concurrence qui obligent les entreprises à s'adapter. L'étude traite de l'influence de l'innovation technologique sur la productivité, les résultats et la conception au niveau global et au niveau de l'entreprise. L'adoption de la nouvelle technologie étant une décision commerciale et stratégique, un plus grand appui et un plus grand engagement de la part de la haute direction et de toute l'entreprise sont essentiels afin d'améliorer le rendement dans la mise au point de nouvelles technologies. L'amélioration est possible dans la gestion de la technologie, en prenant des décisions relatives à des investissements pour justifier l'instauration de nouvelles technologies, et dans l'évaluation des possibilités de mise en marché. Les obstacles à l'innovation sont mentionnés dans le rapport, accompagnés de suggestions sur la façon dont les entreprises peuvent les surmonter. Les marchés en évolution, les besoins des clients, les nouveaux objectifs stratégiques, les nouvelles formes de compétitivité et les intermédiaires incitent à l'innovation technologique.

Recommandations

Le Groupe de travail recommande :

1. Que la CCC et les chambres sensibilisent les entreprises à l'importance du changement technologique dans le cadre commercial et lancent une campagne nationale pour vulgariser le rôle de la technologie dans les opérations commerciales, par de nouveaux programmes préparés pour leurs membres.
2. Que la CCC reprenne en main le contrôle du programme des sciences et de la technologie.
3. Que les décideurs créent un cadre plus favorable à l'innovation et au progrès technologique.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'environnement

Chambre de Commerce du Canada
Août 1989

Aperçu

Le Groupe de travail sur l'environnement était chargé de cette étude. Il devait aider la Chambre à encourager une participation accrue du secteur privé aux questions reliées l'environnement et recommander aux organismes du pays des moyens pour que les petites et moyennes entreprises puissent fonctionner en tenant compte de l'environnement. Des sondages d'opinion révèlent que cette question est l'une des plus importantes pour les Canadiens, et que le milieu des affaires doit prendre parti pour un environnement sain. Il est temps que le milieu des affaires fasse savoir au grand public qu'il se préoccupe de cette question, et qu'il le prouve en réalisant les objectifs fixés pour la protection de l'environnement. Le rapport insiste pour que les Canadiens protègent l'environnement, non pas en fermant des entreprises, mais en modifiant les activités de ces dernières.

Recommandations

1. Le Groupe de travail recommande que la CCC :
   - Adopte pour ses membres le développement économique viable comme principal objectif à long terme.
   - Entreprenne la rédaction d'un code d'éthique de l'environnement auquel ses membres devront se plier.
   - Élabore, avec les chefs politiques, les dirigeants des grands secteurs de l'économie, les tables rondes et les autres groupes d'experts, une série d'objectifs en vue d'un développement viable pour le Canada.
   - Participe aux discussions et aux projets sur le développement viable, notamment à la conférence canadienne prévue pour 1991 à Québec et à la conférence mondiale des Nations Unies prévue pour 1992.
   - Prenne des initiatives sur les questions reliées à l'environnement, comme la lutte contre la pollution et l'utilisation des ressources naturelles, et les fasse connaître aux entreprises, aux gouvernements et au grand public.
   - Organise et participe à des ateliers sur la façon dont les entreprises peuvent se conformer aux lois sur l'environnement et adopter des pratiques à long terme.
   - Encourage les chambres régionales et locales à créer leur propre table ronde sur l'environnement et l'économie en vue d'aider les entreprises locales à faire face aux problèmes qui se posent.
   - Mette sur pied un bureau canadien de l'environnement afin d'aider les entreprises, surtout les PME, à comprendre les problèmes et les règlements et à trouver des solutions dans ce domaine.
   - Encourage la vérification environnementale en complément de la vérification financière et aide les organismes membres et les entreprises canadiennes à mettre au point un programme modèle de vérification environnementale destiné aux PME.
   - Fasse des recherches sur des nouvelles méthodes de lutte contre la pollution, par exemple l'échange de droits d'exploitation à ce chapitre entre les industries, et en encourage l'usage.
   - Incite ses membres à éliminer le plus rapidement possible les produits chimiques qui affectent la couche d'ozone.
   - Mette sur pied un comité permanent de l'environnement et lui demande d'étudier l'application des idées contenues dans le présent rapport et de formuler des recommandations.

- Veille à la plus large diffusion de ce rapport dans le monde des affaires, auprès de ceux qui façonnent l'opinion, et dans le grand public, afin d'encourager la recherche et la mise en œuvre d'idées qui permettront aux entreprises de respecter l'environnement.

2. Le Groupe de travail recommande que la CCC, avec les associations et les entreprises qui en sont membres :
   - Donne l'exemple en lançant ses programmes de vérification environnementale et d'amélioration.
   - S'efforce de participer à l'élaboration de plans en vue du développement viable depuis le palier local jusqu'au palier national.
   - Crée de nouvelles associations à tous les échelons, et jusqu'à l'échelon international, afin de découvrir ce qu'il faut faire pour assainir l'environnement.
   - Encourage la mise en place de solutions qui satisfont le plus possible les exigences du marché afin d'éviter de s'en remettre à la réglementation pour résoudre tous les problèmes reliés à l'environnement.
   - Collabore avec les industries et encourage la collaboration des gouvernements pour stimuler le développement d'un grand secteur industriel fondé sur la lutte contre la pollution, le bon usage des ressources naturelles et la mise en œuvre de formes viables de développement.
   - Utilise les connaissances des grandes entreprises pour aider les petites entreprises à améliorer leur rendement en matière de respect de l'environnement.
3. Le Groupe de travail recommande que toutes les entreprises :
   - Fassent le point sur l'influence de leurs activités, sur l'environnement, élaborent et appliquent des stratégies visant à réduire ces retombées et signalent leurs réussites aux chambres de commerce ainsi qu'au grand public afin que cette expérience puisse servir à autrui.
   - Mettent au point un système de comptes rendus permettant de fournir à leurs propriétaires, administrateurs, actionnaires et employés un état annuel des réalisations de l'année précédente en vue de réduire les nuisances.
   - Collaborent avec les gouvernements en vue d'établir des politiques, des lois et des règlements favorisant des activités d'affaires qui soient viables.
   - Créent des associations, officielles ou non, pour l'échange des connaissances en matière de protection de l'environnement.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Positions sur des questions nationales sélectionnées 1988, 1989 et 1990

Chambre de Commerce du Canada
1990

Aperçu

Les *Positions sur des questions nationales sélectionnées pour 1988, 1989 et 1990*, publiées par la Chambre de Commerce du Canada, présentent les versions définitives de toutes les résolutions adoptées par les membres votants de la Chambre de Commerce du Canada le 18 septembre 1990. Ces résolutions ainsi que les recommandations touchent Agriculture Canada, Consommation et Corporation Canada, Emploi et Immigration Canada, Énergie, Mines et Ressources Canada, Environnement Canada, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Finances Canada, Pêches et Océans, Forêts Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Industrie, Sciences et Technologie Canada, Justice Canada, Santé et Bien-être social Canada, Revenu Canada, le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat d'État, Transports Canada, le Conseil du Trésor du Canada ainsi que le secteur des Petites entreprises et du Tourisme. Comme chaque résolution porte sur trois années, le rapport comprend les résolutions adoptées aux deux précédents congrès annuels. Les règlements stipulent que les résolutions sont prises aux deux tiers des votes.

Recommandations

Agriculture Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement fédéral élabore des politiques qui encourageraient la récolte de produits qui peuvent être cultivés au pays à un coût raisonnable pour les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.
- Que la stratégie agricole à long terme du Canada soit assortie de politiques et de plans d'action.
- Que le gouvernement fédéral tienne compte des aspects suivants afin d'élaborer des politiques à long terme : il faut investir davantage dans l'agriculture canadienne pour que les producteurs et les transformateurs s'adaptent et accroissent leurs activités dans l'avenir; la politique agricole à long terme du Canada devrait aider le secteur agricole à devenir un secteur sans subvention directe soumis aux lois du marché; il faut établir et adopter des politiques qui renforcent la valeur ajoutée des produits agricoles; l'établissement d'un groupe de réflexion devrait être envisagé comme un moyen de revitaliser l'agriculture au Canada; et le gouvernement fédéral doit adopter une politique agricole plus uniforme et à plus longue échéance.

1988

- Que le Bureau d'examen de l'endettement agricole (BEEA) soit maintenu et évalué continuellement afin d'améliorer l'examen de l'endettement.
- Que, pour tout processus d'examen d'un endettement, le BEEA ait un pouvoir de médiation plutôt que d'arbitrage.
- Que les représentants des créanciers aux audiences du BEEA aient le pouvoir de conclure une entente avec les agriculteurs.
- Que soit encouragée la mise en œuvre de programmes de formation visant à accroître les compétences administratives des agriculteurs, en facilitant la collaboration entre les établissements scolaires, les gouvernements des provinces, les organismes agricoles et tous les chefs de file du secteur agricole.

- Que la Chambre de Commerce du Canada appuie la décision du gouvernement de fournir près de 40 millions de dollars pour le maintien du BEEA jusqu'en 1991.
- Que le gouvernement fédéral prenne rapidement des dispositions pour annoncer et mettre en œuvre un plan d'affaires visant le maintien de la Société du crédit agricole et l'amélioration des services financiers à l'intention des agriculteurs canadiens.

Consommation et Corporations Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement du Canada et la Société canadienne des postes s'assurent que les revenus réalisés en vertu du mandat exclusif de la Société ne soient pas utilisés pour subventionner des produits et services concurrentiels et non réglementés.
- Que le ministère de la Consommation et des Corporations poursuive la création de programmes d'instruction des utilisateurs des deux systèmes et continue de collaborer avec les représentants des diverses provinces pour améliorer la base de données NUANS.

Emploi et Immigration Canada

La Chambre de commerce recommande que le gouvernement fédéral :

1990

- adopte une politique d'augmentation progressive de l'immigration;
- augmente le taux d'immigration des travailleurs sélectionnés jusqu'à ce que ce taux dépasse celui des travailleurs qui quittent le Canada;
- adopte une campagne d'information faisant partie de sa politique d'immigration pour sensibiliser l'opinion publique à la contribution des immigrants;
- permette plus de souplesse dans l'application de la politique d'immigration afin que les besoins régionaux de travailleurs immigrants soient satisfaits avant les besoins nationaux;
- utilise sa politique d'immigration avec plus d'efficacité pour augmenter l'apport de jeunes travailleurs dont l'expérience de travail est réduite;
- permette l'augmentation du quota annuel de réfugiés en proportion du taux d'immigration au cours de la même année.

Que la Chambre de Commerce du Canada appuie le gouvernement fédéral dans :

- ses tentatives pour augmenter le nombre d'immigrants dans les catégories investisseur et entrepreneur;
- ses efforts pour contrôler le nombre d'immigrants illégaux qui entrent au Canada;
- son accueil traditionnel des ressortissants étrangers dont la sûreté est menacée.

1989

- Que le gouvernement fédéral permette aux réfugiés qui ont obtenu un permis de travail et le droit de travailler au Canada d'avoir accès à ses programmes de formation professionnelle, grâce à la Planification de l'emploi pendant l'examen de leur demande de résidence permanente.

- Que le gouvernement fédéral s'assure que les sommes consacrées à la formation sont acheminées par l'intermédiaire d'organismes tels les Comités communautaires de formation industrielle en Ontario, plutôt que de créer de nouvelles administrations.
- Que le gouvernement fédéral continue de travailler au regroupement des organismes publics chargés de la formation.
- Que la Chambre de Commerce du Canada (CCC) et les chambres de commerce et *boards of trade* provinciaux et locaux intéressés soient consultés sur la mise au point des nouveaux programmes de ce genre.
- Que les fonds de l'assurance-chômage prévus pour la formation de la main-d'œuvre soient ouverts aux entreprises qui veulent instaurer des programmes de formation selon des critères qui visent à satisfaire aux besoins du marché et des employés.

1988

- Que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et l'industrie pour mettre en œuvre un plan pour encourager les choix de carrière dans les métiers techniques et spécialisés en lançant une campagne et un programme d'information destinés au grand public.
- Que le gouvernement fédéral et celui des provinces, en coopération avec l'industrie, prennent des dispositions pour améliorer le programme actuel d'apprentissage afin de resserrer les liens entre les employeurs et les apprentis.
- Que les entreprises et les industries canadiennes, notamment les membres de la CCC, s'attribuent le rôle de chef de file dans la promotion des choix de métiers techniques et spécialisés, en offrant leur soutien à la création de programmes d'apprentissage.
- Que les gouvernements, en négociant une nouvelle formule de financement, prennent garde de ne pas accabler les employeurs qui acquittent déjà la plus grande partie des coûts de formation.
- Que, au besoin, la CCC et le gouvernement fédéral encouragent les syndicats et les groupes compétents à réduire ou à éliminer les restrictions en matière de langue et les formes de rémunération qui s'appliquent à la formation en apprentissage.

Énergie, Mines et Ressources Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement du Canada appuie le libre marché comme fondement de la mise en valeur des sources d'énergie.

1988

- Que le gouvernement fédéral réexamine sa politique de régime fiscal afin de permettre la mise sur pied de grands projets à long terme, et conçoive un programme d'aide non fiscale qui incite les sociétés à entreprendre de tels projets.
- Que, dans la mise en œuvre du Programme de mise en valeur, le gouvernement canadien travaille étroitement avec tous les regroupements d'entreprises pour voir à l'adoption de règlements.

Environnement Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement fédéral et les milieux d'affaires poursuivent la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie.
- Que le gouvernement fédéral poursuive les consultations en cours avec la Chambre, particulièrement dans le cadre du processus de consultation actuel du Plan vert.
- Que le gouvernement fédéral et les milieux d'affaires continuent de consolider le rôle international du Canada afin de concilier la protection de l'environnement et la croissance économique.
- Que les chambres de commerce locales incitent chaque entreprise membre à élaborer un programme environnemental et à l'adopter de plein gré.
- Que la CCC et les chambres locales établissent la liste des domaines où elles peuvent agir directement pour améliorer l'environnement.
- Que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan pour renforcer la coordination des programmes du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires, des municipalités.
- Que le gouvernement poursuive et améliore la consultation à tous les niveaux avec les principaux intéressés.
- Que le gouvernement fédéral adopte des principes pour orienter la gestion de l'environnement.
- Que le secteur public et le secteur privé collaborent à la création au début du siècle prochain de secteurs protégés caractéristiques de toutes les régions naturelles du Canada et que l'ensemble représente au moins 12 p. 100 des terres et des eaux du Canada.

1988

- Que la CCC s'assure que le gouvernement fédéral et celui des provinces maintiennent des stratégies de gestion des eaux et au besoin, dans la mesure de leur capacité, offrent des réserves garanties d'eau potable à des fins publiques, agricoles et industrielles.
- Que, pour le bien des gens et de la vie sauvage du Canada, le gouvernement fédéral et celui des provinces, en consultation avec l'industrie et les utilisateurs d'eau publique, maintiennent et élargissent les activités reliées à l'utilisation des eaux qui améliorent l'environnement et les loisirs.
- Que la Chambre incite les gouvernements à créer et à mettre en œuvre des activités privées et publiques de gestion des eaux qui réduisent la pollution et les contrecoups sur la société.
- Que la Chambre encourage tous les ordres de gouvernement et le secteur privé à stimuler la recherche sur les ressources en eau, visant à améliorer les avantages socio-économiques et environnementaux.
- Que la CCC intègre à son programme *Objectif 2000* ces objectifs et d'autres questions environnementales à long terme.
- Que le gouvernement modifie la *Loi sur les parcs nationaux* afin qu'elle se traduise par un équilibre entre l'intérêt légitime du public à l'égard des installations d'activités récréatives et les services offerts aux visiteurs, tout en assurant la protection de la nature.

- Que le gouvernement s'assure que les représentants des intérêts des collectivités et des usagers des parcs, skieurs alpin et skieurs de fond, fassent partie de tous les comités chargés de la législation, de la gestion et de la politique des parcs.
- Que le gouvernement fédéral, avec les groupes locaux, élabore une politique et une planification qui permettront un aménagement rationnel respectant l'environnement et satisfaisant les besoins en installations et en services.
- Que le gouvernement fédéral amorce un programme public afin de s'assurer que dans l'avenir les gens comprendront l'importance de la conservation et se conduisent raisonnablement dans les parcs nationaux.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le Canada participe pleinement à toute négociation de libre-échange entre les États-Unis et le Mexique.
- Que le Canada s'assure que toute entente issue de ces négociations ne menace pas les avantages obtenus par le Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange, et soit conforme à l'article XXIV du GATT.
- Que les négociateurs canadiens portent attention aux caractéristiques de l'économie mexicaine et qu'ils s'assurent qu'elles ne donneront pas lieu à un accord qui nuirait aux intérêts du Canada.
- Que le Canada essaie d'éviter la conclusion d'un accord entre les États-Unis et le Mexique au cas où ce pays serait plus intéressant que le Canada pour les exportateurs et les investisseurs américains.
- Que le gouvernement fédéral assure la défense des intérêts canadiens en essayant de transformer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en accord trilatéral plutôt que d'amorcer de nouvelles négociations avec le Mexique et les États-Unis.
- Que des efforts soient déployés, en particulier grâce au Bureau de commerce du Canada à Taipei, pour obtenir un meilleur accès au marché taïwanais et pour faire disparaître les obstacles au commerce avec Taïwan.
- Que les transporteurs canadiens envisagent comme prioritaire l'établissement de liaisons aériennes avec Taïwan afin de faciliter les voyages d'affaires et de tourisme entre le Canada et ce pays.
- Que les ministères fédéraux établissent des normes de service au public pour faciliter les échanges et le commerce.
- Que les ministères prennent des mesures pour améliorer les systèmes et la procédure qui faciliteront le passage aux frontières du trafic privé et commercial tout en assurant le respect des lois, mais dans l'esprit général de l'Accord.
- Que les ministères touchés, en collaboration avec leurs homologues américains, désignent des frontières types dans le cadre d'un projet-pilote pour l'évaluation des nouveaux systèmes et procédures.
- Que le gouvernement du Canada maintienne la ligne A-B à l'entrée Dixon et protège la souveraineté canadienne dans ces eaux et les droits de pêche qui s'y rattachent.

1989

- Que le gouvernement fédéral mène une enquête sur les possibilités de négocier un accord de libre-échange avec le Japon et les États-Unis.
- Que le gouvernement fédéral détermine comment défendre les intérêts du Canada dans une éventuelle négociation de ce genre.
- Qu'en l'absence de pratiques convenables de gestion des ressources par des pays qui pêchent au large des côtes du Canada, le gouvernement fédéral annonce qu'il prendra des mesures non violentes immédiates pour étendre la juridiction canadienne.
- Que la CCC, par le truchement de son président, s'engage à accorder la priorité à cette question. Des discussions auront lieu avec des porte-parole de la CE.

1988

- Que le Canada adhère à la Convention pour le Règlement des différends relatifs aux investisseurs.
- Que la Chambre appuie la libéralisation multilatérale des règles en matière d'investissement.
- Que la Chambre appuie l'application, à des pays tiers, des dispositions sur l'investissement contenues dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.
- Que le gouvernement canadien s'assure que les relations commerciales avec la CE ne seront pas plus restrictives après 1992 qu'elles ne le sont aujourd'hui, en étudiant la possibilité d'accords commerciaux plus libéraux entre la CE et le Canada.
- Que le gouvernement fédéral participe à ce processus en entreprenant, en collaboration avec le milieu des affaires, une analyse des retombées du marché européen unifié sur les entreprises canadiennes en 1992.
- Que le gouvernement fédéral œuvre dans le cadre du GATT et d'autres institutions internationales pour promouvoir une plus grande libéralisation du commerce des biens des services et des investissements, partout dans le monde.
- Que le gouvernement fédéral fasse progresser, avec la collaboration des membres du GATT, les négociations multilatérales, au chapitre des garanties, du règlement de litiges et du fonctionnement du GATT lui-même.
- Que la CCC appuie le gouvernement canadien dans son objectif d'éliminer de manière unilatérale les subventions agricoles d'ici à l'an 2000.
- Que le gouvernement fédéral crée un climat économique intérieur susceptible d'aider les entreprises canadiennes à relever le défi de la concurrence internationale croissante.
- Que la CCC aide à faire connaître le GATT à titre d'organisme jouant un rôle important dans la libéralisation du commerce mondial.
- Que la CCC encourage la communauté canadienne des affaires à suivre de près les négociations multilatérales et les questions importantes qui y sont débattues.
- Que le gouvernement du Canada, dans le cadre de sa participation aux négociations du GATT, encourage activement une réduction multilatérale des barrières au commerce international, en particulier dans le secteur des services.

- Que la CCC continue de défendre le principe de libéralisation du commerce et d'appuyer l'accord commercial bilatéral négocié entre le Canada et les États-Unis.
- Que les entreprises et les chambres de commerce locales continuent de renseigner leur personnel et leurs membres sur les avantages de l'accord commercial.
- Que les entreprises canadiennes prennent rapidement les dispositions nécessaires pour profiter des avantages du plus grand accès au marché américain offert par l'Accord de libre-échange.
- Que la CCC travaille de concert avec le gouvernement pour s'assurer de l'efficacité des programmes d'adaptation du marché du travail et de l'industrie.

Finances Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement fédéral convoque de toute urgence une réunion des premiers ministres pour adopter un programme précis de réduction du déficit.
- Que les réductions mentionnées ci-haut prennent exclusivement la forme de réductions des dépenses de programmes.
- Que le gouvernement du Canada lutte contre l'inflation au moyen de véritables réductions du déficit et de la dette accumulée, plutôt qu'en pratiquant une politique monétaire de taux d'intérêt élevés.
- Que le gouvernement fédéral et ceux des provinces réexaminent leurs responsabilités afin d'éliminer les programmes qui font double emploi.
- Que le ministre des Finances, dix jours avant le dépôt de son budget, présente au Parlement un plan quinquennal d'élimination du déficit.
- Que le plan en question fasse l'objet d'un débat à la Chambre des communes dans les dix jours de séance qui précèdent son dépôt.
- Qu'une période d'au moins trois jours soit prévue pour un tel débat.
- Que dans le cadre du plan, le terme « déficit » soit défini par le Vérificateur général du Canada.
- Que toutes les hypothèses et les prévisions fassent l'objet d'un rapport du Conseil économique du Canada, rapport qui fera partie du plan déposé par le ministre des Finances.
- Qu'une fois le premier plan terminé, il y ait évaluation du plan de l'année précédente.
- Que la mise en œuvre du plan quinquennal soit abrogée par le Parlement au cours d'une récession économique prolongée ou de toute autre urgence; que ce plan revête le caractère d'une loi.
- Que la loi soit intitulée **Loi sur la réduction du déficit.**
- Que le gouvernement du Canada modifie la TPS proposée pour en réduire la complexité en éliminant ou en réduisant de façon importante les règlements qui annulent ou limitent le droit aux crédits de la taxe pour intrants en fonction de plusieurs types de coûts.
- Que, comme possibilité supplémentaire, l'assujettissement à la taxe soit basé sur la comptabilité d'exercice trimestrielle ou les résultats financiers annuels plutôt que sur un taux prescrit sur les ventes.

- Que le gouvernement du Canada hausse le seuil d'admissibilité, au poste des ventes brutes, de sorte qu'une méthode simplifiée de conciliation, ou une méthode rapide de calcul de la TPS, puisse se faire à partir de 2 millions de dollars.
- Que le gouvernement du Canada permette aux services juridiques, aux services de comptabilité et aux bureaux d'experts-conseils d'utiliser la méthode rapide.
- Que les inscrits admissibles dont les ventes annuelles brutes sont inférieures à 2 millions de dollars puissent verser la taxe à tous les trois mois et produire une fois l'an des déclarations de TPS, et que la date limite pour l'envoi des déclarations coïncide avec celle des déclarations d'impôt des sociétés, soit six mois après la fin de l'année.
- Que le gouvernement fédéral donne aux vendeurs le choix de réclamer leur remise sur la TVF à partir des montants réellement payés quand ils peuvent produire une preuve écrite.
- Que le gouvernement fédéral modifie les règles de conversion des dividendes imposables en gains de capital exempts d'impôt pour remplacer la *notion d'investisseur* avisé par un taux prescrit de dividendes afin de s'assurer que l'exemption sur les gains de capital n'est refusée que sur la partie de ceux-ci raisonnablement attribuable au non-paiement des dividendes.
- Que le gouvernement fédéral présente sans tarder des modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, dans le but d'établir un système de transfert de pertes intersociété, tel qu'il a été énoncé dans le document d'étude accompagnant le budget du 23 mai 1985.
- Que le ministre des Finances tolère les retards dans la communication des choix et des formulaires exigés en vertu des articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui ne le permettent pas actuellement, et qu'une pénalité convenable soit imposée à cet égard.

1989

- Que, lorsqu'il prend une décision pratique de réduction de ses dépenses, le gouvernement fédéral tienne compte des effets de ces réductions sur les économies locales, de la capacité de la collectivité d'absorber le coup et de l'atténuer par d'autres activités économiques.
- Que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour s'assurer que le fardeau économique des restrictions budgétaires et du contrôle de la dette soit réparti équitablement entre tous les Canadiens, et que les collectivités défavorisées qui sont touchées par la réduction des dépenses publiques n'aient pas à porter une part démesurée du coût de la reprise économique.
- Que le gouvernement fédéral prenne au sérieux sa responsabilité de mise en œuvre des principes de développement régional dans le processus de décision touchant la politique économique avec les provinces, politique qu'il a appuyée sans réserve.
- Que le gouvernement fédéral modifie les règlements relatifs à l'exemption de gains en capital pour les actions des sociétés exploitant une petite entreprise admissible afin de les rendre moins complexes et plus équitables et de rendre moins aléatoires les critères d'admissibilité.

- Que le ministère des Finances revoie sa position sur cette mesure législative, abroge la disposition générale contre la dérogation et adopte des mesures particulières là où il y a lieu.
- Que le gouvernement, en trouvant une solution à la question de la réduction des dépenses, tienne compte des répercusions sur les économies locales, et des possibilités des localités à s'adapter à la situation en faisant d'autres choix économiques.
- Que la taxe sur les produits et services ne soit pas imposée à moins qu'elle ne s'accompagne de réductions considérables, précises et évidentes, des dépenses du gouvernement.
- Que le gouvernement fédéral réexamine les répercussions de la TPS proposée sur la disponibilité et le coût des services de transport dans les régions du Canada, et qu'il cherche des moyens d'atténuer les effets fâcheux.
- Que le gouvernement fédéral intervienne rapidement pour instituer les augmentations des limites de cotisation pour les contribuables qui comptent sur le Régime enregistré d'épargne-retraite comme principale source d'épargne pour la retraite.
- Que le gouvernement fédéral simplifie les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui touchent l'utilisation d'une automobile, et abolisse les plafonds arbitraires de déduction pour amortissement et de remboursements déductibles ainsi que d'autres dispositions.
- Que, si la déduction pour amortissement n'est pas redressée, la limite de 24 000 $ soit automatiquement indexée chaque année selon le taux d'inflation du prix des automobiles.
- Que les lois fiscales actuelles s'appliquant aux sociétés canadiennes de transport soient modifiées pour permettre aux transporteurs canadiens de concurrencer les transporteurs américains.

1988

- Que le gouvernement du Canada mette un frein à la détérioration du régime d'autocotisation, qu'il a lui-même instauré, en prenant les mesures qui s'imposent.
- Que la Chambre donne son accord de principe à la recommandation faite par le Ministre en 1986 relativement à une loi pour la mise en vigueur provisoire des nouvelles mesures fiscales.
- Que le gouvernement fédéral continue de consulter le secteur privé sur les changements propres à améliorer le processus budgétaire.
- Que le gouvernement mette en œuvre les propositions énoncées dans son budget plus rapidement que cela ne se fait actuellement, et qu'il y ait un calendrier d'application des propositions lorsque le budget est déposé.
- Que la Banque du Canada continue d'appliquer les politiques anti-inflationnistes qu'elle a suivies avec succès au cours des dernières années.
- Que la Banque du Canada reconnaisse les effets de taux d'intérêt plus élevés et de l'appréciation du dollar canadien sur l'activité économique, et modifie sa politique afin d'éviter toute autre diminution de la croissance de l'économie dans toutes les régions du Canada.
- Que le ministre des Finances améliore les changements proposés aux règlements sur les sociétés associées, afin que les petites entreprises aient droit au taux réduit d'imposition qui pourrait ne pas leur être

accordé en raison du flou de la notion d'influence significative.

- Que le gouvernement lève la restriction sur l'admissibilité des sociétés de R-D en commandite aux crédits d'impôt gagnés suite à l'exécution d'activités de recherche scientifique et de développement expérimental, et sur leur droit de transférer les crédits au chercheur ou à l'investisseur.
- Que l'on redonne au paragraphe 248(7) sa formulation originale afin de s'assurer que le paiement des déductions à la source soit considéré reçu par le Receveur général à la date d'échéance, s'il est posté en première classe au plus tard le jour de l'échéance.
- Que, dans le cadre de son programme *Objectif 2000*, la CCC étudie l'opportunité des programmes sociaux au Canada pour renseigner le gouvernement et la population sur les avantages de cette politique.
- Que le gouvernement profite de son prochain budget pour dresser un plan visant à rendre plus commodes les principaux transferts de programmes sociaux dont il est responsable.
- Que le gouvernement prenne au sérieux son engagement à simplifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* en nommant un haut fonctionnaire au ministère des Finances ou de la Justice, dont les seules fonctions seraient, de s'assurer que les modifications futures à la Loi soient simples et compréhensibles et, de rédiger les modifications à la Loi pour la simplifier.
- Que le gouvernement fédéral modifie l'impôt sur les gains en capital de façon à ce que seul le gain réel en pouvoir d'achat réalisé sur la vente d'un bien soit imposé.

Pêches et Océans Canada

La Chambre de commerce recommande :

1989

- Que le ministère des Pêches et des Océans mette en œuvre un programme de réduction des troupeaux de phoques.
- Que le gouvernement fédéral et celui des provinces adoptent des mécanismes uniformes pour la mise en application, tels qu'énoncés dans le projet de loi C-74.
- Que le gouvernement fédéral et celui des provinces adoptent des politiques coopératives pour repeupler en poissons les eaux intérieures et accroître la population des espèces très recherchées par les pêcheurs sportifs et par les pêcheurs commerciaux.
- Que le ministère des Pêches et des Océans dispose d'un budget adéquat pour la recherche de marchés pour les espèces qui n'ont en ce moment aucune valeur commerciale ou récréative.
- Que le gouvernement fédéral et celui des provinces imposent des normes strictes d'hygiène et de conditionnement pour les produits de la pêche et aident l'industrie à respecter ces normes en faisant valoir la recherche et la technologie de pointe.

- Que, dans leurs activités de promotion du commerce, les gouvernements mettent l'accent sur les débouchés pour l'industrie canadienne de la pêche.

Forêts Canada

La Chambre de commerce recommande :

1988

- Que le gouvernement du Canada renouvelle les ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier.
- Que le financement accordé selon des ententes soit fonction des besoins forestiers.
- Que l'industrie forestière participe à la planification et au développement de projets prévus dans le cadre des ententes.
- Que les propriétaires privés de lots boisés (jusqu'à 2 000 hectares) aient la possibilité de participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces ententes.
- Qu'il n'y ait pas d'interruption du financement au niveau des provinces entre la date d'expiration des ententes actuelles et la date de mise en œuvre des nouveaux accords.

Affaires indiennes et du Nord Canada

La Chambre de commerce recommande :

1989

- Que l'on s'attache à régler le plus rapidement possible les revendications territoriales des Indiens en tenant compte des droits actuels d'exploration et de mise en valeur de tiers partis, tout en garantissant l'accès aux terres pour les utilisateurs des ressources.
- Que les processus d'aménagement des terres dans le Nord soient améliorés afin de donner à toutes les parties la possibilité d'y contribuer et de tenir compte de toutes les retombées économiques reliées à l'exploitation des ressources naturelles et des autres activités commerciales.
- Que les territoires naturels désormais réservés aux parcs et réserves se limitent aux superficies requises pour atteindre l'objectif défini.
- Que le gouvernement fédéral et ceux des territoires, avec la participation des groupes autochtones et autres facilitent l'aménagement de l'infrastructure des réseaux de transports, favorisent les occasions d'affaires pour les entreprises autochtones, et l'éducation permanente des habitants pour les emplois de cadres, de professionnels, et de spécialistes.
- Que le gouvernement fédéral continue de céder aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest les pouvoirs qu'il détient sur ces régions.

Industrie, Sciences et Technologie Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement fédéral et celui des provinces tiennent compte de la compétitivité du Canada lorsqu'ils élaborent des politiques et prennent des décisions.
- Que le gouvernement fédéral et celui des provinces répondent à l'objectif principal d'abolition des barrières au commerce, et qu'ils établissent immédiatement des calendriers pour l'examen, la négociation et l'abolition de ces barrières.

- Que toutes les provinces et le gouvernement fédéral déclarent qu'aucune nouvelle barrière ne sera élevée au commerce interprovincial, sans égard aux modifications des responsabilités politiques et des pouvoirs entre les ordres de gouvernement.
- Que la CCC adopte le rapport de la Table ronde sur la politique technologique nationale tel que publié en 1989.
- Que le gouvernement fédéral prenne des dispositions pour suivre les recommandations du rapport pour que le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie joue un rôle prépondérant.
- Que le gouvernement du Canada obtienne la collaboration de l'industrie aux projets du gouvernement fédéral et de celui des provinces pour réduire les émissions de CO_2, notamment pour toute nouvelle loi aboutissant à des objectifs et des mesures utiles.
- Que même si la CCC fait sien l'objectif de réduction des émissions des véhicules, le gouvernement canadien adopte un calendrier de mise en œuvre plus réaliste en étalant ses conditions entre 1994 et 1996 selon des normes établies, agissant pour le bien des entreprises et de l'environnement.
- Que la CCC appuie et facilite le développement économique régional en mettant en œuvre les initiatives du programme *Objectif 2000* dans toutes les communautés visées, en collaboration avec les chambres de commerce provinciales et locales.
- Que le rôle clé du nouveau ministère soit celui de champion des intérêts du monde des affaires auprès des autres ministères et organismes publics.
- Que le nouveau ministère s'assure que les politiques et les programmes du gouvernement encouragent les initiatives du secteur privé et permettent aux entreprises d'être des concurrents efficaces sur les marchés nord-américains et internationaux.
- Que le ministère crée des liens avec les entreprises afin que celles-ci participent au processus d'élaboration de politiques.

Justice Canada

La Chambre de commerce recommande :

1989

- Que la CCC demande au Parlement du Canada et aux assemblées législatives de toutes les provinces de modifier l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* soit : « Chacun a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de sa personne et à la jouissance de la propriété, et il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale ».

1988

- Que la Commission des droits de la personne évalue à long terme les résultats des entreprises, en tenant compte de leurs intentions.
- Que la Commission consulte les employeurs quant à leurs projets et à leurs méthodes en les invitant à apporter une contribution stable.
- Que la Commission utilise les définitions du Programme de l'équité en matière d'emploi pour analyser les données fournies par les employeurs, plutôt que de créer sa propre terminologie.

- Que la Commission des droits de la personne, la Commission de l'emploi et de l'immigration Canada et les employeurs travaillent avec Statistique Canada pour recueillir des données, afin de s'assurer de leur pertinence et de leur conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Santé et Bien-être social Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que l'intervention des gouvernements au chapitre des régimes de retraite se limite à les rendre équitables et sûrs.
- Que, pour l'essentiel, la loi soit uniformisée à l'échelle du Canada au moyen d'une entente fédérale-provinciale pour réduire les différences injustifiées qui entraînent des coûts et dévaluent les nouveaux régimes.
- Que le gouvernement n'impose pas de système obligatoire d'indexation des pensions en fonction de l'inflation.
- Que les gouvernements des provinces mettent fin au moratoire sur le virement des surplus quand la législation n'interdit pas expressément à l'employeur d'utiliser les surplus, et reconnaissent sans ambiguïté que cette pratique est acceptable pour le paiement des contributions de l'employeur.

1988

- Que la loi fédérale soit modifiée de façon à rétablir les conditions qui prévalaient avant la modification du 17 avril 1984 au chapitre des subventions fédérales, afin que les provinces puissent créer un système de soins de santé qui réponde à leurs besoins, et même prélever des frais d'utilisateur pour les services hospitaliers et les visites médicales, sans subir une diminution des subventions fédérales.
- Que la loi fédérale soit modifiée de façon à permettre aux provinces de prendre les mesures qu'elles jugent nécessaires à l'établissement de services privés de santé, y compris les assurances, en concurrence avec les régimes publics.
- Que les régimes de santé soient structurés de façon à assurer l'accès pour tous à des services de santé de qualité.

Revenu Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que si une erreur de calcul ou d'écriture qui désavantage le contribuable et qui n'entraîne aucun coût pour Revenu Canada se produit lorsque le contribuable remplit un formulaire, le contribuable soit autorisé sans pénalité à remplir un formulaire modifié, dans le délai permis de trois ans.
- Que les ministères du Revenu et des Finances poursuivent le processus de consultation des milieux d'affaires afin de lever dans les meilleurs délais les difficultés qui subsistent.
- Que les besoins d'information du contribuable soient réduits au minimum pour ne porter que sur ceux essentiels au programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental.
- Que des mesures soient prises pour améliorer les relations entre les ministères du Revenu et des Finances et les contribuables afin de réduire la confusion provoquée par la diversité des interprétations.

- Que le programme sus-mentionné soit examiné par les ministères des Finances et du Revenu en collaboration avec les milieux d'affaires.

Bureau du Conseil privé

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement fédéral réexamine le projet de loi C-46, en particulier la notion de Commission des conflits d'intérêts, et adopte un processus de divulgation en deux volets. Le premier volet devant comporter une déclaration générale des actifs et des passifs accessibles au public, alors que le deuxième volet constituera une déclaration détaillée remise au greffier de la Chambre des communes à l'usage du président et du Comité des privilèges et élections s'il y a lieu.

Secrétariat d'État

La Chambre de commerce recommande :

1989

- Que le Conseil des ministres de l'éducation privilégie, dans les programmes d'études et les activités parascolaires, l'aspect stimulant des affaires, de l'esprit d'entreprise et du perfectionnement chez les jeunes.
- Que la CCC joue un rôle de premier plan dans la création d'un comité formé de représentants d'entreprises canadiennes, des divers gouvernements et d'établissements d'enseignement postsecondaire, comité voué à l'amélioration des compétences en commerce international.
- Que la CCC joue un rôle actif dans les pourparlers avec le gouvernement fédéral et celui des provinces au sujet du besoin crucial de perfectionnement des compétences en commerce international dans les universités canadiennes.
- Que le gouvernement fédéral s'efforce, avec les provinces et d'autres intéressés, de mettre de l'avant un programme pour supprimer l'analphabétisme d'ici à l'an 2000.
- Que la CCC poursuive ses efforts avec le monde de l'enseignement en vue de l'alphabétisation et de l'amélioration des compétences des travailleurs de demain, et que tous se partagent les ressources pour la formation et le recyclage des employés.
- Que le Conseil des ministres provinciaux de l'Éducation soit invité à examiner les programmes d'enseignement pour s'assurer qu'ils donnent à tous accès à l'enseignement continu, à l'alphabétisation, à la formation professionnelle et au recyclage.
- Que, dans la conception des programmes sociaux, on continue de mettre l'accent sur l'autonomie, la poursuite des études et l'amélioration des compétences comme moyens de prévenir la pauvreté.

1988

- Que la CCC, dans le cadre de son programme *Objectif 2000*, appuie le modèle proposé du Conseil industrie-éducation créé à Hamilton-Wentworth, afin que d'autres collectivités s'en inspirent pour accroître la coopération entre employeurs et établissements d'enseignement et de faciliter l'expansion d'activités industrie-éducation.

Petites entreprises et Tourisme

La Chambre de commerce recommande :

1989

- Que les institutions financières soient encouragées à constituer des réserves de capital-risque gérées par les provinces.

- Que les politiques et pratiques de prêt soient contrôlées pour s'assurer que les petites entreprises ne sont pas défavorisées et que, lors du prochain ralentissement économique, elles puissent rester en activité.
- Que des politiques soient élaborées pour faciliter les prêts aux entreprises de services et de technologie.
- Que la fiscalité soit modifiée afin de favoriser l'investissement de capitaux propres dans des entreprises en activité plutôt que les emprunts ou l'investissement dans l'immobilier.
- Que les programmes du gouvernement soient redéfinis pour offrir de l'aide aux nouvelles entreprises dans la gestion et le contrôle financier par des mécanismes comme les incubateurs d'entreprises.
- Que les programmes d'aide à l'entreprise soient administrés par des organismes du secteur privé.
- Que les gouvernements appuient des services de jumelage d'investisseurs et d'entrepreneurs comme le Réseau des possibilités d'investissement au Canada.
- Que le Programme de prêts aux petites entreprises soit élargi afin d'assurer, outre l'actif fixe, le financement des actifs d'exploitation comme les comptes-clients et le stock.

Transports Canada

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que les règlements canadiens relatifs au cabotage soient appliqués.
- Que le gouvernement fédéral augmente le nombre de contrôleurs aériens, améliore leur formation et examine le rôle que peut jouer le secteur privé à ce chapitre.
- Que le gouvernement fédéral fasse installer dans les plus brefs délais des appareils de contrôle aérien.
- Que le gouvernement fédéral établisse des normes de rendement auxquelles devront se conformer les exploitants d'aéroports et les contrôleurs aériens, et que le secteur privé participe à l'établissement des normes.
- Que le gouvernement fédéral s'assure de la présence des ressources nécessaires pour permettre aux contrôleurs aériens de répondre aux besoins du marché.
- Que le gouvernement fédéral adopte immédiatement des mesures d'évaluation de la productivité afin d'améliorer le rendement.
- Que le gouvernement fédéral étudie les projets entrepris à l'étranger pour gérer et fournir des services de contrôle aérien.
- Que le gouvernement fédéral mène des consultations exhaustives auprès des milieux de la navigation aérienne et des constructeurs afin de recueillir des suggestions pour réduire les dépenses.
- Que le gouvernement fédéral dénonce les services inutiles pour éviter le gaspillage, ce qui garantira le succès de la politique de diminution des coûts.
- Que les coûts supplémentaires imposés aux ports et au système de transport canadiens ne soient adoptés qu'après l'évaluation de leurs conséquences sur la viabilité à long terme du secteur de la navigation maritime et de leurs avantages économiques.

1989

- Que le gouvernement fédéral et celui des provinces accordent la priorité à la formulation d'une politique des transports visant la réfection, l'entretien et l'expansion de l'infrastructure routière afin de rendre justice à l'importance d'un réseau routier efficace au Canada.
- Que la politique routière s'appuie sur les constatations du groupe d'étude spécial établi par le Conseil des ministres chargé de la sécurité routière et du transport.
- Que le gouvernement donne en priorité son appui au deuxième volet du travail du groupe d'étude du Conseil des ministres qui portera sur les coûts et les avantages de l'amélioration du réseau routier.
- Que, compte tenu de l'analyse coûts-avantages, le gouvernement fédéral, avec les gouvernements des provinces, procède à l'amélioration du réseau routier, y compris de la route transcanadienne.
- Que le financement de l'amélioration du réseau routier provienne pour une bonne part des taxes sur le carburant, l'immatriculation des véhicules et autres à l'échelon du fédéral et des provinces.
- Que VIA Rail puisse proposer un plan de redressement pour assurer sa rentabilité.
- Que, si des coupures s'imposent, les mêmes critères s'appliquent à l'ensemble du Canada.
- Que l'offre de VIA Rail à l'entreprise privée, prévoyant des conditions équitables pour l'utilisation des lignes du CN et du CP, soit envisagée comme solution.
- Que les subventions du gouvernement fédéral pour le transport des céréales, subventions accordées en vertu de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* soient offertes aux producteurs afin de stimuler concurrence dans le secteur des transports.
- Que toutes les études nécessaires à la mise en œuvre de la précédente recommandation soient amorcées sans délai.
- Que le gouvernement fédéral reprenne les négociations concernant l'Accord bilatéral sur le transport aérien avec le gouvernement américain, dans le but de stimuler les services aériens commerciaux en établissant d'autres couloirs aériens directs qui serviraient les intérêts des Canadien et favoriseraient l'équité pour toutes les régions.

Conseil du Trésor

La Chambre de commerce recommande :

1990

- Que le gouvernement fédéral s'engage à déclarer de façon plus régulière, et en temps opportun, ses dépenses et son déficit.
- Que le gouvernement fédéral s'emploie à rechercher et à évaluer des structures plus adéquates pour l'examen du rendement des gouvernements, des sociétés d'État, des industries réglementées et des organismes subventionnés par les fonds publics, en tenant compte des suggestions d'un groupe indépendant subventionné par la Fondation canadienne pour la vérification intégrée.

- Que le gouvernement fédéral prenne des dispositions pour utiliser les techniques modernes, les réseaux et les succursales des établissements financiers, ainsi que les systèmes de télécommunications pour administrer et contrôler les dépenses sociales qui sont de son ressort et de faire rapport sur ces dernières.
- Que le gouvernement poursuive plus activement sa politique de privatisation des sociétés d'État tout en maintenant son intervention sur les marchés et en s'efforçant de renforcer à long terme la compétitivité de l'économie canadienne.
- Que le gouvernement formule des politiques qui reposent, pour leur application, sur le secteur privé et qu'il s'abstienne d'encourager les initiatives qui ne sont pas viables du point de vue commercial.
- Que le gouvernement fédéral continue ses efforts d'amélioration de la gestion et de la situation financière des sociétés fédérales.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Positions sur des questions nationales et internationales sélectionnées 1991

La Chambre de Commerce du Canada
1991

Aperçu

Les positions sur les questions nationales, publiées par la Chambre de Commerce du Canada, contient les versions finales des résolutions adoptées par les membres votants de la Chambre de Commerce du Canada le 24 septembre 1991. Les résolutions, comprenant les recommandations, ont été préparées pour le Bureau du premier ministre et pour les ministères suivants : Agriculture Canada; Emploi et Immigration Canada; Environnement Canada; Finances Canada; Industrie, Sciences et Technologie Canada; Commerce extérieur Canada; Santé et Bien-être social Canada; Revenu Canada et Transports Canada. Chaque résolution est valide pour trois ans, et, pour être adoptée, doit être entérinée par le deux tiers des membres votants.

Recommandations

Cabinet du Premier Ministre

Le rapport recommande que :

- tous les ordres de gouvernement, le monde des affaires, les syndicats, et les particuliers façonnent ensemble un nouveau partenariat afin de :
  - reconnaître les caractéristiques et les forces des Canadiens;
  - bâtir une économie plus compétitive qui tiendra compte des avantages du pays;
  - donner aux Autochtones des possibilités de s'épanouir;
  - préciser les responsabilités de chaque ordre de gouvernement en vue d'éliminer les dédoublements de compétences et de réduire les pouvoirs au chapitre des dépenses;
  - mettre sur pied un processus de prise de décision adapté à la gestion efficace des affaires économiques et financières du pays.
- La Chambre de Commerce du Canada et ses membres continuent de participer activement au débat sur l'accord constitutionnel.

Agriculture Canada

Le rapport recommande que :

- Le gouvernement canadien continue de mettre en œuvre les programmes de soutien de revenu, en s'assurant que ceux-ci, tout en étant acceptables sur le plan fiscal, sont adaptés au marché et aux entreprises.
- Le gouvernement du Canada, dans les limites de son budget :
  - encourage l'élaboration, la commercialisation, l'échange et l'utilisation par le secteur agro-alimentaire de technologies agricoles avantageuses sur le plan commercial;
  - encourage une collaboration plus étroite entre les organismes privés et publics et au sein de ceux-ci afin de diversifier et de consolider l'économie du secteur agricole et de maximiser les bénéfices découlant du travail de ces organismes sur les marchés intérieur et extérieur;
  - encourage l'amélioration de la recherche axée sur les marchés internationaux par l'industrie agro-alimentaire.
- Le gouvernement du Canada, dans les limites de son budget, appuie et encourage les initiatives indépendantes du secteur privé favorisant l'essor de l'aquiculture. De plus, une collaboration étroite entre le ministère des Pêches et des Océans, d'autres organismes fédéraux de recherche et de réglementation et d'autres ordres de gouvernement s'avère essentielle au processus d'expansion.

- La bonne réputation des produits de l'aquiculture canadienne et la compétitivité du Canada à l'échelle internationale soient maintenues et renforcées grâce à des normes sévères de qualité, au chapitre de la valeur nutritive, de l'innocuité des aliments, l'acceptation par les consommateurs et les résidus de médicaments.
- La recherche et le développement rentables soient encouragés dans le domaine de l'aquiculture, y compris l'étude de l'incidence possible sur la pêche naturelle.
- La Chambre de Commerce du Canada appuie les recommandations contenues dans le rapport sur la protection de l'environnement présenté par le comité fédéral-provincial de l'agriculture aux ministres de l'Agriculture.
- Le gouvernement du Canada modifie le plus tôt possible la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* afin que celle-ci : 1) encourage la création d'un système de transport et de manutention plus efficace et plus rentable qui ne privilégie aucun moyen ou aucun parcours pour le transport du grain au Canada et 2) appuie la diversification et l'implantation d'industries à valeur ajoutée dans les provinces des Prairies.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada

Le rapport recommande que :

- Le gouvernement du Canada élimine tout de suite des lois antidumping existant entre le Canada et les États-Unis et les remplace par un autre régime reposant sur le droit de la concurrence.
- Le gouvernement du Canada essaie d'obtenir l'élimination des lois antidumping s'appliquant au Canada et aux États-Unis, par tous les moyens à sa disposition, y compris les négociations prévues à l'article 1907 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.
- Le gouvernement du Canada encourage le développement viable et les comportements responsables en matière environnementale tout en s'assurant que les préoccupations écologiques ne soient pas que prétexte à du commerce.
- Le gouvernement du Canada favorise le rétablissement du groupe de travail du GATT sur les questions d'environnement.
- Le gouvernement du Canada considère les questions d'environnement dans le contexte d'un accord de libre-échange nord-américain comme vitales pour ces négociations, et qu'il veille à ce que les ministères canadiens touchés se consultent longuement et entreprennent la recherche nécessaire pour cerner les questions environnementales les plus importantes à examiner.
- Le gouvernement du Canada continue de considérer le marché européen comme particulièrement important pour le Canada et essentiel à la réussite du pays dans l'économie mondiale en mutation, et qu'il redouble d'efforts pour aider les entreprises canadiennes à exporter vers l'Europe.
- Le gouvernement du Canada s'assure que l'on suit de près les domaines clés pour lesquels la Communauté européenne élabore de nouveaux règlements et de nouvelles normes, afin de garantir que les intérêts canadiens sont défendus, y compris en ce qui a trait à l'accès aux marchés des produits du bois et des services financiers.
- Le gouvernement du Canada emploie tous les mécanismes existants pour s'assurer que les changements en cours dans la structure institutionnelle de la Communauté apportent aussi un règlement aux différends commerciaux qui opposent le Canada à

l'Europe au chapitre des pêcheries, du boeuf, du vin et des fourrures.

- Dans le contexte des efforts déployés pour transformer les relations entre les deux entités en de véritables liens politiques et économiques, le gouvernement du Canada continue de travailler avec la Communauté européenne (CE) pour renforcer ses relations bilatérales et, notamment, pour tirer parti de la convention cadre de 1976 et de la Déclaration de 1990 sur les relations entre la CE et le Canada.
- Le gouvernement du Canada s'assure que le commerce des services sera en bonne place à l'issue des négociations de l'Uruguay Round.
- Le gouvernement du Canada s'assure que le commerce des services sera en bonne place à l'issue des négociations visant à un accord de libre-échange nord-américain.
- Le gouvernement du Canada réaffecte des ressources à la recherche et à des programmes relatifs au secteur canadien des services, afin de définir comment celui-ci peut être un atout croissant de la compétitivité économique et commerciale canadienne. Il veillera, ce faisant, à ce que tous les ordres de gouvernement travaillent ensemble afin de garantir que leurs politiques et leurs programmes s'appliquent aux industries des services et que celles-ci y ont accès.
- Le gouvernement du Canada consulte beaucoup la communauté des affaires afin de définir de nouvelles mesures et d'autres priorités pour le secteur des services, sans ajouter à ses dépenses nettes, et qu'il utilise les compétences du secteur privé.
- Le gouvernement du Canada soit soutenu dans ses efforts visant à créer une organisation mondiale du commerce et que cette initiative devienne une priorité pour les négociateurs canadiens au GATT.
- Le Canada voie à la mise en place d'une organisation mondiale du commerce s'appuyant sur le GATT, l'institutionnalisant en fait, et qu'il veille à ce qu'elle ait le même statut que d'autres organismes des Nations Unies. De plus, qu'il fasse en sorte que la nouvelle organisation ne soit trop bureaucratique.
- Le gouvernement du Canada s'assure qu'en créant une nouvelle organisation mondiale du commerce, il s'attache aussi à mettre en place de meilleurs mécanismes de règlement des différends, en vertu desquels les arrêts rendus auraient davantage force de loi.
- Dans le cadre d'une stratégie générale de défense des intérêts canadiens dans l'Asie–Pacifique, le gouvernement du Canada consulte le secteur privé et qu'il collabore avec lui afin de faire connaître le commerce et les investissements canadiens dans cette région et d'encourager la coopération et la coordination des activités entre les divers intervenants canadiens.
- Le gouvernement du Canada accroisse l'aide aux entreprises canadiennes qui veulent pénétrer sur les marchés de l'Asie–Pacifique, entre autres en faisant connaître dans cette région les capacités canadiennes dans des domaines où nos compétences ne sont pas connues localement, comme dans les services, les activités de conseil, les transports, les télécommunications et les techniques de pointe.
- Le gouvernement du Canada continue de reconnaître l'importance des relations commerciales entre notre pays et Taïwan.
- Le gouvernement du Canada soutienne l'Asia Pacific Economic Cooperation (APEC) en tant qu'instance propre à la discussion des questions relatives au commerce et aux investissements régionaux.

Emploi et Immigration Canada

Le rapport recommande que :

- La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) examine ses statistiques pour s'assurer qu'elles sont vraiment représentatives des mesures prises par les employeurs. Ces chiffres devraient être basés sur l'embauche et tenir compte des différences entre les données des entreprises et celles du gouvernement fédéral;
- Le gouvernement fédéral, au lieu d'alourdir les obligations en vertu de la loi en vigueur, révise le Programme de contrats fédéraux et ramène le seuil de 200 000 $ à 100 000 $ dans le cas des entreprises sous contrat.
- Soient uniformisés les exigences relatives à l'observation imposées aux entrepreneurs fédéraux et aux employeurs assujettis à la réglementation fédérale. Il faudrait aussi se prononcer sur les aspects qualitatifs des efforts déployés par les employeurs dans le but de mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi, ainsi que sur leurs résultats quantitatifs.
- La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, et non la Commission canadienne des droits de la personne, soit chargée de la mise en œuvre de la loi et de toute enquête sur les programmes des employeurs.
- Le gouvernement fédéral et celui des provinces collaborent étroitement afin de mettre en œuvre une stratégie de mise en valeur de la main-d'œuvre au Canada qui soit cohérente, rentable et liée aux marchés.
- Le marché du travail local tienne compte des organismes existants lorsqu'il met en place les structures nécessaires pour appuyer leurs initiatives.
- Lorsque le gouvernement, les milieux d'affaires et les syndicats se seront entendus sur une définition juste, précise et complète de la formation, la Chambre de Commerce du Canada encourage ses membres à reconnaître la valeur de la formation et du perfectionnement réguliers pour la réalisation des buts ou des objectifs nationaux en matière de formation, lorsqu'ils auront été établis.
- Le gouvernement fédéral permette aux cotisants à l'assurance-chômage, soit aux employeurs et aux employés de jouer un plus grand rôle lorsque vient le temps de décider de l'administration du Programme, de sa structure et de fixer les taux des primes.
- La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada collabore avec les milieux d'affaires, les syndicats et les provinces pour mettre en œuvre un plan qui vise à encourager les choix de carrière dans les métiers spécialisés et techniques. A cette fin, on pourrait lancer une campagne publicitaire afin d'encourager les choix de carrière dans les métiers spécialisés qui peuvent être payants et permettre l'épanouissement du talent.
- Le gouvernement fédéral et celui des provinces, en collaboration avec les milieux d'affaires, prennent les mesures nécessaires pour élargir et améliorer le programme actuel de formation en apprentissage afin d'éliminer les problèmes actuels et de le modifier de façon à encourager des relations plus stables entre les employeurs et les apprentis.
- Les entreprises canadiennes, notamment les membres de la Chambre de Commerce du Canada, s'engagent à encourager des choix de carrière dans les métiers spécialisés et techniques et à offrir leur soutien à la

préparation de programmes de formation en apprentissage.

- Le gouvernement fédéral encourage les milieux d'affaires à participer plus activement à la formation des travailleurs afin d'assurer la compétitivité économique du Canada. Le gouvernement devrait aussi collaborer avec les syndicats et les gouvernements des provinces afin de revoir régulièrement l'accès aux programmes d'apprentissage et la rémunération qu'ils assurent.
- Le Bureau du premier ministre encourage l'élaboration d'une série d'objectifs nationaux en matière d'éducation au Canada par un effort général de collaboration qui tiendra compte des vues des détenteurs d'enjeux clés du système d'éducation (étudiants, parents, milieux d'affaires, éducateurs, associations, syndicats, associations, pouvoirs publics, et autres).
- La Chambre de Commerce du Canada participe aux discussions sur ces objectifs.

Environnement Canada

Le rapport recommande que :

- Le gouvernement fédéral fasse en sorte que tous les ordres de gouvernement adoptent une approche uniforme et qu'ils coopèrent afin d'établir un éventail cohérent de politiques environnementales. Le dédoublement des programmes serait évité, ce qui réduirait le gaspillage des ressources publiques, commerciales et gouvernementales;
- Le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file en mettant en œuvre de pratiques saines pour l'environnement dans ses propres activités.
  - reconnaisse l'importance du commerce mondial pour l'économie canadienne et le niveau de vie de ses habitants, et joue un rôle de chef de file dans l'élaboration d'interventions internationales coordonnées.
- Le gouvernement fédéral accorde aux entreprises un délai raisonnable pour modifier leurs politiques d'emballage avant de légiférer.
- Le gouvernement fédéral établisse un mécanisme d'examen des répercussions de l'emballage sur l'environnement et la société avant de légiférer. Le gouvernement inclue dans le protocole sur l'emballage une analyse du cycle de vie des effets sur l'environnement et la société.
- Le gouvernement fédéral fasse en sorte qu'il y ait une coordination appropriée entre les gouvernements provinciaux afin d'assurer l'application uniforme du protocole national sur l'emballage.
- Tous les ordres de gouvernement adoptent les principes généraux suivants dans la planification, la promotion et la mise en œuvre de programmes qui visent à réduire au minimum la production de déchets solides.
  - ces programmes devraient accorder la priorité à l'élimination et à la réduction des déchets, et ensuite à la réutilisation, au recyclage et à la récupération;
  - ces programmes devraient viser certains types de déchets en particulier, dont on pourrait maximiser la valeur environnementale, qui pourraient réduire au minimum le besoin d'installations traditionnelles de gestion des déchets et qui pourraient se justifier sur le plan économique si l'on en réduisait le volume ou si on les gérait autrement;
  - le financement de ces programmes devrait être fondé sur les principes du paiement par l'usager; il faudrait en encourager l'utilisation en imposant des frais de service plus élevés dans le cas des

installations conventionnelles d'évacuation. En organisant la base financière de ces programmes, il faudrait explorer la possibilité d'établir des frais de dissuasion visant à décourager l'utilisation des installations conventionnelles d'évacuation;
  - les débouchés commerciaux découlant de la mise au point et de la prestation de nouveaux services de gestion des déchets devraient être offerts aux milieux d'affaires en général, dans un contexte de concurrence.
- En cas de dédoublement des compétences ou d'imprécision, le gouvernement fédéral et les provinces collaborent à l'élaboration d'un processus unifié d'évaluation en matière d'environnement et clarifient les responsabilités et les rôles respectifs des deux ordres de gouvernement.
- Environnement Canada et les autres ministères qui œuvrent dans ce domaine adoptent les principes suivants, sur lesquels ils devraient fonder leur attitude face à la participation du public :
  - Environnement Canada demandera aux groupes clés de l'industrie et des milieux d'affaires de trouver les intervenants dans le cas de toutes les initiative;
  - Environnement Canada continuera de publier des documents de travail préparés avant la tenue d'ateliers réunissant des intervenants et conçus pour attirer l'attention des participants sur certaines des questions clés;
  - Environnement Canada continuera d'organiser des ateliers de consultation avant toute étape officielle dans l'élaboration d'une mesure législative;
  - Environnement Canada s'efforcera d'améliorer son processus de consultation dans le but d'améliorer la qualité des contributions.
- Le gouvernement fédéral :
  - fasse en sorte que soient évaluées attentivement toutes les incidences probables de l'application à l'industrie canadienne, en particulier à des entreprises localisées, de nouveaux règlements sur l'environnement;
  - applique graduellement, le cas échéant, et sur une période prolongée, de nouvelles mesures réglementaires, lignes directrices et normes en matière d'environnement afin de permettre à ce secteur d'activité de s'adapter sans que certaines entreprises importantes ne subissent de pertes financières.
- Le gouvernement fédéral et celui des provinces mettent en œuvre des stratégies de gestion des eaux qui garantiront un approvisionnement durable en eau potable pour les municipalités, l'agriculture, l'industrie, les loisirs, la pêche et la faune, tout en assurant la protection de l'environnement et la rentabilité économique.
- Les gouvernements mettent au point et instaurent des activités publiques et privées de planification de la gestion et d'utilisation des eaux de façon à réduire au minimum les effets indésirables sur la société et l'environnement.
- Pour le bénéfice des gens et de la vie sauvage, le gouvernement fédéral et les provinces, en consultation avec l'industrie et les consommateurs d'eau, étudient les technologies de conservation d'eau et les mécanismes d'établissement des prix sur le marché de façon à assurer des réserves peu coûteuses en eau potable sans effet négatif

sur l'environnement et la société et à réduire la demande, qui nuit aux économies locales et aux écosystèmes.

- Tous les ordres de gouvernement et le secteur privé stimulent la recherche sur les ressources en eau et préconisent des politiques qui protègent les avantages sociaux, économiques et environnementaux tirés de ses ressources en eau.

Finances Canada

Le rapport recommande que :

- Le gouvernement fédéral convoque de toute urgence une réunion des premiers ministres pour établir un programme précis visant à réduire le déficit global et à faire baisser le rapport entre l'endettement et le produit intérieur brut.
- Les réductions déjà mentionnées soient effectuées en comprimant les dépenses de programme à tous les ordres de gouvernement; que la Chambre de Commerce du Canada appuie la politique 0-3-3, annoncée dans le budget fédéral de 1991, et que la politique soit élargie pour inclure l'ensemble de l'administration publique, y compris les cadres et les administrateurs, les dirigeants de sociétés de la Couronne, les juges, les sénateurs et les députés.
- Des mesures comme le plafonnement des dépenses au niveau fédéral constituent un premier pas dans la voie d'un contrôle significatif des dépenses et qu'elles soient mises en œuvre au niveau des provinces.
- Le gouvernement fédéral reconnaisse que la situation est très dangereuse qu'il faut la corriger rapidement, et qu'il reconnaisse immédiatement la détérioration de la compétitivité de son régime fiscal. Il doit agir sans tarder pour rendre de nouveau intéressant le climat d'investissement afin de protéger les emplois et l'avenir économique du Canada. Il est recommandé plus particulièrement :
  - que le gouvernement agisse immédiatement pour rétablir le tableau d'amortissement de trois ans en vigueur par le passé;
  - que le gouvernement collabore avec les provinces pour faire en sorte que la structure fiscale du Canada soit compétitive face à celle des États-Unis.
- Le gouvernement, par le biais de Revenu Canada, soit sommé de modifier les règlements sur les remises pour TPS accordées aux étrangers en visite au Canada dans le cas de frais d'hébergement à court terme. Cette mesure permettrait aux visiteurs de transférer les remises directement aux fournisseurs canadiens de logements pour des courts séjours.
- Le gouvernement fédéral supprime les règles relatives aux institutions financières réputées afin que les restrictions relatives au crédit d'impôt pour intrants ne s'appliquent qu'aux institutions financières désignées, et qu'on règle le problème des abus ou iniquités perçues en élargissant la définition des institutions financières désignées.
- Le gouvernement fédéral rende les entités étroitement liées autres que des sociétés admissibles au choix prévu à l'article 156 (la *Loi sur la taxe d'accise)*.
- Le ministre fédéral des Finances modifie la *Loi sur la taxe d'accise* afin de permettre au ministre du Revenu national ou à son représentant désigné de renoncer aux pénalités ou aux intérêts qui seraient autrement imposés en vertu de la Loi lorsque, de l'avis du ministre du Revenu national ou de son remplaçant désigné, l'inscrit a fait un effort raisonnable pour percevoir le montant approprié de la taxe

prévu par la loi au cours de la période de deux ans se terminant le 31 décembre 1992.

- Le gouvernement fédéral, dans ses négociations avec les provinces participantes, s'assure que, pour les questions liées à la taxe sur les produits et services :
  - les décisions et les interprétations sont uniformes et centralisées;
  - les exigences relatives à la production et les autres procédures semblables relatives à l'observation et à vérification sont uniformes dans tous les niveaux de compétence;
  - l'harmonisation n'alourdit pas le fardeau de l'observation pour l'inscrit;
  - la taxe n'a aucun effet sur les recettes.
- Revenu Canada — Douanes et Accise, se conforme à la loi dans l'administration de la TPS et que des amendements et des modifications de fond soient adoptés par voie législative plutôt qu'administrative.
- Les ministres des Finances et du Revenu national demandent aux hauts fonctionnaires de leur ministère de revoir les dispositions relatives aux pénalités de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, mettent en œuvre une mesure législative qui réduira les pénalités imposées dans les cas d'omission par inadvertance et s'assurent que les responsables de l'application de la Loi imposent des pénalités de façon juste et équitable.
- Le ministre fédéral des Finances amorce la simplification de la *Loi et du Règlement de l'impôt sur le revenu* en s'y attaquant sur deux fronts : tout d'abord, le ministre devrait rendre le texte de la loi compréhensible. Deuxièmement, le ministre devrait remplacer certains aspects de la loi comme l'imposition des gains en capital, l'application de l'impôt sur les pertes en capital, l'exemption à vie touchant les gains en capital et les dispositions d'annulation s'y rattachant par des dispositions plus simples comme celles que la Chambre a recommandé dans une autre résolution, notamment l'indexation du coût des biens de sorte à tenir compte de l'inflation dans l'évaluation des gains en capital.
- Le gouvernement fédéral et les provinces réduisent le nombre des taxes qu'ils imposent présentement, et qu'ils rationalisent et intègrent leur assise fiscale lorsque les deux ordres de gouvernement perçoivent des taxes essentiellement semblables.
- La Chambre de Commerce du Canada continue d'appuyer en principe la recommandation présentée par le ministre en 1985 au sujet de l'adoption d'une loi qui permettrait la mise en vigueur provisoire de mesures fiscales.
- Le gouvernement fédéral continue de consulter le secteur privé sur des façons d'améliorer le processus budgétaire.
- Le gouvernement mette en œuvre des propositions contenues dans ses budgets beaucoup plus rapidement qu'il ne le fait actuellement, et que les budgets comprennent un calendrier de mise en œuvre des propositions budgétaires qu'ils renferment.
- Le gouvernement fédéral modifie l'application de l'impôt sur les gains en capital de façon à ce que le gain réel du pouvoir d'achat réalisé sur la vente d'un bien soit imposé.
- Le paragraphe 248(7) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* soit formulé comme à l'origine afin que le versement des retenues à la source soit réputé avoir été reçu à la date d'échéance par le Receveur général, s'il est posté en première classe (ou une classe équivalente) le jour de la date d'échéance, ou plus tôt.

- Le gouvernement fédéral porte sur-le-champ à 400 000 $ la déduction accordée aux petites entreprises. Cette mesure aurait, à court terme, une faible incidence négative sur les recettes fiscales fédérales; elle aiderait toutefois à créer un climat d'affaires propice à la croissance dans le secteur de la petite entreprise.
- Le gouvernement fédéral :
  - maintienne l'exonération fiscale des fonds de pension canadiens;
  - légifère le plus rapidement possible pour hausser le plafond de la teneur en titres étrangers.
- Le gouvernement fédéral modifie la réglementation afin de permettre aux personnes invalides d'utiliser les prestations accumulées en vertu du régime. Ce système sera beaucoup plus simple à administrer pour les employeurs et beaucoup plus équitable pour les adhérents invalides. Comme compromis, étant donné les iniquités importantes du système actuel pour les adhérents invalides, le salaire à la date de l'invalidité pourrait être utilisé dans la formule régulière de calcul des facteurs d'équivalence (FE).
- Le gouvernement fédéral assure que le FE des régimes à cotisations déterminées et des régimes de participation différée aux bénéfices tiennent compte du pourcentage réel d'acquisition au lieu d'appliquer 100 p. 100 à tous les pourcentages supérieurs à zéro.
- Le gouvernement fédéral envisage d'utiliser des facteurs FE liés à l'âge, plutôt qu'un seul facteur.

Industrie, Sciences et Technologie Canada

Le rapport recommande que :

- Le gouvernement fédéral et les provinces visent toujours la compétitivité canadienne lorsqu'ils élaborent des politiques et prennent des décisions.
- Le gouvernement fédéral et les provinces établissent, en consultation avec les milieux d'affaires, un mécanisme rentable d'évaluation de la compétitivité afin de mesurer l'incidence des politiques et des mesures législatives sur les milieux d'affaires canadiens. Les ressources nécessaires aux mécanismes pourraient provenir des ministères actuels, ce qui concorderait avec la stratégie fédérale de réduction du déficit.
- Le gouvernement fédéral et chaque province divulguent leur évaluation de l'incidence de leurs politiques et de leurs mesures législatives sur la compétitivité des milieux d'affaires du Canada; cette mesure permettrait aux décisions des pouvoirs publics de tenir compte de tous les coûts et avantages pertinents pour les milieux d'affaires canadiens.
- Le gouvernement fédéral fasse des efforts pour faire disparaître les obstacles au commerce entre les diverses provinces et territoires, ainsi que les subventions qui perturbent les avantages comparatifs entre les provinces et les territoires.

Revenu Canada

Le rapport recommande que :

- Le gouvernement fédéral, dans ses efforts pour accroître la compétitivité, consulte les milieux d'affaires et les collectivités afin de définir une stratégie nationale en matière de magasinage outre-frontières. Celle-ci devrait comprendre un examen des taxes

actuellement imposées sur les carburants et sur d'autres produits et viserait à abaisser ou à supprimer celles qui désavantagent le commerce canadien. Il faudrait également examiner toutes les autres politiques fédérales pertinentes en matière de fiscalité, de réglementation, de douanes et d'accise, et de politique fiscale et monétaire pour s'assurer que de leur incidence sur la question du magasinage transfrontalier soit prise en compte.

- Le gouvernement fédéral envisage la possibilité de faciliter l'entrée des touristes au Canada, de sorte que les longues files d'attente de Canadiens qui rentrent chez eux ne les découragent pas.
- Le gouvernement fédéral fournisse des locaux convenables et des agents des douanes en nombre suffisant pour garantir la perception à la frontière des droits, des tarifs douaniers et des taxes, et qu'il accélère la négociation d'ententes avec les gouvernements provinciaux relativement au prélèvement de la Taxe de vente provinciale à la frontière, sur les produits auxquels elle s'appliquerait.

Santé et Bien-être social

Le rapport recommande que :

- Le gouvernement fédéral mette fin au régime des allocations familiales. Cette recommandation s'appuie sur l'hypothèse suivante :
  - l'élimination du régime des allocations familiales réduirait la bureaucratie.
- Le gouvernement fédéral restructure le régime de pension des députés afin qu'il reflète les limites de pensions visant le travailleur canadien moyen, établies par Revenu Canada.
- Le gouvernement fédéral et les provinces :
  - continuent de rechercher d'autres façons de fournir et d'administrer des services de soins de santé;
  - réexaminent les nombreuses priorités différentes dans le domaine des soins de santé qui se partagent les budgets;
  - fassent en sorte que les pourvoyeurs et les consommateurs de soins de santé tiennent compte des coûts;
  - continuent de collaborer avec les milieux d'affaires afin de sensibiliser davantage les employeurs aux avantages à tirer de programmes de sensibilisation aux modes de vie plus sains.

Transports Canada

Le rapport recommande que :

- Transports Canada, dans ses efforts de réduction des coûts, consulte le secteur industriel, les entreprises et les collectivités avant la fermeture de centres d'observation météorologique aéronautique. Le ministère s'est engagé à consulter les collectivités visées. Par le passé, Transports Canada a pris des décisions unilatérales visant à réduire les coûts, sans consulter les entreprises et les collectivités. Plus particulièrement, Transports Canada doit démontrer que les données météorologiques pour le transport aérien sont accessibles aux usagers et que la sécurité n'est pas compromise.
- Les fermetures déjà effectuées soient réexaminées afin de permettre aux entreprises, aux industries et aux collectivités de se prononcer à ce sujet.
- Le Canada et les États-Unis élaborent un nouvel accord sur les transports aériens, modernisé et plus libéral.

- Les gouvernements des deux pays se fixent la date limite du 31 décembre 1991 pour conclure un nouvel accord bilatéral sur les transports aériens.
- Les nouveaux accords favorisent des services aériens commerciaux entre les deux pays et à l'intérieur des deux pays qui servent les entreprises et les touristes canadiens.
- Le cabotage ne fasse pas l'objet de discussions même s'il demeure une pierre d'achoppement à la ratification d'un nouvel accord sur les transports aériens.
- Le gouvernement fédéral et celui des provinces donnent la priorité à la formulation d'une politique nationale des transports visant la reconstruction, l'entretien et l'expansion de l'infrastructure des transports existante reflétant l'importance pour le Canada d'un réseau routier national efficace et pratique.
- La politique routière nationale s'appuie sur les constatations objectives du groupe d'étude spécial créé par le Conseil des ministres chargés des transports et de la sécurité routière.
- Le gouvernement fédéral, compte tenu de l'analyse coûts-avantages, entreprenne avec les provinces de moderniser le réseau routier national, y compris la Transcanadienne.
- La modernisation du réseau routier national soit financée en bonne partie par les recettes tirées des taxes sur le carburant, l'immatriculation des véhicules, et autres, par les deux ordres de gouvernement.
- Le gouvernement fédéral établisse, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les transporteurs et leurs clients, une politique nationale homogène des transports.
- L'examen de la *Loi nationale sur les transports* comprenne une étude et une évaluation des éléments de la législation, de la fiscalité et de la politique fédérales et provinciales qui ont des incidences sur les transports, de sorte à assurer la compétitivité du système sur le plan des coûts.
- Les personnes chargées par le gouvernement fédéral d'effectuer cet examen soient choisies en vertu d'un mandat englobant aussi des questions autres que celles relevant directement de la *Loi nationale sur les transports* mais influant sur la capacité de la Loi d'atteindre ses objectifs.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Chambre de Commerce du Canada
Bureau 1160
55, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 6N4
Tél. : (613) 238-4000

Rapport du Comité du CCNST sur l'industrie

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie
1988

Aperçu

Le Premier ministre a invité le Comité à se pencher sur les trois questions suivantes : comment l'industrie canadienne peut-elle accroître son taux d'investissement dans les nouvelles technologies ? Par quels moyens accroître l'efficacité de la coopération entre l'industrie, les universités et le gouvernement ? Quelles mesures prendre pour accroître les avantages liés au progrès technologique et minimiser les bouleversements socio-économiques provoqués par ce progrès ?

Le Comité s'est fixé le but suivant : trouver de nouveaux moyens de parvenir à une croissance économique soutenue en faisant du Canada un pays davantage axé sur les connaissances et la technologie. Selon le Comité, la position relativement faible du Canada en matière de S-T est imputable au faible niveau des sommes octroyées par l'État et l'industrie à la R-D, au faible soutien de l'État à la R-D industrielle, et au fait que l'État, pour compenser le manque d'activités dans le domaine de la recherche industrielle, concentre ses efforts sur les laboratoires d'État et sur la recherche fondamentale dans les universités. En ce qui a trait à l'objectif de croissance économique soutenue, la lacune la plus importante réside dans le faible taux de R-D industrielle. Au Canada, il n'y a que six secteurs qui, selon les normes statistiques, peuvent être qualifiés de secteurs à forte concentration en R-D. Ces secteurs, s'ils ne sont à l'origine que de 4,5 p. 100 des ventes totales de l'industrie, ont tout de même effectué 46 p. 100 de la R-D industrielle au pays. Ni le fait que l'économie soit axée sur la mise en valeur des ressources, ni la présence d'intérêts étrangers dans l'industrie ne suffisent à expliquer cette participation relativement peu élevée.

Recommandations

Le Comité estime qu'il ne peut y avoir de substitut à la recherche industrielle. Par conséquent, le Canada doit réduire ses attentes vis-à-vis de la recherche à caractère commercial que peuvent faire les universités. La recherche faite dans les laboratoires d'État devrait être de plus en plus liée à l'industrie. L'aide financière accordée par l'État à la recherche industrielle devrait se comparer à celle d'autres pays et être dirigée vers le petit groupe d'entreprises conscientes de l'incidence des S-T sur leur croissance future. Le Comité a proposé un certain nombre de mesures d'aide précises : offrir des déductions fiscales spéciales pour les investissements en matière d'innovation; créer un fonds pour partager les risques inhérents à la mise au point et à la commercialisation de produits; établir un programme de financement peu coûteux pour la préparation des prototypes; permettre l'instauration, par le gouvernement fédéral, de réseaux d'information commerciale gérés par l'industrie; établir un conseil fédéral sur les marchés publics; mettre sur pied un programme général de subventions à l'intention du personnel de recherche.

Répondant à la question du Premier ministre au sujet de l'incidence des progrès technologiques, le Comité a noté que les industries essentielles à la croissance économique future du pays sont celles qui produisent des biens et des services *commercialisables*. Dans les industries de mise en valeur de ressources, dans les industries de fabrication déjà établies et dans le secteur de la haute technologie, les S-T sont la clé de la production de biens et de services commercialisables. Ce ne sont pas ces secteurs économiques qui créent le plus d'emplois, mais les recettes que suscitent leurs activités favorisent l'emploi dans les secteurs des services, en particulier les services personnels et sociaux.

Bien qu'elles soient morcelées, les données canadiennes indiquent que les changements technologiques ont peu d'effets défavorables sur la répartition du revenu; cependant, l'inégalité des répercussions technologiques risque de poser un problème pour les particuliers et les régions. Une mobilité professionnelle accrue réduira toute répercussion nuisible liée au changement, grâce à des politiques et à des programmes visant l'adaptation de la main-d'œuvre. Le Comité a plus précisément recommandé que le Premier ministre demande au Comité du Cabinet chargé du développement social d'établir des relations étroites avec ses pendants provinciaux pour superviser les changements, faciliter l'adaptation de la main-d'œuvre et améliorer la formation et l'enseignement.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Secrétariat du CCNST
8e étage, Tour ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 990-6260

Rapport du Comité du CCNST sur le défi lancé au secteur privé

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie
1989

Aperçu

Dans le rapport qu'il a présenté au Premier ministre, le Comité du défi lancé au secteur privé du CCNST souligne que les Canadiens doivent absolument conjuguer leurs efforts pour faire du Canada un pays innovateur et concurrentiel. Dans un monde en évolution de plus en plus dépendant de technologies reposant sur l'utilisation de la matière grise, la concentration du savoir, la position du Canada est précaire. Le Forum économique mondial compare 22 pays en fonction d'un certain nombre de critères de compétitivité. En 1987, bien que le Canada se soit classé au 6e rang, les cadres supérieurs de sociétés considéraient que ses perspectives étaient moins bonnes et l'ont classé 8e.

L'assise traditionnelle du Canada en matière de fabrication et de ressources naturelles ne lui garantit plus une position privilégiée dans une économie fondée sur l'utilisation des connaissances. De 1983 à 1987, le déficit commercial du Canada pour les produits à forte intensité de R-D est passé de 5,1 à 7,2 milliards de dollars. De la même façon, le déficit du secteur des services fondés sur la technologie a augmenté de 92,4 p. 100 de 1977 à 1985. Le Canada investit beaucoup moins que ses principaux partenaires commerciaux dans la R-D. Ses moyens d'exploiter la technologie étrangère et la recherche disponible sont, à d'autres égards, déficients. Bien qu'il soit essentiel d'augmenter le pourcentage du PIB consacré à la R-D, il faut veiller à dépenser judicieusement cet argent.

La compétitivité d'un pays sur les marchés mondiaux est déterminée en grande partie par l'ingéniosité, les compétence et la motivation de sa main-d'œuvre. Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces doivent mettre au point une stratégie nationale de perfectionnement des ressources humaines; toutefois, le secteur privé peut aussi faire beaucoup pour régler ce grave problème posé à la compétitivité du pays.

Le plus grand danger qui guette le Canada à cette étape cruciale de son développement est l'incapacité de percevoir les signaux d'alarme. Une vision limitée et trop de complaisance à l'égard du PIB qui continue de croître menacent son existence à long terme en tant que concurrent sérieux. Le Canada doit poursuivre avec dynamisme la recherche de nouveaux marchés et de débouchés mondiaux. Il doit refaçonner son économie, sa faculté d'innover et d'être concurrentiel. La concurrence est féroce et pour l'affronter, les Canadiens doivent donner le meilleur d'eux-mêmes. Le secteur privé doit prendre les commandes à cet égard.

Recommandations

Bien qu'il revienne au secteur privé d'en prendre l'initiative, les gouvernements, les établissements d'enseignement et les particuliers doivent contribuer à la création d'un climat propice à l'innovation.

Le gouvernement fédéral et celui des provinces doivent fournir des renseignements pertinents sur l'innovation et surveiller les progrès réalisés sur le plan national et international. Ils devraient stimuler l'innovation par la création de conditions favorables au chapitre de la fiscalité, du financement, des acquisitons et de la réglementation. Les gouvernements et les établissements d'enseignement doivent collaborer avec le secteur privé pour s'assurer que l'innovation, le perfectionnement des compétences et les changements en milieu de travail se font selon une stratégie nationale. Chaque personne doit relever le défi de la création de l'innovation et du soutien à la concurrence.

Dans son rapport, le Comité a décrit le défi et a souligné que le secteur privé canadien devrait agir rapidement et s'organiser en conséquence. Il a recommandé de créer un groupe de surveillance disposant du mandat suivant :

- Aider les chefs de file du secteur privé à parvenir à un consensus sur les moyens à prendre pour accroître la compétitivité canadienne.
- Éveiller l'opinion publique sur l'ampleur, les ramifications et l'importance du défi de la compétitivité.
- Accélérer la création par l'industrie, de programmes d'aide tels les programmes de formation de consortiums de recherche préconcurrentielle, d'acquisitions et de regroupement du capital-risque.
- Promouvoir et encourager la constitution, à l'échelle du pays, d'une approche générale de perfectionnement des compétences et d'adaptation de la main-d'œuvre pour faire face aux nouvelles exigences de la compétitivité; lancer des programmes de formation adaptés à des secteurs précis.
- Surveiller les progrès collectifs réalisés en vue de la création d'une culture axée sur l'innovation.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser au :

Secrétariat du CCNST
8e étage, Tour ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 990-6260

Rapport du Comité du CCNST sur le développement des ressources humaines

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie
1991

Aperçu

Pour retrouver sa compétitivité sur le plan économique et conserver sa place parmi les pays participant au Sommet économique, le Canada doit tout mettre en œuvre pour ajouter de la valeur aux biens et aux services qu'il exporte, en se servant de ses connaissances et de ses points forts. Afin de continuer à soutenir la concurrence, il est essentiel qu'il maîtrise le processus d'innovation continue. La nécessité de restructurer les activités dans ce sens est critique.

Pour axer davantage l'économie sur l'innovation, le Comité estime qu'il faut pousser la formation des adultes, activité négligée au Canada. Il a donc mis au point le concept d'éducation permanente qui prévoit la scolarisation officielle et la formation des adultes dans le cadre d'un processus continu et qui permet de donner aux personnes la polyvalence et la confiance en elles-mêmes dont elles ont besoin pour relever les défis et s'adapter aux changements.

Recommandations

Le comité a recommandé de recycler tout d'abord les gestionnaires et les enseignants, puis le reste de la population active. Il a demandé que les étudiants les plus brillants soient réorientés et regroupés, que des normes nationales soient élaborées pour le système scolaire et que les universités du pays soient spécialisées dans certains domaines. Le Comité a reconnu le rôle exceptionnel que jouent les sciences, le génie et la technologie dans l'économie mondiale et souhaite que les carrières dans ces domaines au sein du secteur privé soient plus nombreuses, mieux payées et stimulantes afin d'attirer les talents.

L'objectif consiste à sensibiliser le grand public et à obtenir sa participation dans le contexte de l'économie mondiale; il s'agit de tout mettre en œuvre pour accroître l'alphabétisation, la connaissance des mathématiques et la compréhension des sciences et de la technologie.

Ainsi le CCNST demande au Premier ministre de définir un objectif au chapitre de la participation des adultes dans le domaines de l'enseignement et de mettre sur pied des groupes chargés d'élaborer et d'appliquer les mesures précises qui s'imposent.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Secrétariat du CCNST
8e étage, Tour ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 990-6260

La compétitivité selon le CCNST : l'heure des choix

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie
1991

Aperçu

Le rapport visait trois objectifs : tout d'abord, définir et fournir les documents expliquant le problème de la compétitivité auquel fait face le Canada; expliquer pourquoi il est essentiel que le pays modifie son orientation sans délai; proposer une stratégie qui permettrait au gouvernement fédéral d'amorcer ce virage stratégique.

Le rapport expose la situation actuelle au pays et relève les faits suivants :

- Les ressources premières sont toujours la clé du succès du commerce extérieur du Canada, mais les prix sont à la baisse et les coûts de production, à la hausse.
- Le secteur secondaire est en très mauvaise position, à cause de l'inflation et du cours du dollar; toutefois, le problème fondamental reste la productivité dont le taux de croissance est particulièrement faible.
- L'investissement en R-D, déjà extrêmement faible pour un pays industrialisé, est effectivement en déclin par rapport au PIB.
- L'économie souffre d'une pénurie croissante de compétences techniques.

Le rapport recommandait au gouvernement de mettre la question de la compétitivité au premier rang des priorités fédérales et fédérales-provinciales, de diffuser le message dans tout le pays par le truchement du Premier ministre et des ministres et de faire évaluer toutes les grandes initiatives de l'État à la lumière de leurs répercussions sur la compétitivité.

Recommandations

Le rapport recommande que des mesures soient prises sur les trois fronts suivants :

1. **Un cadre politique** axé sur l'innovation, qui crée des conditions favorables au soutien de la R-D et des entreprises innovatrices.
2. **Des politiques visant les ressources humaines** qui incitent plus de jeunes Canadiens à entreprendre des carrières dans les domaines techniques et qui stimulent le perfectionnement professionnel.
3. **Des politiques qui favorisent la mise au point,** l'acquisition et la diffusion de la technologie dans les entreprises.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Secrétariat du CCNST
8e étage, Tour ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 990-6260

Rapport du Comité du CCNST sur le financement de l'innovation industrielle

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie
1991

Aperçu

L'innovation industrielle exige des investissements dans les connaissances, le génie et la commercialisation comme dans les usines et l'équipement. Le financement de l'innovation industrielle soulève deux questions importantes : le coût du capital et l'accès aux capitaux.

Le coût du capital est élevé au Canada comparativement au Japon et à la République fédérale d'Allemagne, mais il est comparable au coût en vigueur aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Ce coût relativement élevé au Canada est attribuable principalement au coût des capitaux propres. Par contre, étant donné la mondialisation du marché de la dette, il y a convergence du coût des emprunts d'un pays à l'autre. Un coût relativement élevé des capitaux propres a des effets disproportionnés au Canada, car le pays a le rapport dette/capitaux propres dont l'effet de levier est le plus faible parmi les pays étudiés. Le coût du capital n'est pas uniforme pour tous les genres d'investissement. Au Canada, en raison surtout de dispositions fiscales qui ne sont plus en vigueur, le coût du capital pour l'investissement dans la machinerie et les biens d'équipement ayant une durée de 20 ans se compare favorablement à celui des autres pays au cours de la période à l'étude. Cependant, dans le cadre du volet R-D de l'innovation industrielle, le coût du capital au Canada se situe dans la tranche supérieure des comparaisons établies entre les pays. Ces constatations à l'échelle du pays se confirment par les comparaisons établies entre 42 entreprises canadiennes et étrangères comparables ou concurrentes : les entreprises canadiennes se situent dans le groupe de sociétés à coûts élevés, tandis que les entreprises japonaises et allemandes ont des coûts plus faibles. Ce phénomène se remarque dans plusieurs secteurs de l'économie.

L'accès aux capitaux, que ce soit à des fins de démarrage ou d'expansion d'une entreprise, est le principal problème de financement pour de nouvelles ou d'éventuelles sociétés à forte proportion technologique. Ceux qui gèrent ces entreprises et leurs investisseurs en puissance ont un défaut en commun : ils ne se connaissent pas bien. Le manque de compétences et de compréhension mutuelle, des deux côtés, entraînent des échecs et deux cercles vicieux de sous-investissement. L'accès aux capitaux est, d'abord et avant tout, une question de ressources humaines qui touche particulièrement à la qualité et à la disponibilité de la gestion. L'insuffisance des rétributions consenties à ceux qui prennent les risques se traduit par une pénurie des compétences requises en gestion.

Le coût relativement élevé du capital au Canada n'est pas un problème seulement pour le secteur à haute technologie. Le secteur manufacturier traditionnel et celui des ressources naturelles sont également menacés. Les conditions macroéconomiques, comme les déficits de l'État et le faible taux d'épargne (comparativement au Japon et à la République fédérale l'Allemagne), en sont largement responsables. En outre, la réglementation actuelle des établissements financiers au Canada limite les possibilités de croissance des entreprises industrielles innovatrices. Des mesures doivent être prises pour réduire le coût du capital en R-D et à l'égard d'autres éléments de l'innovation industrielle.

Au Canada, les entreprises à forte proportion technologique, au cours de leur création ou au début de leurs activités ont beaucoup de difficultés à obtenir l'accès aux capitaux. Ces difficultés sont attribuables au manque de compétences dans la gestion et la constitution des entreprises à forte proportion technologique ainsi qu'à l'absence de connaissances, de compréhension et d'expérience chez les investisseurs au sujet du développement d'une activité commerciale dans ce domaine.

Recommandations

Le Comité recommande :

1. De modifier les règles qui régissent l'impôt sur les gains en capital de façon à ce que les gains tirés de capitaux admissibles conservés pendant plus de trois ans ne soient pas compris dans le revenu personnel pour fins d'impôt.
2. D'imposer une pénalité fiscale à l'actif des caisses de retraite qui ne placent pas au moins 1 p. 100 de leur actif dans les petites entreprises admissibles. Si une caisse ne plaçait pas ce 1 p. 100 dans des entreprises admissibles, une pénalité de 10 p. 100 serait imposée au montant non placé. Les entreprises admissibles seraient des sociétés qui font beaucoup de R-D ou des groupes à capital-risque spécialisés dans le financement d'entreprises de haute technologie.
3. De créer un fonds national de 1 milliard de dollars. Ce fonds serait financé graduellement par l'État et par la pénalité sur les caisses de retraite (voir la recommandation 2), et administré sans lien de dépendance avec l'État, afin de contribuer jusqu'à concurrence de 50 p. 100 aux coûts de l'innovation industrielle pour des projets déterminés proposés par des entreprises en exploitation. Les contributions octroyées en vertu de ce fonds seraient remboursables, à des taux majorés, à même les revenus tirés des ventes éventuelles des produits mis au point et commercialisés.
4. De créer, à titre de projet-pilote, un fonds d'investissement de contrepartie en vertu duquel le gouvernement accorderait des contributions remboursables directement à des entreprises nouvelles ou petites créées pour l'innovation jusqu'à concurrence de 75 p. 100 des fonds réunis par les investisseurs. Le gouvernement financerait la création de ce fonds. Les fonds seraient accompagnés d'une garantie de bonne exécution sous condition d'innovation. Si cette garantie existait et si certains critères minimaux étaient respectés, ces contributions seraient disponibles sans autre vérification.
5. De créer un établissement financier qui fournirait des capitaux propres et ferait des prêts à des entreprises à forte proportion technologique. Les gouvernements assureraient une certaine partie du financement initial de cet établissement. Celui-ci mettrait tout en œuvre pour obtenir des taux de rendement sur ses investissements équivalant à ceux du marché.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Secrétariat du CCNST
8e étage, Tour ouest
235, rue Queen
Ottawa (Ont.)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 990-6260

Rapport sur les sciences et la technologie, l'innovation et la prospérité : le virage nécessaire

Conseil consultatif national des sciences et de la technologie
1991

Aperçu

Dans ce rapport, les S-T sont envisagées comme l'ensemble des savoirs et activités qui, par le truchement de l'innovation, stimulent la productivité et galvanisent le développement de l'économie des pays industriellement avancés. Ce document fait la lumière sur l'écart qui se creuse de plus en plus entre les compétences techniques de l'industrie canadienne et celles des principaux pays concurrents. L'importance de cet écart devrait inciter les pouvoirs publics, et les Canadiens en général, à agir avec diligence pour redresser la tendance actuelle. Le rapport passe en revue six secteurs industriels : les pâtes et papier, les produits chimiques, les pièces d'autos, l'aérospatiale, les lasers, et les logiciels et services informatiques. Cela illustre les multiples aspects que prend la concurrence internationale.

La conclusion du rapport, c'est que les particuliers doivent les tout premiers relever les défis de la compétitivité mondiale. Le rôle de l'État consiste d'abord à faire office de meneur, et à créer les conditions favorables à l'épanouissement de l'innovation et de la productivité.

Recommandations

Le rapport indique trois directions où les Canadiens peuvent s'engager sans crainte.

1. Les politiques qui mettent les S-T au service de l'innovation et de la productivité intéressent plusieurs domaines à la fois. Voici les principaux :
   - Des **politiques cadre** qui stimulent les applications de la S-T, y compris des règlements qui conduisent à l'innovation; des politiques qui encouragent l'épargne, réduisant ainsi les coûts en capital; des politiques qui stimulent la concurrence; et des politiques qui facilitent l'adaptation.
   - Des **politiques sur les ressources humaines,** qui intéressent la formation et l'instruction, à dessein d'inciter les jeunes gens à embrasser des carrières techniques; qui offrent davantage de formation aux gestionnaires et aux travailleurs; et qui conditionnent les gens à s'adapter aux changements constants.
   - Des politiques qui encouragent **le développement, l'acquisition et la diffusion** des techniques et des procédés industriels qui sont à la pointe du progrès.
2. La situation du Canada fait en sorte que les défis les plus pressants que doit relever le secteur privé, en collaboration avec le gouvernement sont : de se servir plus efficacement de la technologie afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits des industries primaires et manufacturières; de faire du pays un lieu plus propice à la R-D par des sociétés canadiennes et étrangères; et de créer un climat qui encourage la fondation, la croissance et la prospérité des sociétés de haute technologie dans les secteurs pleins de promesses.

3. Pour s'assurer de l'efficacité des politiques préconisées, les pouvoirs publics doivent consulter les secteur privé afin d'en arriver à une bonne compréhension des mécanismes par lesquels les technologies à fort contenu scientifique peuvent être appliquées à des secteurs particuliers, afin de stimuler l'innovation et d'augmenter la productivité.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser au :

Secrétariat du CCNST
8e étage, Tour ouest
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Tél. : (613) 990-6260

Le Canada doit être compétitif

Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, et du développement régional et du Nord
Décembre 1990

Aperçu

Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, et du développement régional et du Nord a présenté à la Chambre des communes, conformément au mandat qui lui a été conféré par le paragraphe 108(2) du Règlement de la Chambre, un rapport intitulé *Le Canada doit être compétitif*. Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le rapport du Comité permanent a fait l'objet d'une réponse générale, présentée au Comité par les soins du greffier de la Chambre des communes.

Le Canada doit être compétitif réunit des points de vue importants sur le débat concernant la politique des sciences et de la technologie au Canada. Le rapport soutient que la capacité du Canada d'innover en sciences et en technologie dans ses entreprises est essentielle pour rendre l'industrie plus compétitive sur les marchés mondiaux. L'utilisation efficace des sciences et de la technologie, indique le rapport, aura pour effet d'accroître la productivité, de stimuler la croissance économique et de maintenir, voire d'améliorer le niveau de vie des Canadiens. Comme le fait remarquer le Comité permanent, les sciences et la technologie sont les éléments moteurs qui permettent à un pays d'améliorer sa compétitivité. La R-D offre aux Canadiens la possibilité d'élaborer des produits et des services ainsi que des méthodes de production peu coûteuses.

Recommandations

Le Canada doit être compétitif propose 31 recommandations, la plupart portant sur les activités du gouvernement fédéral.

Le Comité recommande :

1. Un taux national de R-D de 1,9 p. 100 du produit intérieur brut d'ici à l'an 2000, et de 2,5 p. 100 d'ici à l'an 2005.
2. Une répartition des dépenses en R-D de façon à :
   - Doubler en trois ans le budget des trois conseils de subventions à la recherche. Le ministre des Sciences devrait par la suite examiner si ces budgets sont suffisants et s'efforcer de maintenir un niveau acceptable de financement par rapport à l'ensemble des dépenses fédérales en R-D.
   - Ramener le budget du Conseil des sciences du Canada à son niveau de financement antérieur de 5 millions de dollars. Les budgets ultérieurs devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants.
   - Porter le budget du PARI à 100 millions de dollars d'ici à l'exercice 1991-1992. Les budgets suivants devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants.
   - Rétablir le Programme des propositions spontanées et à ramener son budget annuel antérieur au niveau de 25 millions de dollars. Les budgets ultérieurs devraient au moins permettre de maintenir ce niveau minimum de financement en dollars constants.
3. D'examiner l'exécution de grands projets scientifiques uniquement dans le contexte des priorités et critères établis, et de s'assurer que le financement de tels projets ne se fasse pas au détriment de l'infrastructure scientifique nationale de base.
4. De réduire le taux de renouvellement des programmes, de mouvement du personnel à Industrie, Sciences et Technologie Canada, afin d'assurer une stabilité dans la planification à long terme en R-D.
5. D'adopter, en matière de sciences, un plan de dépenses renouvelable tous les cinq ans afin de

réduire au minimum l'incertitude relative au financement dans la communauté scientifique. Ce plan devrait être publié chaque année.

6. D'examiner s'il est opportun d'élargir le Programme des réseaux de centres d'excellence afin de conserver les centres déjà en activité, et d'assurer un financement adéquat aux nouveaux centres qui poursuivent les intérêts du Canada.
7. De répondre publiquement aux rapports du Conseil des sciences du Canada dans les 90 jours suivant leur publication.
8. De déposer à la Chambre des communes les rapports du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie et les renvoyer au comité permanent compétent pour fins d'étude. Les conclusions et les recommandations principales des rapports du CCNST devraient être largement diffusées.
9. De continuer de jouer un rôle primordial dans certains domaines de la recherche fondamentale lorsque les universités ne peuvent le faire, ainsi que dans ceux qui ont une importance stratégique pour le pays.
10. De créer un secrétariat, au sein du Bureau du Conseil privé, pour coordonner la politique scientifique fédérale et l'affectation des ressources entre les ministères.
11. De réviser les articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui touchent les activités liées aux sciences et à la technologie dans l'industrie et, en particulier, revoir la définition des activités de R-D, étant donné que les dispositions actuelles de la loi posent des obstacles injustifiés à l'industrie.
12. De créer un conseil national autonome de l'éducation chargé d'effectuer des recherches et de donner une orientation dans le domaine de l'éducation. Le Conseil serait financé par tous les gouvernements et travaillerait en étroite collaboration avec l'industrie et les syndicats.
13. De créer de façon permanente le programme Bourses Canada.
14. D'envisager de nouvelles initiatives pour encourager la formation scientifique à tous les niveaux.
15. D'éliminer les obstacles imaginaires qui retiennent le Canada de reconnaître les compétences des immigrants reçus.
16. De dédommager le gouvernement fédéral lors de la vente ou du transfert à des entreprises étrangères de toute propriété intellectuelle qui a profité de contributions fédérales directes à la R-D.
17. De conserver les droits de propriété intellectuelle du gouvernement fédéral pour les projets de R-D élaborés dans les laboratoires d'État ou entièrement subventionnés et établir des directives claires sur la gestion et le contrôle des droits de propriété intellectuelle.
18. De maintenir l'appui financier fédéral aux travaux de R-D de l'industrie à 25 p. 100 des dépenses totales de l'industrie dans ce domaine.
19. D'encourager le secteur industriel à accroître ses compétences dans les domaines des sciences, de la technique et de la commercialisation, en raison de l'augmentation de la concurrence mondiale due aux progrès technologiques.
20. De continuer de soutenir la création de consortiums aux fins de la recherche industrielle préconcurrentielle, et d'éliminer les dispositions fiscales qui nuisent à la viabilité financière de tels consortiums.
21. D'envisager la création de consortiums entre le gouvernement et l'industrie pour aider les PME canadiennes ayant une production à forte

valeur ajoutée à mieux soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

22. D'élargir le mandat de la politique de marchés publics pour accorder un soutien accru aux activités de l'industrie en matière de sciences et de technologie, à l'innovation économique et à la création d'entreprises, ainsi qu'à l'élimination des disparités entre les régions.
23. De créer un conseil des marchés publics chargé d'appuyer le développement technologique des entreprises au pays dans des secteurs où le Canada perd du terrain sur le plan technologique, lorsque les achats du gouvernement sont susceptibles de favoriser la mise au point de produits de qualité internationale.
24. D'encourager les ministères opérationnels à établir, en consultation avec l'industrie, et pour une période allant de dix à quinze ans, des plans utilitaires de R-D, axés sur leurs besoins opérationnels en matière de marchés publics.
25. De faciliter l'échange de technologie dans l'ensemble du pays grâce, notamment, à un réseau national d'information sur la technologie; à un accroissement des échanges de technologues entre le gouvernement, l'industrie et les universités; à des centres de technologie administrés par le gouvernement et l'industrie.
26. D'encourager l'élaboration de plans de développement économique visant à intensifier l'application des produits de S-T par les entreprises et les industries locales.
27. D'encourager la main-d'œuvre locale à acquérir des compétences scientifiques et techniques, élargir le réseau du PARI, afin d'aider les entreprises situées dans les régions éloignées et dans le Nord.
28. D'accroître activement la participation des résidants du Nord lors de la formulation d'une politique nationale des sciences et de toute directive touchant l'adoption de technologies dans leur région.
29. D'accorder un meilleur appui fédéral aux technologies mises au point par des entreprises du Nord et ce, à l'étape de leur mise en marché, aider les entreprises de cette région à créer des marchés d'exportation pour leur technologie. Dans ce contexte, il faudrait prêter une attention particulière aux débouchés éventuels offerts par la Sibérie.
30. De réexaminer le processus d'application des normes réglementaires en vigueur de l'industrie et du gouvernement afin de s'assurer qu'elles ne posent pas un obstacle injustifié à la mise en marché opportune de nouveaux produits.
31. De faire une étude du marché du capital-risque en vue de trouver des moyens de faciliter l'accès de ce marché aux nouvelles sociétés du secteur de la technologie, étant donné les nombreuses difficultés qu'éprouvent les entreprises du secteur technologique à trouver du capital-risque.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Christine Fisher
Greffière
Direction des comités
6e étage
180, rue Wellington
OTTAWA (Ont.)
K1A 0A6
Tél. : (613) 992-6312

La mondialisation des marchés : les Canadiens sont dans la course

Catherine G. Johnston, Conference Board du Canada
Février 1990

Aperçu

Ce rapport, préparé par le Conference Board du Canada et Industrie, Sciences et Technologie Canada, démontre comment des entreprises canadiennes se tirent d'affaire dans le contexte de la mondialisation des marchés des fournisseurs et des concurrents. Le Conference Board du Canada a interrogé environ 65 cadres supérieurs de 15 entreprises du pays.

L'étude tient compte des obstacles que doivent surmonter les entreprises, et propose pour ces dernières la forme la mieux adaptée aux circonstances. L'étude suggère des moyens pour préparer l'organisation à toute éventualité et traite des défis actuels lancés à l'entreprise; elle tient compte avant tout de la connaissance et de l'expérience d'un nombre considérable de gens d'affaires canadiens.

Catherine Johnston n'a pas formulé de recommandations, mais quatre thèmes principaux se dégagent de son étude. Premièrement, la métamorphose du milieu des affaires. Deuxièmement, l'augmentation de la concurrence qui dicte, pour les années 90 et après, les changements que subira la structure de l'entreprise. Troisièmement, l'importance de recourir à un plan actif et compétitif pour que l'organisation ne soit jamais prise de court. Quatrièmement, la nécessité pour l'entreprise de s'adapter aux besoins des consommateurs.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conference Board du Canada
255, chemin Smyth
OTTAWA (Ont.)
K1H 8M7
Tél. : (613) 526-3280

Liens stratégiques entre la technologie, l'innovation et les relations de travail

Ruth Wright, Conference Board du Canada
Mars 1991

Aperçu

Ce rapport, financé en partie par Travail Canada, examine l'organisation du travail et son rôle dans les questions de technologie et d'innovation. Il examine les attitudes à changer et les secteurs à problèmes, et détermine des possibilités de collaboration. En gros, l'étude constate que les syndicats sont indifférents, ou plus sceptiques que la direction vis-à-vis du changement technologique et de l'innovation, et plus prompts à craindre une détérioration des conditions de travail, une perte des emplois, et une augmentation des griefs. Les résultats de l'étude portent sur les conséquences du changement technologique sur les compétences, l'organisation du travail, la responsabilité des employés, et la satisfaction au travail.

Les conclusions sont tirées d'autres études, de visites sur les lieux et de réponses à des questionnaires, comme d'entrevues avec les chefs syndicaux et les responsables des relations industrielles de grands organismes canadiens. L'étude présente d'une manière anecdotique les résultats des questionnaires et des suggestions provenant des répondants, mais ne fait aucune recommandation comme telle. Voici quelques constatations :

1. Le changement technologique est une question plus importante dans les entreprises capitalistiques.
2. Les problèmes reliés au changement technologique et les problèmes inhérents aux organisations sont plus importants pour les syndicats nationaux que pour leurs contreparties locales.
3. Les chefs syndicaux ne s'opposent pas au changement technologique; leurs préoccupations découlent des conséquences appréhendées : sécurité d'emploi, qualité du travail, formation, absence de consultation aux étapes critiques de la conception et de la prise de décisions, gratification pour l'accroissement de productivité.
4. La participation du syndicat à la gestion du changement importe au succès de la transformation d'une organisation.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conference Board du Canada
255, chemin Smyth
OTTAWA (Ont.)
K1H 8M7
Tél. : (613) 526-3280

Priorités économiques canadiennes : défis et opportunités

Conseil canadien des chefs d'entreprises
25 janvier 1991

Aperçu

Le Conseil canadien des chefs d'entreprises a publié un document intitulé *Priorités économiques canadiennes : défis et opportunités*, qui décrit la situation économique actuelle au Canada, et qui propose un plan de relance en sept étapes. Dans leur déclaration, les chefs d'entreprises reconnaissent la gravité de l'affaiblissement économique du Canada et ajoutent que l'inadéquation des politiques financières est la principale cause du problème. Les taux d'intérêt élevés sont le signe de difficultés beaucoup plus graves et persistantes, liées les unes aux autres — le relâchement fiscal et ses conséquences; les déficits permanents et une dette qui croît de manière démesurée; des pressions inflationnistes, nombre d'entre elles dues à des politiques du secteur public qui ont eu pour effet d'augmenter les coûts; et un recours excessif à la politique monétaire pour contenir l'inflation. Les coûts du déséquilibre de ces politiques macro-économiques au cours des dernières années se manifestent par une diminution de la production, une baisse de la compétitivité et des pertes d'emplois.

La solution à ces problèmes pourrait consister en un programme audacieux de relance économique supposant l'engagement de tous les ordres de gouvernement, des principaux intervenants sur le plan économique ainsi que l'appui et la participation des Canadiens. Il faut s'assurer que le Canada ait le meilleur rendement économique des sept principaux pays industrialisés (Groupe des 7) d'ici l'an 2000 dans les domaines de la croissance économique, de la productivité et de l'investissement. Pour réaliser cet objectif économique, le Conseil fait appel à une politique en trois points.

Recommandations

Le Conseil recommande que :

1. Les Canadiens considèrent avec lucidité le problème financier. Tous doivent faire des sacrifices pour redresser la situation, à l'exception des personnes à faible revenu. Le gouvernement fédéral devrait donner l'exemple en suspendant temporairement les dépenses pour l'ensemble des programmes; il devrait également verser une partie des recettes provenant de la TPS dans un compte spécial de réduction du déficit. Les initiatives des provinces devraient se conjuguer avec celles du gouvernement fédéral.
2. Les Canadiens se fixent un programme de compétitivité. Voici les sept stratégies proposées par le Conseil :
   - Une stratégie de redressement financier qui se traduira par une augmentation du nombre des emplois, une réduction des déficits, une baisse des taux d'intérêt et une valeur avantageuse du dollar canadien.
   - Une stratégie de renouvellement de la constitution afin de définir une fédération stable et efficace qui réduirait la lourdeur de l'appareil d'État.
   - Une stratégie commune d'amélioration du marché qui comprendra une harmonisation rapide des systèmes fiscaux des provinces avec la TPS ainsi que l'élimination complète des obstacles interprovinciaux à la circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre.
   - Une stratégie de perfectionnement des ressources humaines pour offrir aux Canadiens un niveau supérieur d'enseignement et de formation professionnelle.

- Une stratégie de politique sociale évoluée et rationnelle, fondée sur le principe que les nécessiteux doivent profiter les premiers de ressources publiques limitées.
- Une stratégie pour le commerce reposant sur un appui constant et efficace à la libéralisation du commerce multilatéral, stratégie assise sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et déterminée, par un effort commun des secteurs privé et public, à façonner des liens économiques et commerciaux plus étroits avec les pays d'Asie et d'Europe.
- Des initiatives complémentaires du secteur privé à l'appui des stratégies visant à améliorer le rendement des entreprises canadiennes dans les domaines de l'innovation technologique, de la productivité et de la pénétration de marchés étrangers.

3. Le Canada fasse passer l'économie avant la politique. Dans cette optique les impératifs économiques devraient inspirer les prochaines négociations constitutionnelles.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil canadien des chefs d'entreprises
Bureau 806
90, rue Sparks
OTTAWA (Ont.)
K1P 5B4
Tél. : (613) 238-3727

Un coup sûr : la politique industrielle du Canada en matière de sciences et de technologie, étude de documentation 55

Guy Steed, Conseil des sciences du Canada
1989

Vue d'ensemble

A l'approche du XXIe siècle, les sciences et la technologie florissent et contribuent à créer un changement marquant de l'économie. Dans cette étude de documentation, Guy Steed décrit les changements fondamentaux qui se produisent dans l'économie mondiale en raison des progrès des S-T. Ces changements ont une grande incidence sur la compétitivité de l'industrie canadienne et par conséquent, sur le bien-être économique de tous les Canadiens. Guy Steed analyse les politiques des gouvernements et de l'industrie en matière de S-T au Canada; il cerne les grands problèmes d'actualité qui touchent la base de la R-D industrielle, la modernisation industrielle et la diffusion de la technologie; enfin, il recommande des changements qui pourraient aider le Canada, grâce à un renouveau économique fondé sur les S-T, à conserver son rang parmi les pays industrialisés les plus avancés. *Un coup sûr* est le document de base qui a servi à rédiger le document du Conseil des sciences d'octobre 1988, *Vers les marchés mondiaux*.

Recommandations

Guy Steed soutient que les politiques en matière de technologie, les considérations géographiques et le potentiel manufacturier sont importants pour la prospérité future du Canada. Il fait les recommandations suivantes :

1. Des politiques financières du gouvernement qui apportent davantage de soutien et, plus particulièrement, des mesures non fiscales.
2. L'industrie doit s'aider — le personnel technique doit avoir accès aux niveaux supérieurs de décision, les conseils d'administration doivent avoir des membres qui possèdent des connaissances techniques. Des études de marché approfondies, surtout des marchés étrangers, devraient précéder la R-D et la conception. Les offices canadiens à l'étranger devraient fournir aux entreprises canadiennes de l'information sur les marchés et le financement; les ingénieurs devraient pouvoir suivre des cours de langue et étudier à l'étranger.
3. Des entreprises de classe mondiale — le Canada devrait faire des efforts particuliers pour aider les entreprises capables de croître et de devenir des multinationales. Les petites entreprises pourraient trouver des débouchés en devenant les fournisseurs des grandes entreprises.
4. L'innovation sectorielle — des consultations entre l'industrie et le gouvernement devraient permettre de définir les types de mesures en S-T qui pourraient favoriser l'innovation. On pourrait commencer par les industries primaires.
5. La sélectivité — les faibles ressources sont actuellement trop dispersées. Une meilleure participation des industries devrait consolider les efforts de recherche de façon judicieuse.
6. De grands programmes — le gouvernement canadien pourrait attribuer des fonds de recherche à certains programmes ce qui permettrait un perfectionnement du savoir-faire technique. Deux de ces programmes pourraient porter sur les technologies de l'environnement, le génie et la conception industrielle.

7. La recherche en collaboration — le gouvernement devrait appuyer la recherche et les équipes les plus prometteuses.
8. La collaboration entre les universités et l'industrie favorisent de meilleurs liens et de meilleurs échanges.
9. Des entreprises nouvelles et de faible envergure fondées sur la technologie.
10. Les partenariats stratégiques entre de petites entreprises novatrices et de grandes sociétés ayant accès aux capitaux et aux marchés.
11. Les politiques régionales — la coordination des initiatives entre les divers ordres de gouvernement sera essentielle du fait de la participation croissante des municipalités et des provinces aux stratégies industrielles.
12. La protection de la propriété intellectuelle — le milieu canadien des affaires doit améliorer sa compétence à trancher les questions de plus en plus difficiles.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil des sciences du Canada
Immeuble Berger
100, rue Metcalfe
OTTAWA (Ont.)
K1P 5M1
Tél. : (613) 992-1142

Concurrencer dans la nouvelle économie globale

Conseil du premier ministre de l'Ontario
1988

Aperçu

Le Conseil du premier ministre de l'Ontario a été créé en avril 1986, avec le mandat de « porter l'Ontario au premier rang des États influents dans le domaine économique et dans celui de l'innovation technologique. » Présidé par le premier ministre Peterson, ce conseil consultatif regroupe des porte-parole de divers secteurs de l'économie, les membres provenants des milieux des affaires, du travail, de la fonction publique et des universités. En juillet 1986, M. Peterson demande au conseil d'étudier la compétitivité de l'économie ontarienne et de suggérer des politiques et des voies d'avenir. Le conseil s'est concentré sur la compétitivité industrielle. Alors que M. Peterson était premier ministre, le conseil a produit deux rapports : *Concurrencer dans la nouvelle économie*, et *Formation et adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie mondiale*.

Concurrencer dans la nouvelle économie s'intéresse au réaménagement de l'industrie : le processus par lequel les industries anciennes se transforment et les nouvelles voient le jour. Ce rapport contient une analyse résumée de l'économie ontarienne. Cette analyse qui porte entre autres sur une douzaine de secteurs industriels précis, de jeunes entreprises et Ontario Hydro présente un ensemble complet de propositions préconisant des changements fondamentaux dans les politiques et les programmes officiels. Les volumes II et III constituent des appendices. Le volume II présente les études sur l'industrie, et deux études particulières sur la jeune entreprise et l'industrie à capital-risque et le rôle d'Ontario Hydro dans l'expansion économique de la province. Le volume III expose le point de vue des experts-conseils sur la politique industrielle et présente de brèves analyses de certaines politiques et des programmes industriels des provinces du Canada et de l'étranger.

Le rapport souligne l'absence de compétitivité dans de nombreuses industries de haute technologie à forte croissance résultant d'un problème de structure. Parmi d'autres faiblesses, mentionnons le bas niveau des dépenses en R-D dans la plupart des industries, le trop grand nombre de secteurs dépendant de produits bruts, la présence d'usines souffrant d'un manque grave de compétitivité dans les industries de base et l'insuffisance du soutien accordé au démarrage d'entreprises ainsi qu'aux entreprises plus grandes cherchant à devenir des multinationales.

Le rapport soutient que ces faiblesses sont aggravées par une déficience de l'infrastructure publique. Les systèmes d'éducation et de formation sont inférieurs à ceux des concurrents et ne permettent pas de relever les défis. L'organisation scientifique et technologique des laboratoires publics et universitaires ne s'attache pas suffisamment aux priorités industrielles et à un rendement de classe internationale. En outre, le rapport affirme que la politique officielle a mal été conçue et que les gouvernements sont mal équipés pour fournir un appui approprié et efficace à l'industrie au chapitre de la compétitivité internationale.

Recommandations

1. *Plan pour stimuler la restructuration du capital en Ontario*

   Il est recommandé d'établir un plan pour stimuler la restructuration du capital en Ontario afin d'attirer les investisseurs vers les entreprises d'exportation de taille moyenne de la province, qui cherchent de nouveaux capitaux sur les marchés publics des valeurs mobilières.

2. *Nouvelles directions pour la restructuration*

   L'Ontario devrait mettre en place un processus de restructuration industrielle mettant l'accent sur le commerce international, et qui exigerait la participation active des hommes d'affaires, des travailleurs et du gouvernement; ce processus viserait à appliquer des mesures viables de restructuration en temps opportun.

3. *Étude de l'adaptation de la main-d'œuvre*

   Le Conseil du premier ministre de l'Ontario devrait examiner les problèmes reliés à l'adaptation de la main-d'œuvre causés par la restructuration des industries de base dans cette région et travailler avec le gouvernement pour mettre au point une marche à suivre permettant de faire face aux besoins d'adaptation des travailleurs de ces industries.

4. *Initiative de propriété des travailleurs en Ontario*

   Le gouvernement de l'Ontario devrait procéder à une étude complète des avantages qu'il y aurait à inciter la participation des employés à la propriété des sociétés.

5. *Stimulants fiscaux secondaires pour la R-D*

   Le gouvernement de l'Ontario devrait instituer un stimulant fiscal spécial pour les dépenses supplémentaires de R-D qui dépassent la moyenne mobile triennale de R-D exécutée par l'industrie dans cette région.

6. *Plan d'approvisionnement stratégique*

   Le gouvernement de l'Ontario, dans son ensemble, devrait adopter une approche stratégique de marché public, y compris pour Ontario Hydro. Une telle approche devrait comprendre les trois initiatives suivantes :

   - la création d'une commission du marché public stratégique se composant d'hommes d'affaires, d'universitaires et de chefs syndicaux, ainsi que de hauts-fonctionnaires, à la direction de l'initiative.
   - la nomination d'un commissaire aux marchés publics de produits médicaux; il serait chargé de centraliser les achats de l'Ontario dans ce domaine pour aider à l'expansion d'entreprises canadiennes de produits pharmaceutiques et de matériel médical et encourager les multinationales étrangères à mener leurs travaux de R-D dans la province et à y ouvrir des installations de fabrication.
   - un fonds d'aide aux contrats de R-D qui, sous la direction de la commission du marché public stratégique, recevrait les propositions de tous les secteurs du gouvernement de l'Ontario et fournirait un moyen de stimuler les fournisseurs concurrentiels de la province en accordant de petits contrats de développement avant de lancer des appels d'offres pour les contrats importants.

7. *Fonds de partage des risques de l'Ontario*

   Le gouvernement de l'Ontario devrait créer un fonds de partage des risques pour fournir, aux entreprises d'exportation prospères et établies, des prêts conditionnels remboursables selon la règle de l'équilibre de l'apport financier; cette mesure permettrait aux entreprises d'investir dans la mise au point de nouveaux produits, de placer des prototypes sur les marchés d'exportation et de créer des bureaux de commercialisation hors d'Amérique du Nord.

8. *Réorientation des sociétés de développement de l'Ontario*

   Le gouvernement devrait continuer de réorienter les sociétés de développement de cette province conformément aux priorités pour la concurrence soulignées dans ce rapport.

9. *Stimulation pour les capitaux-risques du premier stade*

   Le gouvernement de l'Ontario devrait offrir des stimulants fiscaux pour l'investissement dans une classe spéciale de fonds de capitaux-risques de démarrage.

10. *Dégrèvement pour les offres publiques initiales*

    Le gouvernement de l'Ontario devrait offrir à ceux qui investissent dans les offres publiques initiales faites par les sociétés des secteurs commerciaux, un dégrèvement d'impôt sensiblement supérieur au crédit d'impôt de base, ou une déduction offerte selon le plan de stimulation pour la recapitalisation de l'Ontario tel que décrit dans la recommandation 12.

11. *Réorienter la recherche publique vers l'industrie*

    Le gouvernement de l'Ontario devrait inciter la participation du secteur privé dans la recherche universitaire et publique et s'assurer que les priorités de l'industrie guident cette recherche.

12. *Programme d'aide au personnel technique*

    Le gouvernement de l'Ontario devrait créer un programme d'aide au personnel technique pour encourager les PME à accélérer l'embauche de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens.

13. *Politique sur les ressources humaines*

    Le Conseil du premier ministre de l'Ontario devrait travailler avec les secteurs appropriés du gouvernement pour mettre au point une politique sur les ressources humaines, politique qui traiterait des questions vitales, telles que l'enseignement, la formation et le marché de la main-d'œuvre, comme partie intégrante de son prochain programme.

14. *Prix d'excellence de l'Ontario*

    Il devrait y avoir un prix d'excellence de l'Ontario pour récompenser ceux qui travaillent activement à assurer un meilleur avenir économique à la province.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil du premier ministre sur le renouvellement économique[1]
101, rue Bloor ouest
TORONTO (Ont.)
M5S 1P7
Tél. : (416) 326-6754

[1] Le conseil actuel du premier ministre a été créé par Robert Rae en février 1991. Son mandat est de stimuler le renouvellement de l'économie ontarienne, en tenant lieu d'agent de changement, en plus de conseiller le gouvernement. Le conseil a créé quatre groupes de travail. Des rapports préliminaires seront disponibles dans le premier semestre de 1992.

Formation et adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie mondiale

Conseil de la technologie du premier ministre de l'Ontario
1990

Aperçu

Le premier rapport du Conseil du premier ministre de l'Ontario portait sur la restructuration industrielle. Toutefois, la nouvelle technologie, les nouveaux produits et les nouvelles industries ne sont pas tout : il y a encore les travailleurs et les compétences que ces derniers doivent posséder pour gagner leur vie au XXIe siècle. Le présent rapport, intitulé *Formation et adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie mondiale* examine des moyens d'amener l'industrie, les enseignants, les syndicats et les gouvernements à se concerter afin que les travailleurs de demain possèdent les compétences indispensables pour être concurrentiels, pour s'adapter et bien gagner leur vie.

Recommandations

1. *Instituer un système d'enseignement permanent*

   L'enseignement de la langue devrait mener au delà de la compétence linguistique, nourrir la réflexion et stimuler l'expression.

   Les mathématiques et les sciences devraient être obligatoires dans le programme d'études de base au moins jusqu'à la 10e année. S'il y a quelque possibilité de rendre ces matières plus intéressantes pour les élèves, le Conseil souhaiterait qu'elles soient obligatoires jusqu'à la fin de la 12e année.

   On devrait favoriser la compréhension des mathématiques, des sciences et de la technologie dans tout le programme d'étude secondaire.

2. *Rendre les cours dans le domaine de la technologie intéressants et inciter les élèves à s'y choisir un métier*

   Les carrières dans l'industrie et les métiers spécialisés sont plus rémunératrices, plus intéressantes et plus sûres que le ne croient la plupart des élèves. Il faut des efforts concertés pour mousser ces avantages. A ce chapitre l'industrie et les syndicats doivent jouer un rôle de premier plan. Offrir des crédits de niveau plus avancé dans les études technologiques pourrait également améliorer leur statut et exalter leur valeur.

3. *Renseigner sur les carrières*

   Les renseignements sur les carrières devraient être plus importants dans le système scolaire et tirer parti des efforts des intervenants de l'extérieur à savoir les entreprises, les syndicats et la collectivité, pour s'assurer que les renseignements sur les débouchés soient exacts et à jour. Cet aspect de l'orientation professionnelle devrait prendre de nombreuses formes, dont des journées d'information sur les carrières, l'établissement de relations avec l'industrie et les entreprises locales pour fournir des renseignements à jour et une participation à la planification des programmes d'enseignement.

4. *Créer un programme commun d'études*

   Un programme commun d'étude décloisonné de la 7e à la 10e année devrait être instauré d'ici l'an 2000. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette initiative devraient être constamment examinés et évalués.

5. *Créer des années de spécialisation*

   La première année de spécialisation devrait offrir à la plupart des élèves de nombreux choix : quitter l'école pour entrer sur le marché du travail ou suivre un programme de formation; poursuivre des études à temps partiel et travailler ou suivre un programme de formation à temps partiel; poursuivre des études afin d'obtenir un diplôme. Le plus d'options possible devraient être offertes aux élèves qu'ils décident ou non d'obtenir un diplôme.

6. *Mettre l'accent sur l'évaluation*

   Pour changer le système d'enseignement de l'Ontario, il faut trouver des moyens d'évaluer les écoles en fonction de critères qu'elles auront adoptés. L'Ontario devrait insister sur les normes et l'évaluation de l'enseignement en mettant en place :

   - un système d'échantillonnage pour s'assurer des normes;
   - une évaluation des compétences de base à l'échelle de la province;
   - des évaluations du profil global pour les élèves;
   - un bulletin qui présenterait chaque année au public les réalisations et les progrès.

7. *Revaloriser la formation des enseignants*

   L'Ontario a besoin de plus d'enseignants. Différents facteurs démographiques, dont la mise à la retraite, l'immigration, la hausse du taux de natalité, de même que la tendance vers des classes moins nombreuses laissent prévoir une grosse pénurie d'enseignants d'ici le milieu des années 90, quand il y aura autant d'enseignants qui prendront leur retraite que de nouveaux diplômés.

   L'Ontario a également besoin d'enseignants mieux formés. Au moins le quart des enseignants suit des programmes de perfectionnement. Cependant, la majorité de ces programmes consiste en courtes sessions rarement assez intensives pour munir les enseignants des outils nécessaires pour composer avec les nouveaux programmes d'étude, les nouvelles méthodes pédagogiques et les nouvelles technologies. La pénurie d'enseignants ayant de bonnes connaissances en mathématiques, en sciences et en technologie est particulièrement grave. Le Conseil recommande donc de réorganiser la formation des enseignants.

8. *Améliorer l'administration des écoles*

   Les programmes de formation des directeurs doivent être modernisés et élargis pour englober le double rôle d'éducateur et de gestionnaire dans un système scolaire complexe.

9. *Établir de nouveaux rapports entre l'école, la collectivité et le monde du travail*

   Tous les conseils scolaires devraient établir avec la collectivité des comités de liaison qui auraient pour mandat d'examiner les programmes des écoles afin d'en déterminer la pertinence en regard des besoins socio-économiques. Chaque école devrait envisager l'établissement d'un conseil chargé d'élaborer ses programmes d'orientation et de surveillance, d'échange d'enseignants, d'apprentissage et d'enseignement coopératif.

10. *Mettre l'accent sur les compétences polyvalentes*

    Les programmes des collèges devraient être organisés pour faciliter l'échange des compétences entre les programmes et fournir un ensemble commun de compétences générales qui pourront répondre aux exigences d'une variété d'emplois.

11. *Réduire le décrochage*

    Afin de réduire le taux élevé d'abandon dans les premières années de leurs programmes, les collèges devraient établir des programmes d'orientation avant l'admission, ou améliorer ceux qui sont déjà en place, pour permettre aux étudiants d'explorer, dans un contexte de collaboration et de soutien social, différents sujets comme la psychologie appliquée, la gestion du temps et les techniques d'étude. Pour mettre en œuvre efficacement ces initiatives, les collèges auront besoin de financement et d'enseignants supplémentaires.

12. *Mettre sur pied des centres de spécialisation*

    Certains collèges devraient être transformés en « centres de spécialisation » et offrir des programmes d'enseignement et de formation sectoriels ou axés sur une technologie particulière.

13. *Favoriser l'acquisition de compétences de base dans l'enseignement postsecondaire*

    Les universités et les collège devraient établir des programmes de base qui fourniront à tous les étudiants du premier cycle un ensemble de compétences en communications, en calcul, en techniques et en sciences.

14. *Financer les universités*

    Le financement du renouvellement du corps professoral et du matériel devrait être augmenté par :

    - Des ajustements au financement de l'État qui reflèteraient plus exactement les investissements requis pour les programmes de sciences et de génie.
    - Une analyse des risques et des avantages liés aux autres moyens d'augmenter les revenus, dont des modifications de la grille des frais de scolarité, l'augmentation de ces frais ou leur déréglementation. Mais, de toutes façons, il faut que le système reste accessible au plus grand nombre.

15. *Récompenser l'excellence en enseignement*

    Les universités devraient trouver des moyens d'augmenter les récompenses et les ressources disponibles pour ceux qui se dévouent à l'enseignement.

16. *Offrir des stimulants pour les études supérieures en sciences et en génie*

    La poursuite d'études supérieures en sciences et en génie devrait être encouragée par des mesures comme :

    - le versement de subventions et de traitements spéciaux aux étudiants des cycles supérieurs;
    - la possibilité d'accéder directement à un programme de doctorat de quatre ans à partir d'un programme de premier cycle.

17. *Assurer la continuité et l'adaptabilité dans l'ensemble du système d'enseignement*

    - Le Conseil est d'avis que l'on devrait faciliter aux étudiants le passage d'un cours à un autre, ou le passage du collège à l'université ou de l'université au collège avec reconnaissance des crédits scolaires.

18. *Vers un enseignement international*

    Le Conseil est d'avis que le système d'enseignement doit tenir compte du marché mondial et faire profiter ses étudiants d'un enseignement international.

19. *Le conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre*

    L'Ontario devrait établir un conseil de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre. Il s'agirait d'un organisme bipartite composé de représentants du patronat et des syndicats qui suggérerait des lignes de conduite quant au financement et aux programmes de formation et d'adaptation en milieu de travail en Ontario.

20. *Comités sectoriels de formation*

    Il faudrait établir des comités sectoriels de formation chargés de créer et d'administrer un régime de formation dans leur secteur d'activité respectif.

21. *Comités régionaux de formation*

    Il faudrait mettre sur pied des comités régionaux de formation pour répondre aux besoins des collectivités et des entreprises en matière de formation.

22. *Conseil ontarien de l'apprentissage*

Il faudrait créer un conseil ontarien de l'apprentissage chargé de revaloriser le système d'apprentissage dans la province.

23. *Réseau pédagogique*

Le Conseil recommande que soit créé un réseau pédagogique chargé de soutenir et d'améliorer les méthodes d'enseignement et de formation dans la province.

24. *Centres locaux d'accès à la formation*

Il faudrait créer des centres locaux pour fournir information et soutien aux personnes qui ont besoin de formation et qui sont confinées à des emplois médiocres.

25. *Améliorer les exigences sur les préavis*

L'Ontario devrait penser à diminuer le seuil de préavis obligatoire en y incluant les licenciements qui affectent de 10 à 49 travailleurs. On devrait également songer à augmenter les périodes de préavis pour les licenciements collectifs.

26. *Mettre en place des comités d'adaptation en milieu de travail*

Les employeurs et les travailleurs des entreprises où a lieu un licenciement collectif devraient être obligés de mettre en place des comités bipartites d'adaptation pour faciliter l'orientation, le recyclage et la recherche de nouveaux emplois pour les travailleurs congédiés. Ces comités devraient être tenus d'organiser des cours de recyclage lorsqu'un nombre important de travailleurs sont touchés par les changements technologiques.

27. *Création d'un service ontarien d'adaptation en milieu de travail et dans la collectivité*

Un service ontarien d'adaptation en milieu de travail et dans la collectivité devrait être créé sous la responsabilité du Conseil ontarien de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre. Ce service s'assurerait que les ressources publiques et privées adéquates sont utilisées rapidement pour aider les travailleurs et les collectivités aux prises avec une fermeture d'usine ou un licenciement collectif.

28. *Diversifier les collectivités mono-industrielles*

Un fonds de diversification économique et de restructuration devrait être établi pour aider les collectivités mono-industrielles à résoudre leurs problèmes d'adaptation.

29. *Création d'une unité des options de restructuration*

L'Ontario devrait créer une unité des options de restructuration faisant partie du service ontarien d'adaptation en milieu de travail et dans la collectivité, pour aider à trouver des solutions quand ses usines ferment leurs portes.

30. *Protéger les droits juridiques des travailleurs congédiés*

L'Ontario devrait protéger tous les travailleurs qui doivent recevoir un salaire, une indemnité de départ, une paie de vacance ou des prestations de retraite de la part d'employeurs qui manquent à leurs responsabilités.

La loi fédérale sur la faillite devrait également être modifiée afin de protéger les salaires gagnés par les travailleurs en donnant à ces derniers le statut de créancier prioritaire.

31. *Annuler les pénalités concernant les indemnités de cessation d'emploi*

Le gouvernement fédéral devrait annuler la disposition de la loi fédérale sur l'assurance-chômage qui considère l'indemnité de cessation d'emploi comme un revenu aux fins de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage.

32. *Formation pour les travailleurs ayant reçu un avis de mise à pied*

Le gouvernement fédéral devrait également modifier l'article 26 de la *Loi sur l'assurance-chômage* pour permettre aux chômeurs et aux travailleurs ayant reçu un préavis de mise à pied de recevoir des prestations d'assurance-chômage tout en suivant une formation.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil du premier ministre sur le renouvellement économique[1]
101, rue Bloor ouest
TORONTO (Ont.)
M5S 1P7
Tél. : (416) 326-6754

[1] Le conseil actuel du premier ministre a été créé par Robert Rae en février 1991. Son mandat est de stimuler le renouvellement de l'économie ontarienne, en tenant lieu d'agent de changement, en plus de conseiller le gouvernement. Le conseil a créé quatre groupes de travail. Des rapports préliminaires seront disponibles dans le premier semestre de 1992.

La conférence Perspective 2000

Conseil économique du Canada
30 novembre et 1er décembre 1988

Aperçu

Un des objectifs principaux de la conférence Perspective 2000 était d'informer les décideurs du pays sur la conjoncture mondiale et son incidence sur la vie quotidienne des Canadiens, de sorte que les mesures qui s'imposent soient prises dans les meilleurs délais. Ce document est divisé en quatre sections :

1. Le contexte mondial;
2. Le rôle du Canada dans l'économie de l'an 2000;
3. Le développement de l'emploi et des ressources humaines;
4. Le cadre institutionnel et environnemental de la politique économique.

Les sections 2, 3 et 4 sont les plus utiles. Selon le Conseil, le monde de l'an 2000 connaîtra un changement technologique rapide. Certaines industries canadiennes seront frappées durement par l'arrivée de nouveaux concurrents. Les discussions portaient sur la politique macroéconomique et la politique commerciale, mais il a été convenu de reconnaître l'importance de l'enseignement et de la formation pour relever le défi de la concurrence internationale.

La participation active à l'économie mondiale est une obligation, et la résistance au changement serait un signe défavorable. Le Canada doit continuer de s'ouvrir au monde et faire preuve de dynamisme sur les marchés internationaux. Pour conserver sa position sur ces marchés, il lui faudra restructurer l'économie dans les industries de haute technologie là où la matière première est la matière grise. Tous les secteurs de l'économie ressentiront les effets d'un tel changement nécessaire pour maintenir la compétitivité des produits et des services canadiens sur les marchés intérieur et extérieur.

En conclusion, les pouvoirs publics devront adopter des mots d'ordre, des méthodes d'analyse et d'élaboration de politiques qui leur permettent de composer avec les contingences d'un monde dont les parties sont plus que jamais indissociables.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil économique du Canada
18e étage, Tour A
Place de ville
C.P. 527
320, rue Queen
OTTAWA (Ont)
K1P 5V6
Tél. : (613) 952-2138

L'Adaptation à la concurrence internationale

Conseil économique du Canada, Richard E. Caves, université Harvard
1990

Aperçu

Cette étude a été réalisée en 1990 pour le Conseil économique du Canada par Richard E. Caves de l'université Harvard. C'est une étude économétrique des réactions à court terme des industries manufacturières au Canada, étude portant sur les changements des cours mondiaux et des conditions concurrentielles au cours des années 70.

L'étude a servi de fondement au rapport de synthèse préparé par le Conseil intitulé *Le tremplin commercial — Une évaluation de l'Accord canado-américain*; bien qu'elle ne comporte pas de recommandations proprement dites, il en ressort les constatations suivantes :

1. Les prix de vente des fabricants canadiens sont étroitement liés à ceux de leurs concurrents étrangers.
2. Les fabricants canadiens réagissent énergiquement lorsque la concurrence par l'importation se précise.
3. La diversité des produits et la protection des tarifs ralentissent la réaction à court terme aux fluctuations internationales des quantités et des prix.
4. On peut prévoir la réaction des industries canadiennes aux fluctuations internationales si l'on garde à l'esprit la diversification des produits et la compétitivité des vendeurs.
5. Les exceptions sont peu nombreuses et ont trait aux industries capitalistiques qui, en réponse aux fluctuations à court terme, semblent avoir revu les prix et redressé les quantités comme s'il fallait maintenir un excédent de capacité de production, ce qui peut nuire à la concurrence à long terme.
6. Du fait que les filiales étrangères se livrent à des échanges transfrontaliers avec leurs sociétés affiliées, leur présence diminue l'adaptation globale des importations canadiennes aux tarifs mondiaux.
7. Les succursales étrangères sont aussi peu touchées par les coûts du capital au Canada lorsqu'elles décident des dépenses; elles sont encore moins influencées que d'autres sociétés par les coûts de la main-d'œuvre.
8. Traditionnellement considérés comme concurrentiels au chapitre de l'importation, les manufacturiers canadiens se comportent à court terme comme si les exportations constituaient une partie normale et importante de leurs activités commerciales.
9. Les avantages des exportations canadiennes découlent de la recherche et des compétences et non seulement du traitement des ressources naturelles, qui exige d'importants investissements.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil économique du Canada
18e étage, Tour A
Place de ville
C.P. 527
320, rue Queen
OTTAWA (Ont)
K1P 5V6
Tél. : (613) 952-2138

La relance locale : pour une approche communautaire du développement économique : rapport de synthèse

Conseil économique du Canada
1990

Aperçu

Ce rapport de synthèse, publié par le Conseil économique du Canada, évalue la contribution des organismes communautaires locaux au développement économique, et s'attache en particulier au marasme économique qui continue de sévir dans de nombreuses régions du pays. Les membres du Conseil laissent entendre que, même si l'approche locale au développement économique n'est pas la panacée au sous-développement dans chaque collectivité, il y a bien des cas où cela est bénéfique. Le Conseil ne préconise pas une augmentation des dépenses des organismes de développement local, mais une utilisation plus efficace des fonds actuellement disponibles. Le rapport conclut que l'approche communautaire au développement économique peut être très utile pour relancer les économies des petites collectivités éloignées.

Recommandations

Le Conseil recommande que :

1. Les collectivités et le secteur public privilégient l'établissement d'une banque de ressources humaines et d'information pour faciliter les initiatives privées.
2. Les activités de développement local tiennent compte des occasions offertes par le marché.
3. Les collectivités mènent de front plusieurs projets pour consolider et garantir le développement.
4. Les collectivités secondent le secteur privé d'abord pour parrainer la création de petites entreprises nouvelles.
5. Les collectivités se gardent de surcharger les gestionnaires et les chefs d'entreprise; elles doivent offrir des services techniques.
6. Les organismes de développement local fassent des évaluations périodiques et participent à des activités de collecte de données à l'échelle du pays.
7. Les organisations de développement local soient financées à partir des programmes en vigueur d'aide à l'entreprise.
8. Comme condition préalable à l'aide octroyée par le gouvernement fédéral et les provinces, que les collectivités engagent des ressources financières et humaines.
9. Les pouvoirs publics réduisent progressivement leur aide financière à ces organisations afin d'encourager les collectivités à engager plus de ressources.
10. Le choix des collectivités devant bénéficier d'une aide publique soit fondé à la fois sur les critères des besoins économiques et des possibilités de développement.
11. Les quartiers des grands centres urbains doivent aussi être admissibles, mais la priorité doit être accordée aux collectivités éloignées, en particulier à celles qui coordonnent déjà leurs activités de développement local.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil économique du Canada
18e étage, Tour A
Place de ville
C. P. 527
320, rue Queen
OTTAWA (Ont)
K1P 5V6
Tél. : (613) 952-2138

L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation

Conseil économique du Canada
1990

Aperçu

Ce rapport résume les conclusions de la recherche du Conseil sur les changements de l'emploi dans l'industrie canadienne et examine la pertinence de la politique du gouvernement en matière de marché du travail. L'étude repose sur l'analyse des données du recensement, sur des sondages, et sur des études de cas. Elle met en lumière le concept du « travail nouveau style » et la structure changeante du marché du travail du secteur des services, la nature et l'ampleur de l'économie des services ainsi que les relations de plus en plus étroites entre le secteur de la production de biens et celui des services compte tenu de l'économie et de l'emploi.

Le Conseil conclut que la prédominance de l'économie de services suppose une politique tenant compte des trois principes suivants :

- Le renforcement des initiatives en faveur du perfectionnement des ressources humaines, y compris la révision de la politique du Canada au chapitre de l'enseignement et de la formation.
- L'amélioration de la sécurité économique des travailleurs compte tenu de la fragmentation du travail et du déclin de l'emploi traditionnel.
- La reconnaissance du rôle de plus en plus important des services dans la croissance économique, ainsi que de l'interdépendance des secteurs des produits et des services.

Recommandations

Le Conseil recommande que :

1. A titre d'objectif principal, la réforme du gouvernement fédéral à l'égard du marché du travail s'oriente vers le développement des compétences et des chances d'emploi. Le Conseil préconise une transformation graduelle de la caisse d'assurance-chômage en caisse d'« assurance-emploi ».
2. Les fonds de la caisse d'assurance-chômage consacrés au recyclage soient accrus et les critères d'admissibilité à la formation aux termes du programme d'assurance-chômage élargis.
3. Dans le cadre des programmes financés par des fonds publics pour l'adaptation des travailleurs âgés, l'accent soit mis sur le recyclage et les services d'orientation professionnelle.
4. Le gouvernement fédéral, celui des provinces et des territoires appliquent les normes de préavis minimum de mise à pied proposées par le rapport de Grandpré.
5. Les législateurs adoptent une norme prévoyant la création d'un comité composé de représentants des employeurs et des employés, comité qui aurait pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre un ensemble de mesures touchant le réemploi pour des travailleurs mis à pied lors d'un licenciement massif.
6. Le gouvernement fédéral accorde des crédits supplémentaires au Service d'aide à l'adaptation de l'industrie, crédits qui seraient utilisés pour élaborer des plans touchant les ressources humaines dans les industries qui ont choisi de le faire.

7. Tous les gouvernements adoptent une législation visant à étendre aux employés à temps partiel, liés depuis longtemps à leur employeur, l'accès aux programmes d'avantages sociaux en place en fonction du temps passé dans l'entreprise.
8. La diversité des emplois soit reconnue dans la conception des programmes publics de prestations.
9. Les gouvernements évaluent en permanence l'adéquation des systèmes privé et public de retraite au Canada, et soient disposés à réviser la sécurité du revenu de retraite au cours des années 90.
10. Les gouvernements revoient l'orientation générale de leurs politiques au chapitre de l'innovation et du secteur des services, en vue d'élaborer une politique d'innovation qui traduise l'apport de la R-D et du changement technologique à la croissance économique des services.
11. Les associations industrielles et les gouvernements travaillent de concert à créer des liens entre les secteurs des produits et celui des services. Citons le Conseil Canadien des fabricants et détaillants comme un bon exemple de la collaboration entre les manufacturiers et les détaillants pour utiliser rationnellement le codage par bâtonnets et l'échange électronique de données.
12. Le gouvernement fédéral et celui des provinces considèrent l'infrastructure canadienne des télécommunications et de l'informatique comme la composante indispensable d'une économie concurrentielle et diversifiée, fondée sur l'information.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil économique du Canada
18e étage, Tour A
Place de ville
C.P. 527
320, rue Queen
OTTAWA (Ont)
K1P 5V6
Tél. : (613) 952-2138

Une décennie de transitions (27e exposé annuel)

Conseil économique du Canada
1990

Aperçu

Le 27e exposé du Conseil économique du Canada propose des politiques qui pourraient aider les Canadiens à réduire le chômage et à maîtriser l'inflation. Le Conseil a souligné deux changements fondamentaux à long terme pour la prospérité du Canada : l'intégration des divers systèmes économiques intérieurs et régionaux dans une économie mondiale, et la mise en place de nouvelles relations ou de nouvelles institutions pouvant faciliter la solution de problèmes par le gouvernement fédéral et celui des provinces et par les secteurs public et privé.

Recommandations

Le Conseil recommande que :

1. Le gouvernement modifie les programmes publics de soutien du revenu de façon à aider les personnes à s'adapter aux changements du marché du travail plutôt que de les payer à attendre un nouvel emploi.
2. Les travailleurs ne comptent plus sur les transferts de fonds publics, et tâchent d'acquérir des compétences supérieures, de faire appel aux nouvelles technologies et d'envisager la possibilité de démarrer leur propre entreprise. Ils devraient également se préparer à de nouvelles façons d'organiser le travail et à de nouvelles formes de rémunération.
3. Les entreprises investissent dans les technologies éprouvées, dans la formation de leur personnel et dans l'élaboration de pratiques de gestion et de formes de rémunération.
4. Chaque collectivité relève le défi de son expansion en déterminant les possibilités du marché et en mobilisant les ressources locales pour lancer de nouvelles entreprises, appartenant à des particuliers ou à des organismes communautaires.
5. Les provinces fassent plus pour encourager l'autonomie et la diversification sur le plan économique en investissant dans la formation et la technologie, et en éliminant les obstacles à l'esprit d'entreprise.
6. Un type de partenariat soit créé pour permettre de déléguer aux syndicats, aux entreprises et à d'autres agents économiques la responsabilité des programmes axés sur le marché du travail. Une participation directe aux décisions en matière de formation et d'adaptation devrait aider à établir de meilleures relations de travail entre les partenaires sociaux et proposer des programmes centrés sur le soutien actif des travailleurs.
7. Une série de politiques monétaires et fiscales soit établie pour assurer un milieu économique plus sain.
8. Les mesures suivantes soient mises en place :
   - Un objectif réaliste en matière d'inflation.
   - Un objectif coordonné en matière d'inflation.
   - Une politique financière coordonnée.
   - Des salaires mieux adaptés.
   - Un cadre en faveur d'un partenariat social.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil économique du Canada
18e étage, Tour A
Place de Ville
C.P. 527
320, rue Queen
OTTAWA (Ont)
K1P 5V6
Tél. : (613) 952-2138

Le Canada à l'heure de la mondialisation

Coopers & Lybrand (Canada)
Janvier 1991

Aperçu

Le Canada à l'heure de la mondialisation repose sur des entrevues réalisées auprès de plus de 100 chefs de file canadiens du milieu des affaires, des gouvernements et des syndicats. Des associés principaux de Coopers & Lybrand ainsi qu'un comité de conseillers indépendants ont participé à ces discussions et à la préparation du rapport.

Le Canada à l'heure de la mondialisation se propose de décrire l'état du pays par l'examen des principaux problèmes qui touchent les moyens d'existence des Canadiens :

- l'internationalisation des affaires;
- la diminution de la compétitivité sur les marchés;
- le changement généralisé, au pays et dans les structures;
- la crise de direction.

D'après le rapport, l'entreprise canadienne doit de plus en plus faire concurrence à l'étranger; il faut donc s'assurer que le régime fiscal et les règlements permettent aux entreprises de soutenir la concurrence. L'évolution de la structure des échanges, largement fondée sur la régionalisation des marchés, une population vieillissante, le regroupement urbain, le fait de dépendre du secteur primaire pour la croissance économique et l'immense dette du secteur public, voilà des indicateurs de l'aptitude des Canadiens à faire face à la concurrence. Enfin, le rapport laisse entendre que les dirigeants canadiens n'ont pas réussi à surmonter les difficultés inhérentes à la fédération canadienne, et que dans l'ensemble, les chefs d'entreprise n'ont pas augmenté leur contribution aux affaires internationales.

Recommandations

Le Canada à l'heure de la mondialisation conclut que le pays dispose de beaucoup d'atouts pour réussir dans les années 90. Parallèlement, le gouvernement, l'entreprise et les Canadiens doivent se préparer à relever les défis du changement au chapitre de la politique, de l'économie, et du commerce. Pour ce faire, ils devront :

- établir une nouvelle façon d'élaborer des politiques sur le modèle du groupe international des sept (le G-7), mécanisme qu'on appellerait le G-12 et auquel participeraient toutes les provinces, le gouvernement fédéral et les populations du Nord;
- mettre sur pied une initiative commerciale commune des secteurs privé et public tournée vers la mondialisation;
- formuler un plan de compétitivité pour les années 90; et
- arriver rapidement à des ententes constitutionnelles et répondre aux structures et aux dépenses du gouvernement du Canada.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Maureen Farrow
Associée et économiste en chef
Coopers & Lybrand (Canada)
145, rue King ouest
TORONTO (Ontario)
M5H 1V8
Tél. : (416) 941-8226

Can Canada Compete?

John Crispo, professeur d'économie politique, faculté d'administration, université de Toronto
1990

Aperçu

Cet ouvrage constitue un recueil de suggestions personnelles sur les politiques et les programmes qui s'imposent pour rendre le Canada plus compétitif. C'est là son dessein principal. Ces propositions supposent une mise en valeur des atouts du Canada, en particulier, la nécessité pour le Canada de produire moins cher des biens et des services de qualité.

L'essentiel de l'ouvrage est consacré aux politiques officielles, parce que l'auteur croit cela essentiel pour assurer un climat tel que le secteur privé peut, avec confiance, tirer des plans sur l'avenir. La prospérité des entreprises doit être le souci des gouvernements.

Recommandations

1. La priorité du gouvernement doit être la réduction des déficits et de l'endettement avant que ce fardeau ne dépasse la capacité du secteur privé.
2. Les gouvernements doivent examiner leurs stimulants à l'investissement et à la R-D afin de s'assurer des effets. Ils doivent également continuer de privatiser et de déréglementer dans la mesure du possible.
3. Des changements s'imposent au chapitre de la main-d'œuvre et des relations industrielles. Les gouvernements doivent travailler avec les syndicats et le patronat à l'élaboration de programmes de recyclage, de perfectionnement et de réaffectation plus efficaces, et veiller à favoriser les négociations collectives.
4. Il faut modifier la façon d'envisager la sécurité sociale en répartissement plus justement les prestations.
5. Sans négliger l'équité, le Canada doit concilier la justice sociale et les besoins de l'expansion économique.
6. Le contrôle de l'inflation doit demeurer une priorité.
7. Les gouvernements doivent rehausser les normes imposées par l'environnement aussi vite que le permettent la technologie disponible et les capacités des industries, tout en gardant en vue ce qui se fait à l'étranger.
8. Le pays a besoin de mécanismes de consultation plus efficaces; ces mécanismes pourraient atténuer les disparités actuelles pour plusieurs secteurs.
9. Parvenir à un consensus entre tous les ordres de gouvernement, les secteurs public et privé, les producteurs de biens et de services, les syndicats et de patronat.

Pour obtenir des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Hemlock Press
Bureau 702
680, Queens Quay Ouest
TORONTO (Ont.)
M5V 2Y9
Tél. : (416) 599-3881

On le trouve aussi aux librairies Coles et Renouf.

S'Adapter pour gagner

A. Jean de Grandpré
1988

Aperçu

Il s'agit du rapport du Conseil consultatif sur l'adaptation, également connu sous le nom de *Rapport de Grandpré*. Le Conseil a été créé en 1988 par le gouvernement fédéral afin d'étudier les possibilités pour les Canadiens de tirer le meilleur parti de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de cerner les questions d'adaptation posées par l'Accord et de recommander les modifications à apporter aux programmes pour faciliter l'adaptation. Le Conseil était présidé par A. Jean de Grandpré, président de BCE Inc. Les autres membres du Conseil étaient : Jalynn Bennett, vice-présidente au développement à la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers; Gordon Cummings, président-directeur général des Produits de la mer National ltée; James McCambly, président de la Fédération canadienne du travail; et Norman Wagner, président du conseil de l'Alberta Natural Gas Company Ltd. Le rapport a été publié en mars 1989.

Le rapport comprend quatre parties : 1) Un exposé des forces et des faiblesses de l'économie canadienne (en 1988), 2) La dimension humaine, 3) La dimension industrielle, 4) Les questions sectorielles. L'examen de l'économie canadienne relève que jusqu'ici le Canada a su s'adapter, et souligne le changement nécessaire des attitudes. La dimension humaine évoque les répercussions des changements démographiques et technologiques sur les besoins du marché du travail et souligne le rôle clé de l'enseignement et du recyclage. La dimension industrielle examine l'importance, pour une bonne adaptation aux nouvelles réalités commerciales, de l'innovation technologique, d'un régime fiscal approprié, de l'accès au financement, de l'élimination des obstacles au commerce interprovincial et de l'essor des exportations. Les questions sectorielles examinent les problèmes d'adaptation de l'industrie viticole et des secteurs qui intéressent la volaille, les produits laitiers, les fruits et légumes et les produits à base de blé.

Recommandations

L'enseignement, condition sine qua non

Le Conseil recommande que :

1. Les premiers ministres recherchent tout de suite le mécanisme approprié pour examiner les systèmes d'enseignement et de formation au Canada afin de les adapter aux exigences d'une économie intérieure et extérieure sans cesse changeante. Ce mécanisme devrait faire appel à la participation des entreprises et des travailleurs et pourrait prendre la forme d'une commission royale d'enquête fédérale-provinciale sur l'enseignement et la formation.

Une stratégie de promotion des compétences

Le Conseil recommande que :

1. En vue de favoriser la collaboration entre le patronat et les syndicats, le gouvernement double les crédits du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et augmente le personnel requis pour administrer le programme; et envisage de financer des nouvelles façons de faire dans le cadre du programme d'Aide à l'innovation.
2. D'autres initiatives soient encouragées, par exemple l'amélioration du traitement social du changement technologique en milieu de travail.
3. Le secteur privé — patronat et syndicat — cherche des moyens nouveaux de s'adapter au changement.

4. L'État apporte un soutien accru à la planification des ressources humaines par l'intermédiaire du Service d'aide à l'adaptation dans l'industrie.
5. L'État fasse de la planification des ressources humaines et de l'établissement d'objectifs une condition à l'octroi d'une aide fédérale aux entreprises.
6. L'État mette en œuvre une initiative destinée à stimuler la formation dans le secteur privé, afin de mettre en valeur la formation nécessaire pour que le pays soit compétitif.
7. L'État mette en œuvre un mécanisme adapté d'obligation fiscale qui serait compensée par les dépenses de formation des entreprises, à concurrence du total de l'obligation.
8. L'État facilite les activités de formation du secteur privé en offrant des services de conseil et d'analyse ou des fonds de démarrage aux employeurs, aux syndicats ou aux associations industrielles.
9. Un groupe paritaire de représentants des entreprises et des syndicats étudie la meilleure façon de redresser les dépenses consacrées au marché du travail, en mettant l'accent davantage sur la promotion de l'emploi et moins sur le revenu garanti.
10. L'État accroisse l'importance relative de la promotion de l'emploi et diminue celle du soutien dans ses dépenses, à la lumière des recommandations du groupe paritaire.
11. Le gouvernement fédéral double le budget des activités de formation prévu à l'article 39 de la *Loi sur l'assurance-chômage*.
12. Les provinces collaborent avec le gouvernement fédéral à la réaffectation des dépenses passives du « filet de sécurité » en vue du recyclage de la main-d'œuvre.
13. Le gouvernement fédéral accroisse sensiblement — de 200 à 300 millions de dollars par an — le budget de programmes tels que l'Acquisition de compétences et le programme lié aux Pénuries de main-d'œuvre, ou d'autres mécanismes du même genre qui répondent plus particulièrement aux besoins d'adaptation.
14. Le gouvernement sollicite activement la participation du secteur privé à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des mesures destinées au marché du travail.
15. Le gouvernement, s'inspirant de modèles, établisse une structure semblable à celle du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, qui le conseillerait sur les questions touchant le marché du travail et la formulation de politiques.

Questions précises liées à l'emploi dans le cadre de la mondialisation

Le Conseil recommande que :

1. Le gouvernement fédéral, celui des provinces et des territoires imposent un préavis minimum de licenciement ayant pour objectif d'assurer la plus grande continuité de l'emploi, et prévoyant au moins, pour les employés à plein temps et à temps partiel une période de préavis :
   - de 2 semaines pour tout employeur qui licencie de une à 4 personnes;
   - de 4 semaines pour tout employeur qui licencie de 5 à 9 personnes;
   - de 8 semaines pour tout employeur qui licencie de 10 à 49 personnes;
   - de 16 semaines quand 50 personnes ou plus sont licenciées.

En cas de licenciement collectif, l'employeur devrait fournir aux autorités fédérales, provinciales et territoriales un profil démographique et professionnel complet des personnes licenciées, l'ensemble des mesures d'indemnisation et de réaffectation proposées avec les motifs du licenciement.

2. Le gouvernement fédéral veille, par l'intermédiaire des organismes et des ministères, à ce que les employeurs respectent intégralement les droits d'ancienneté et de retraite et autres droits ou avantages acquis en cours d'emploi dans le cas de fusion, d'acquisition ou de rationalisation.
3. Afin d'harmoniser partout au pays la législation sur les indemnités de départ en cas de fermeture d'usine ou de licenciement permanent, les lois de toutes les juridictions, pour les employés comptant cinq années de service ou plus, prévoient au moins ces indemnités de départ :
   - une semaine de rémunération normale, heures supplémentaires exclues, par année de service, plus des droits pour chaque mois de service, à concurrence de 26 semaines;
   - une prime égale à une demi-semaine supplémentaire par année, pour les travailleurs de 55 ans ou plus, à concurrence de 39 semaines selon le total des années de service et de l'âge.
4. Les indemnités de départ soient exclues du calcul et de la répartition des gains aux fins des prestations d'assurance-chômage.
5. Le gouvernement fédéral étudie les coûts et les avantages de l'application du régime fiscal sur les gains en capital aux indemnités de départ à concurrence de 10 000 $ et mette en pratique les conclusions de cette étude avant décembre 1989.
6. Consommation et Corporation Canada fasse modifier au plus vite la *Loi sur la faillite* afin d'instituer une caisse nationale de protection des salariés qui permettrait aux travailleurs de toucher jusqu'à 4 000 $ quand l'employeur est leur débiteur pour couvrir les salaires, les rémunérations de vacances, les cotisations de retraite et de régimes d'avantages sociaux, et les indemnités de départ non versés.
7. Si une caisse de protection des employés n'était pas instituée, le gouvernement fédéral adopte rapidement une loi accordant la priorité aux demandes d'indemnisation des salariés au moment de la liquidation des biens des employeurs insolvables.
8. Emploi et Immigration Canada, d'accord avec les autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux, et territoriaux, établisse un système de guichet unique afin d'offrir aux travailleurs et aux employeurs des services lorsqu'un licenciement affecte gravement une collectivité.
9. Le gouvernement fédéral soit disposé à consolider au besoin le programme de Développement des collectivités afin de régler les problèmes de celles qui ont besoin d'une aide à l'adaptation par suite de la mondialisation des marchés.
10. Le gouvernement fédéral étudie la situation des travailleurs âgés afin de déterminer si des mesures sont nécessaires pour les aider à retourner au travail.
11. Toutes les provinces et les territoires participent au Programme d'adaptation des travailleurs âgés (PATA).
12. Le gouvernement fédéral et celui des provinces étudie la possibilité d'offrir aux travailleurs âgés qui ne sont pas victimes d'un licenciement collectif une aide analogue à celle que prévoit le PATA.

L'innovation technologique

Le Conseil recommande que :

1. Le gouvernement, en consultation avec l'industrie, fixe des objectifs réalistes de R-D pour chaque secteur d'activité, travaille avec l'industrie pour élaborer des programmes d'action et rende publics les objectifs et les réalisations.
2. Le gouvernement des provinces s'attaque au problème du financement des universités, en particulier pour améliorer les installations scientifiques et techniques.
3. Une attention particulière soit accordée au financement du matériel.
4. Pour les contrats de recherche réalisés par les universités, le parrain (entreprise ou gouvernement) assume les frais généraux.
5. Les entreprises s'engagent très rapidement à rechercher à l'extérieur les technologies disponibles, et à les utiliser.
6. A la lumière de l'évolution de la technologie et des marchés, le gouvernement étudie de façon continue l'efficacité et le financement des programmes qui stimulent les échanges de technologie.
7. Les employeurs, les collèges communautaires et les universités accroissent leur collaboration pour assurer l'adaptation de la machine à l'homme.
8. Le gouvernement incite l'industrie à mettre au point et à diffuser des systèmes de formation en gestion conçus de façon à ce que les employés contribuent à l'innovation technologique.

Fiscalité et financement

Le Conseil recommande que :

1. Tenant compte de toutes les mesures pertinentes touchant l'imposition des revenus et des produits, le gouvernement surveille le caractère concurrentiel du système fiscal afin de s'assurer que grâce à des stimulants appropriés, de nouveaux investissements en capital sont consentis.
2. Le gouvernement surveille le traitement fiscal de l'activité de R-D pour pouvoir offrir, en cas de besoin, plus de stimulants.
3. Le gouvernement évite de remanier sans cesse les règles d'imposition des dépenses de R-D et s'assure que les programmes et les politiques liés sont cohérents.
4. Le gouvernement songe à accroître sa participation dans la R-D par des consultations avec l'industrie grâce à l'attribution judicieuse de marchés publics à l'intérieur des budgets en place; de plus, les dispositions devront être mieux connues du public.
5. Pour aider les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles dans le contexte de la mondialisation, le gouvernement réforme dès que possible la taxe de vente fédérale qui favorise les importations au détriment de la production.
6. Dans les secteurs où une modernisation accélérée sera nécessaire pour répondre aux nouveaux défis et aux possibilités, les besoins des secteurs touchés soient identifiés au moyen du Programme sectoriel des initiatives de concurrence d'Industrie, Sciences et Technologie Canada; le Programme devrait être élargi pour offrir des garanties d'emprunt ou des revenus sans les cas où l'on constate une importante pénurie de capital dans l'industrie.
7. Toute entreprise qui fait, auprès de l'État, une demande d'aide financière soit tenue de déposer un plan de réaffectation du personnel.
8. Le gouvernement compare la facilité d'accès au capital et le coût de celui-ci au Canada, au Japon, et aux États-Unis, en songeant aux impératifs de la compétitivité.

Les barrières entre les provinces

Le Conseil recommande que :

1. Les gouvernements ratifient, dès que possible, la première entente sur la réduction des barrières au commerce interprovincial au chapitre des marchés publics et assure un suivi afin que le changement ait lieu.
2. Les gouvernements s'assurent que des mécanismes efficaces sont mis en place pour promouvoir et contrôler les progrès réalisés dans l'application de cette entente.
3. Les premiers ministres confient au Comité des ministres sur le commerce intérieur la responsabilité de négocier l'élimination des barrières résultant des différentes réglementations provinciales et qui vont à l'encontre du commerce intérieur.
4. Le gouvernement fédéral favorise l'amélioration des normes nationales de formation, dans le cas des compétences qui sont utiles à plus d'un employeur.
5. Les certificats de compétences soient homologuées dans toutes les provinces, en particulier pour les apprentis, les ouvriers et les autres gens de métiers.
6. Lors de l'élaboration de nouvelles normes nationales, le gouvernement fédéral incite les travailleurs et les patrons à jouer un plus grand rôle dans les programmes de formation, de certification des apprentis, des ouvriers et des autres gens de métiers; dans le cas des programmes de recyclage, les innovations technologiques devraient être enseignées.
7. Le gouvernement fédéral et celui des provinces devraient se servir de tous les moyens dont ils disposent pour assurer entre les provinces la mobilité de la main-d'œuvre.

Ouverture sur l'extérieur

Le Conseil recommande que :

1. Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) examine les compétences des délégués commerciaux et des conseillers techniques spécialisés par secteur d'activité en poste à l'étranger chez les grands partenaires commerciaux du Canada et s'assure de leurs fonctions.
2. AECEC amorce un examen des résultats et du bon fonctionnement du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), en particulier pour les États-Unis, afin de s'assurer qu'il répond aux nouveaux besoins des exportateurs.
3. Le gouvernement fédéral et celui des provinces coordonnent mieux leurs programmes de soutien à l'exportation.
4. Le gouvernement fédéral examine les mécanismes de financement des exportations pour s'assurer que les exportateurs canadiens ont accès à un financement concurrentiel.
5. Le secteur privé participe au processus des CCTE/GCSCE et des mécanismes divers afin d'arrêter des plans pour l'exportation.
6. AECEC, en collaboration avec les bureaux pour l'exportation, des provinces et du secteur privé, mette au point et dirige les programmes de formation et de sensibilisation qui visent à stimuler les ventes à l'étranger.
7. AECEC, en collaboration avec Industrie, Sciences et Technologie Canada, Investissement Canada et les provinces, fasse connaître auprès des étrangers, les conditions des investissements au Canada, en insistant sur ceux à caractère technologique.

L'agro-alimentaire

Le Conseil recommande que :

1. Un système de double prix soit institué afin de garantir les approvisionnements en viande de volaille à des prix qui ont cours en Amérique du Nord, et ce, à l'intention des transformateurs secondaires qui ne sont pas compris sur la liste de marchandises d'importation contrôlée (LMIC); le prix de la viande de volaille, dans ce cas, doit être le même au Canada et aux États-Unis.
2. Les offices canadiens de commercialisation du poulet et du dindon tiennent une première rencontre d'ici à six mois avec des représentants des offices de commercialisation des producteurs de volaille, des industries de la transformation primaire et secondaire de la volaille et des organismes provinciaux de surveillance afin d'arrêter un système de double prix; Industrie, Sciences et Technologie Canada et Agriculture Canada devraient faciliter cette consultation.
3. Si un système de double prix n'a pu être adopté, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada augmente les quotas d'importation et mette les produits directement à la disposition des transformateurs secondaires qui ne sont pas visés par la LMIC.
4. Un système de double prix soit institué afin d'assurer aux transformateurs secondaires de produits qui ne sont pas protégés par la LMIC, un approvisionnement suffisant de produits laitiers de base à des prix nord-américains équivalents; les transformateurs secondaires devraient payer le même prix que leurs concurrents américains du secteur des produits laitiers.
5. La Commission canadienne du lait tienne une première rencontre d'ici à six mois avec des représentants des organismes provinciaux de commercialisation des produits laitiers, des industries de transformation primaire et secondaire de produits laitiers et des organismes provinciaux de surveillance afin de définir un système de double prix; Industrie, Sciences et Technologie Canada et Agriculture Canada devraient faciliter cette consultation.
6. Si un système de double prix n'a pu être adopté, les quotas soient augmentés pour l'importation de fromages, et que ces produits soient offerts aux transformateurs secondaires des substances composées de sous-produits laitiers qui ne sont pas inscrits sur la LMIC.
7. Un groupe de travail formé de représentants des gouvernements, des transformateurs et des producteurs soit constitué d'ici à un an en vue d'élaborer des méthodes pour que l'industrie de la transformation des fruits et des légumes achète ses matières premières au même prix que ses concurrents américains. Industrie, Sciences et Technologie Canada et Agriculture Canada devraient s'efforcer de favoriser cette consultation.
8. Les transformateurs soient consultés avant que les normes techniques ne soient harmonisées, par exemple, dans le cas des normes pour les contenants.
9. Les office du blé du Canada vendent le blé aux minoteries canadiennes à des prix calculés d'après ceux que pratiquent aux États-Unis, le même jour, sur les bourses de commerce.
10. Les acheteurs canadiens puissent acheter du blé à terme selon les modalités qui se pratiquent aux États-Unis sur les bourses de commerce le jour de l'achat.

L'industrie viticole

Le Conseil recommande que :

1. Les barrières au commerce entre provinces soient éliminées le plus tôt possible afin de respecter les mesures de rationalisation de l'industrie, et d'améliorer la concurrence en vertu de l'Accord de libre-échange et du GATT.
2. Industrie, Sciences et Technologie Canada mène des consultations avec l'industrie viticole afin d'arrêter un plan qui stimulerait la commercialisation et la publicité.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à votre centre de services à l'entreprise le plus proche. (Voir la liste, dans les premières pages de cette publication.)

The Prospects for Innovation in Canadian Industrial Relations in the 1990s

Fédération canadienne du travail, Anil Verma, université de Toronto
1991

Aperçu

Ce rapport a été préparé pour la Fédération canadienne du travail et le Comité mixte des centres de commerce international. Le postulat de base est que la prospérité future du Canada repose sur des changements dans les relations industrielles et les pratiques de gestion des ressources humaines. Plus particulièrement, le rapport laisse entendre qu'une productivité et une qualité accrues peuvent être réalisées par de nouvelles pratiques de travail comme la participation des travailleurs, la sécurité d'emploi, les plans de partage et les régimes de travail flexibles.

Recommandations

Pour le patronat, l'étude recommande que la direction :

1. Cultive ses relations avec les syndicats avant de proposer ou d'instaurer des innovations.
2. Trouve des moyens de financer des activités qui aideront les deux parties (le syndicat et l'entreprise) à parfaire leurs connaissances des innovations.
3. Recherche des possibilités de travailler avec le syndicat dans des domaines comme la formation, les sondages auprès des employés et la communication avec ces derniers.
4. Négocie avec les syndicats sur la manière d'adapter l'innovation à titre d'essai dans de nouvelles installations.
5. Partage avec les syndicats la gestion des lieux de travail.

Pour les syndicats :

1. Qu'ils se familiarisent avec les innovations et les considèrent favorablement.
2. Qu'ils établissent des liens avec des groupes d'experts indépendants qui peuvent fournir des évaluations des risques et des possibilités liées aux innovations.
3. Qu'ils élaborent un plan de négociation sur les innovations en fonction de la sécurité syndicale, du partage d'information, d'une participation à la conception, de la mise en œuvre des innovations et de la sécurité d'emploi.
4. Qu'ils étudient des possibilités de s'engager dans un travail commun avec la direction dans des domaines comme la formation, des sondages auprès des employés et la communication avec ces derniers.

Pour les gouvernements, que :

1. Les organismes d'État financent des programmes permettant aux parties d'acquérir une meilleure compréhension des innovations compte tenu des problèmes qu'elles soulèvent.
2. Les programmes du gouvernement fournissent des fonds aux syndicats en vue de l'acquisition de connaissances dans divers champs d'innovation; ces fonds serviraient à parrainer la formation du personnel syndical et à permettre aux syndicats d'embaucher des experts-conseils indépendants.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

La Fédération canadienne du travail
Bureau 300
107, rue Sparks
OTTAWA (Ont.)
K1P 5B5
Tél. : (613) 234-4141

Innovation and Canada's Prosperity: The Transforming Power of Science, Engineering and Technology

Institut canadien des recherches avancées
Octobre 1988

Aperçu

Ce rapport part du postulat suivant et le développe : que la prospérité du Canada après les cinq prochaines années dépendra de la capacité d'améliorer le volume de commerce international; ce processus se fera grâce à l'innovation fondée sur les sciences ainsi que sur le choix, la qualité et le prix des produits et services. Pour qu'adviennent les changements nécessaires aux innovations fondées sur les sciences, il faut établir en matière de technologie une stratégie accordant aux éléments suivants la priorité : qualité, polyvalence, main-d'œuvre adéquate, financement correct, répartition des ressources, concentration des ressources, partage de risques et infrastructure du secteur des services. L'avenir du Canada exige que l'on se donne des buts. L'industrie canadienne et ses travailleurs, avec l'appui du gouvernement, doivent prendre la tête en fixant des objectifs, en déterminant les possibilités, en élaborant des politiques et des stratégies pour exploiter les innovations.

Recommandations

Le rapport recommande que :

1. Soit renforcée la capacité des industries canadiennes de faire de la recherche stratégique et appliquée à long terme.
2. Que l'on reconnaisse que seule l'industrie peut imprimer à la recherche appliquée une impulsion à long terme qui déboucherait sur des possibilités commerciales.
3. Si le Canada doit affronter la concurrence mondiale, d'établir un mécanisme de consensus entre les secteurs public et privé. Ce mécanisme suppose que le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces assurent leur rôle, et repose sur la participation des principaux dirigeants de l'industrie, des syndicats, du gouvernement et des universités. Plusieurs des principes qui devraient sous-tendre l'établissement d'un consensus au pays en matière de sciences et de technologie sont présentés dans le rapport.
4. Dans l'établissement de ce consensus au pays, la priorité soit accordée à la définition des indices de qualité de la recherche qui peuvent être utilisés pour orienter les investissements de l'industrie et de l'État vers des plans d'affaires et des stimulants publics, des subventions, des marchés publics et enfin une politique d'orientation des laboratoires de recherche.
5. En raison de la complexité des technologies à mettre en œuvre pour les produits et les systèmes nouveaux, que les entreprises individuelles appartiennent à des réseaux. Ces derniers doivent relier les industries, le gouvernement et les universités pour unifier et stimuler la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement; cela permettra d'améliorer le rôle du Canada dans l'innovation scientifique essentielle à la production de biens et de services commercialisables.
6. En matière de finances, le Canada établisse des stratégies à long terme pour la recherche à risques élevés appliquée à l'industrie. Plus l'échéance de la recherche est lointaine, plus le risque est élevé, et plus il faut de financement public.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

L'Institut canadien des recherches avancées
Bureau 701
179, rue John
TORONTO (Ont.)
M5T 1X4
Tél. : (416) 971-4251

Economic Growth: Science & Technology and Institutional Change in a Global Economy

Richard G. Lipsey, Institut canadien des recherches avancées
Mai 1991

Aperçu

Voici un aperçu du programme de recherches planifié par l'Institut canadien des recherches avancées et non un compte rendu des recherches. Présenté le 7 mai 1991, il propose un inventaire des questions pertinentes. Rien n'a été pris pour acquis.

A la lumière du souci croissant au chapitre des orientations, de la nature et de la viabilité de la croissance économique, l'auteur passe en revue certaines théories sur la croissance économique et leurs points faibles. Le programme de recherches proposé a pour but de mettre à jour les connaissances sur le processus de croissance — des facteurs déterminants de la richesse des pays — et, à partir de là, d'améliorer la théorie pour aboutir à des politiques pertinentes d'expansion. Richard Lipsey soulève des questions qu'il s'agit d'aborder pour comprendre le processus de croissance et le changement technologique, c'est-à-dire :

- la mondialisation;
- la justification du maintien d'un secteur manufacturier;
- les questions liées au besoin de modifier la part que se réservent les industries dans la production;
- le rôle des industries stratégiques;
- l'importance des facteurs clés dans l'activité économique;
- l'importance de la propriété;
- l'importance des institutions;
- une meilleure motivation du personnel;
- l'importance du marché pour le contrôle des entreprises.

Recommandations

D'après l'auteur, la politique officielle devrait :

1. Englober l'économie de marché.
2. Ne pas imiter servilement les Japonais, dont les politiques ont été conçues pour rattraper le temps perdu.
3. Encourager la concurrence.
4. Considérer favorablement le commerce extérieur.
5. Songer à une politique concertée pour Investissement Canada.
6. Examiner minutieusement l'assiette des divers impôts.
7. Ne pas appuyer inconsidérément des consortiums de recherche.

Autres champs de recherche :

1. Examiner et évaluer l'importance de la fabrication.
2. Examiner les particularités du secteur des biens commercialisables.
3. Améliorer les théories actuelles sur l'entreprise.
4. Poursuivre les travaux préliminaires sur la nature du capital et l'augmentation des rendements par des modèles de croissance.
5. Examiner comment les États-Unis ont perdu leur rôle de chef de file.
6. Comparer des pays ayant les mêmes atouts (par exemple, l'Argentine et le Canada en 1930).
7. Analyser les sources de croissance du revenu réel.
8. Examiner la source des revenus.
9. Étudier l'importance de la propriété.
10. Examiner la place de l'investissement étranger direct pour stimuler la concurrence.

11. Étudier les arguments pour et contre l'ouverture du marché canadien à la concurrence étrangère.
12. Étudier ce qui fait qu'une entreprise se maintient devant la concurrence, ou recule.
13. Étudier l'importance des regroupements stratégiques d'affaires.
14. Étudier comment les personnes, les entreprises et les établissements réagissent aux défis.
15. Étudier la motivation des gens.
16. Mettre en évidence les erreurs des politiques actuelles de marché.
17. Étudier les nombreux problèmes liés au financement.
18. Etablir si le facteur temps est plus critique en Amérique du Nord qu'ailleurs au monde.
19. Examiner l'importance des établissements d'État.
20. Étudier les aspects culturels de la compétitivité.
21. Étudier l'effet de la politique officielle sur le tissu social.
22. Étudier le rôle d'un organisme d'examen des investissements.
23. Étudier plus avant l'utilisation de modèles de compétence dans les questions de commerce international et de compétitivité.
24. Étudier l'influence des fluctuations de la conjoncture internationale.
25. Étudier la portée des politiques officielles, et s'assurer de leurs effets.
26. Étudier les succès des politiques scientifiques et industrielles des pays nouvellement industrialisés et de l'Asie du Sud-Est.
27. Étudier la valeur des nouveaux régimes de protection de la propriété intellectuelle.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Institut canadien des recherches avancées
Bureau 701
179, rue John
TORONTO (Ont.)
M5T 1X4
Tél. : (416) 971-4251

Canada at Risk? Canadian Public Policy for the 1990s

Institut C.D. Howe et les personnes nommées ci-dessous
Janvier 1991

Aperçu

Les bouleversements intérieurs et extérieurs mettent à l'épreuve les institutions et les valeurs fondamentales du Canada. Il se peut que les anciennes politiques et structures institutionnelles ne soient pas parfaitement adaptées aux défis actuels. Ce rapport, dont la préparation a été parrainée par l'Institut C.D. Howe, évalue le rôle actuel et futur du gouvernement fédéral à une époque de malaise sans précédent au pays. Cet ouvrage est un recueil d'articles rédigés par **David K. Foot, Richard Simeon, Robert A. Young, Robert Z. Lawrence, Ian A. Stewart, Bruce Doern, Richard Gwyn, Thomas J. Courchene, Harvey Lazar, David McQueen, George Pedersen, John S. MacDonald, William D. Coleman, Robert Paehlke, Robert Evans,** sous la direction de **Bruce Doern** et de **Bryne Purchase.**

L'examen de l'organisation politique et du mode d'action canadiens, au moment où les incertitudes de 1990 tirent à leur fin, met en évidence trois aspects : la philosophie, le facteur temps, et l'étude des mesures appliquées dans plusieurs politiques. Chaque aspect est important; il doit être étudié en soi, et en rapport avec les deux autres, afin d'obtenir le tableau fidèle du Canada au sortir de la précédente décennie, et imprimer une direction pour l'avenir. C'est l'ensemble de ces trois aspects qui donnera un tableau juste du Canada, et qui permettra de dégager les perspectives d'avenir.

Cet ouvrage contient deux analyses fondamentales. La première porte sur les questions et les problèmes principaux auxquels fait face la politique officielle canadienne. Il s'agit de la mondialisation de l'économie qui s'est faite à un rythme effarant. Quels effets a-t-elle eux sur le pays ? Y a-t-il un nouvel ordre des relations entre les états et les marchés ? Le gouvernement a-t-il diminué ses activités alors que les marchés sont en croissance ? Une redéfinition des rôles des gouvernements et des marchés a-t-elle commencé à se dessiner ?

La deuxième analyse qui porte sur plusieurs domaines importants en matière de politiques, brosse une rétrospective des années 80 et des années antérieures et esquisse une prévision pour les années 90. Elle s'intéresse au caractère rhétorique et pratique de la relation entre les politiques économique et sociale. Le point de vue traditionnel sur le commerce et l'économie repose sur la création d'une richesse que la société peut ensuite redistribuer. En ce sens, les marchés et une bonne politique économique sont les forces motrices de la politique sociale. Mais jusqu'à quel point est-ce vrai ? Quelle leçon tirer de nombreux secteurs de politiques à ce sujet, par opposition aux déterminations conventionnelles attachées à cette relation ?

Recommandations

Aucune.

Pour obtenir des renseignements, s'adresser à :

Institut C.D. Howe
125, rue Adélaide est
TORONTO (Ont.)
M5C 1L7
Tél. : (416) 865-1904

Des exemplaires du rapport sont disponibles dans les librairies Renouf.

The Innovative Society: Competitiveness in the 1990s

Institut C.D. Howe
Février 1991

Aperçu

Cette année, la publication intitulée *Policy Review and Outlook* porte plus particulièrement sur la compétitivité du pays et ses liens avec l'innovation et la productivité. Le rapport est l'œuvre de l'analyste principal des politiques de l'Institut, **Bryne Purchase;** les recommandations sont celles de l'auteur. Le thème principal est celui de l'équilibre dans le débat sur la compétitivité. La compétitivité est reliée à la croissance de la productivité et à l'augmentation des revenus réels des Canadiens. Quoiqu'il traite aussi d'équilibre budgétaire, le rapport porte surtout sur les **questions de politiques gouvernementales,** ne mentionnant qu'incidemment le rôle du milieu des affaires, des syndicats et des autres groupes. Selon Bryne Purchase, la clé de la compétitivité est la mise en place de politiques efficaces en matière de commerce, d'investissement et d'innovation. Le thème du « **gouvernement soucieux de compétitivité** » revient constamment.

Il faut un tel gouvernement pour créer des conditions favorables à l'économie et à l'innovation : efficacité dans l'exécution des programmes, dans le choix et la mise en œuvre des instruments politiques ainsi que dans l'établissement des responsabilités fédérales et provinciales. Le rapport constate que la participation du gouvernement a des limites. Il est de plus très critique à l'égard du Conseil du Premier ministre de l'Ontario ainsi que de sa politique industrielle qui choisit des entreprises pour leur accorder des subventions et un traitement spécial.

Le rapport présente 19 recommandations détaillées portant sur la politique en matière de commerce, l'investissement et l'innovation, et il préconise un renforcement des efforts du secteur public visant le climat des affaires (réduction des dépenses; mise en valeur des ressources humaines; réforme et mesures d'efficacité dans le domaine de l'enseignement dans les établissements; soins de santé; accès commercial interprovincial et international, et poursuite de la déréglementation).

Recommandations

L'Institut recommande de :

1. Poursuivre une politique anti-inflationniste stricte par le contrôle de la croissance de la masse monétaire M-1 et M-2.
2. Participer pleinement aux pourparlers commerciaux entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.
3. Améliorer l'accès commercial du Canada dans les prochaines négociations de l'Accord de libre-échange.
4. Restreindre de façon générale le recours aux subventions.
5. Harmoniser la législation sur la concurrence avec les États-Unis pour régler les problèmes des pratiques déloyales de fixation des prix convenus qui relèvent actuellement de la législation antidumping.
6. Faire entrer le bois d'œuvre dans le cadre de l'Accord.
7. Clarifier les questions liées à la fixation des prix du marché intérieur et de la valeur des subventions, y compris les ressources comme l'air et l'eau.
8. Établir un climat commercial propice à l'entreprise multinationale et aux petites entreprises innovatrices.
9. Ne pas décourager les investissements et les prises de contrôle par les étrangers.
10. Poursuivre énergiquement la politique de concurrence.
11. Consolider la politique commerciale cadre et l'infrastructure publique qui profite directement à l'entreprise (propriété intellectuelle, capacité de recherche des universités canadiennes,

installations de télécommunications, bases de données d'information).

12. Régionaliser l'activité en matière d'innovation, y compris la R-D, et l'axer sur des résultats concrets, par exemple, le démarrage de nouvelles entreprises de haute technologie.
13. Examiner en permanence la réglementation financière et la réforme fiscale pour s'assurer que les régimes fiscaux ne défavorisent pas l'entreprise innovatrice.
14. Adopter une approche intégrée pour la formation du capital humain et son adaptation, approche qui assure des investissements durables ainsi que l'appui aux personnes, et non aux établissements ou aux gouvernements.
15. Poursuivre résolument la stratégie de réduction des dépenses de l'État.
16. Renforcer le marché commun canadien et examiner les obstacles à la circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre entre les provinces.
17. Examiner les transferts fédéraux-provinciaux; accroître l'efficacité des dépenses.
18. Mettre au point des programmes et services du secteur public plus efficaces et innovateurs en matière de santé et d'enseignement, par exemple, un programme scolaire de base, des institutions axées sur les résultats, un appui fédéral aux études postsecondaires par des bourses d'études, le passage de l'organisation des soins de santé au paiement pour services rendus vers une structure de soins intégrés.
19. Mettre sur pied, à l'échelon du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux des organismes indépendants d'examen de la réglementation chargés d'évaluer toutes les propositions de règlements.

Pour obtenir des renseignements, s'adresser à :

Institut C.D. Howe
125, rue Adélaide est
TORONTO (Ont.)
M5C 1L7
Tél. : (416) 865-1904

Des exemplaires du rapport sont disponibles dans les librairies Renouf.

The Role of Science and Technology in Economic Development

Geraldine Kenney-Wallace, université McMaster
Automne 1990

Aperçu

Document présenté à la conférence annuelle du Conseil économique des provinces de l'Atlantique sur les stratégies et les options pour l'économie de l'Atlantique dans les années 90; présentation utilisant la carte du réseau sous-marin des fibres optiques comme diagramme de l'économie mondiale. Ce document soutient que les sciences et la technologie, découlant de la R-D, sont la clé de la croissance et du développement économiques, et que la prospérité découle des niveaux d'investissement faits dans des partenariats se partageant les risques à long terme. Cela comprend le travail au sein de regroupements stratégiques entre l'industrie, la recherche, les syndicats, les pouvoirs publics et le secteur de l'enseignement. La R-D n'est pas assez active au Canada, et le pays manque d'ingénieurs et de scientifiques. Pour conserver une industrie novatrice comme celle des télécommunications, les entreprises doivent investir de 7 p. 100 à 16 p. 100 de leur chiffre d'affaires au chapitre de la R-D. Tant vaut l'investissement, tant vaut le rendement d'une économie. L'auteur propose en sommaire sept suggestions pour garantir la prospérité.

Recommandations

Géraldine Kenny-Wallace recommande :

1. D'investir dans les ressources humaines par l'enseignement, la recherche et la formation axés sur les sciences et la technologie.
2. D'investir dans la R-D, c'est-à-dire dans une authentique recherche scientifique et dans la mise au point de produits, ainsi que dans l'innovation manufacturière qui applique plus rapidement les résultats de laboratoire pour faire des prototypes, et mettre les produits sur le marché.
3. D'investir dans des partenariats et partager les risques.
4. D'innover, et ne pas tergiverser.
5. D'améliorer la connaissance des marchés mondiaux.
6. De connaître ses possibilités — cesser d'essayer de tout faire, faire la part entre les investissements de développement économique et ceux qui privilégient une politique sociale.
7. De ne pas céder à une conjecture passagère, même avec l'aval des gouvernements, et toujours adopter une optique à long terme.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Conseil économique des provinces de l'Atlantique
Bureau 500
5121, rue Sackville
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 1K1
Tél. : (902) 422-6516

Programme technologie/économie

Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)
1988

Aperçu

Le Programme de technologie et d'économie (TEP) a été mis en œuvre en 1988 par le secrétaire général de l'OCDE, Jean-Claude Paye, pour adopter une démarche rationnelle sur la façon d'aborder les questions liées à la technologie, afin de mieux connaître la relation entre la technologie et l'économie, et de mieux utiliser la technologie pour la société et la croissance économique.

L'ensemble du TEP a compris la présentation par des experts internationaux de diverses études en une série de neuf conférences internationales tenues de juin 1989 à juillet 1990. La conférence de synthèse a eu lieu à Montréal du 3 au 6 février 1991.

Les conférences étaient centrées sur les thèmes suivants : la croissance économique, l'évaluation de la technologie, les ressources humaines, le changement technologique dans son cadre social, la technologie et l'investissement, la mondialisation de la technologie, la technologie et l'environnement, la technologie et la compétitivité, la technologie et l'économie mondiale.

A la suite de la conférence de Montréal, ce groupe d'experts de l'OCDE, créé pour tirer des recommandations stratégiques du processus du TEP, a présenté son rapport et ses recommandations.

Recommandations

L'OCDE recommande que :

1. Les gouvernements visent à un juste équilibre entre leur soutien aux systèmes de recherche fondamentale (dont les universités et les laboratoires d'État sont l'élément principal) et leur appui à la R-D faite par le secteur des affaires.
2. Les gouvernements accordent plus d'importance aux méthodes de diffusion de la technologie en portant plus d'attention au milieu dans lequel les entreprises fonctionnent, et coordonnent judicieusement les nombreuses composantes de la politique qui peuvent toucher la diffusion. L'OCDE devrait établir les indicateurs principaux s'inspirant du concept d'innovation et de diffusion; ces indicateurs permettraient de formuler des politiques, et évaluer leurs effets.
3. Les gouvernements stimulent et appuient l'évaluation de la technologie, diffusent de l'information et suscitent des discussions publiques sur la technologie.
4. Les gouvernements cherchent à coordonner les politiques en matière d'enseignement, de formation et de marché du travail afin de regrouper, de perfectionner et d'utiliser efficacement les ressources humaines dans le processus d'innovation et de diffusion.
5. L'OCDE approfondisse son travail sur les statistiques et les indicateurs internationaux du perfectionnement des ressources humaines, mettant un accent particulier sur les méthodes d'éducation permanente au pays et sur le départ à l'étranger des scientifiques, des ingénieurs et des travailleurs spécialisés.
6. Les organismes appropriés de l'OCDE s'emploient à élargir la coopération internationale, entre autres mesures, par la reconnaissance mutuelle des lettres de créance, par l'intensification des programmes d'échange en éducation.
7. L'OCDE tente de clarifier la définition de l'investissement incorporé ainsi que son évaluation, et fasse un examen du degré et des effets de l'asymétrie du traitement accordé aux formes matérielle et incorporelle de l'investissement dans les pratiques actuelles.

8. Les gouvernements prévoient les conditions financières, juridiques, réglementaires et concurrentielles nécessaires pour que l'infrastructure stratégique soit continuellement améliorée en regard des besoins et des exigences des utilisateurs.
9. Les gouvernements améliorent leurs administrations en assouplissant leur bureaucratie, et en tirant parti des nouvelles technologies de l'information et des communications.
10. L'OCDE discute de lignes directrices en matière d'appui du gouvernement aux niveaux national ou régional à la recherche faite par les entreprises; il faudrait aussi aborder la question de l'égalité d'accès des entreprises canadiennes et étrangères à la recherche financée publiquement sur une base équivalente, compte tenu que l'accès aux consortiums et aux programmes parrainés par les gouvernements est souhaitable.
11. L'OCDE devrait élargir son analyse afin d'inclure le rôle des facteurs institutionnels, culturels et autres, en expliquant les différences entre les pays sur le plan général du rendement technologique, industriel et économique.
12. L'OCDE encourage et accélère la recherche sur les différences entre les pays au chapitre de la nature et des pratiques de la politique de concurrence.
13. Les gouvernements dans l'esprit des règles actuelles de libéralisation de la circulation des capitaux et de l'Instrument relatif au traitement national, examinent la disparité de la réglementation sur les marchés financiers et pour l'investissement direct, et ce, afin de réduire les tensions.
14. L'OCDE poursuive son travail dans le domaine de la propriété intellectuelle et dans l'établissement de normes; qu'il en soit discuté parmi les organismes relevant de l'OCDE.
15. Des discussions sur une coopération et une coordination internationales accrues dans les grands domaines de la recherche scientifique soient entamées entre les pays de l'OCDE; ce rôle serait déterminé en fonction de la participation de chacun.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Direction de l'innovation technologique
et de la diffusion
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-3499

Government & Corporations in a Shrinking World: Trade & Innovation Policies in the United States, Europe & Japan

Sylvia Ostry
1990

Aperçu

Ce document, — *The Search for Stability Business and Government in an Interdependant World* — publié par le Council on Foreign Relations Press, est le fruit des efforts d'un groupe d'étude du conseil qui s'est réuni six fois entre avril et novembre 1989. Le groupe était formé de cadres de 18 sociétés américaines, européennes et japonaises, de décideurs et d'universitaires. Dans cet ouvrage, Sylvia Ostry fait un tour d'horizon de l'ordre économique international naissant en matière de politiques sur le commerce et l'innovation, et s'attache plus particulièrement aux grandes différences selon lesquelles l'entreprise compose avec le gouvernement pour l'élaboration de politiques, analysant la situation aux États-Unis, dans la Communauté européenne et au Japon. L'auteur prévoit que les frictions et les conflits s'accentueront dans ce groupe, souligne les problèmes naissants et fait certaines recommandations pour remédier aux frictions qui en résulteront. Les recommandations ont trait à des propositions de politique à l'OCDE, au GATT, et au rôle de l'entreprise mondiale.

Recommandations

L'OCDE — Une politique d'innovation

Attendu que la politique d'innovation porte sur une gamme très vaste de programmes publics, l'OCDE, qui regroupe des compétences dans tous les secteurs, constitue le point de départ logique d'un projet d'analyse et de proposition de politiques. Les objectifs de cette initiative seraient les suivants :

1. Examiner le corpus théorique et appliqué sur les « industries stratégiques » dans le but d'arriver à un consensus sur la méthode pour élaborer des politiques.
2. Analyser les trois composantes de cette politique — commerce, R-D et structure des marchés d'abord dans le groupe de départ, afin de mettre en lumière les conséquences que peuvent avoir des politiques sensiblement différentes sur le rendement de l'industrie et du commerce.
3. Faire des recommandations pour une intervention à court terme (pour dissiper les frictions entre les pays) et mettre en œuvre un processus à plus long terme de convergence des politiques.

LE GATT — Antidumping et sauvegardes

La réforme du GATT devrait consister à éliminer les interprétations unilatérales en relâchant les dispositions du code qui ont permis cette prolifération d'interprétations ou en les expliquant et en les rendant plus spécifiques.

1. Pour les procédures, le code du GATT devrait contenir une disposition particulière sur le contournement, une règle uniforme sur l'origine, une disposition pour s'assurer que les utilisateurs sont représentés aux audiences, et une règle sur la divulgation de l'information.
2. Quant à la substance, il faudrait ajouter des dispositions claires et spécifiques pour définir le dumping (c'est-à-dire la détermination de la valeur marchande à l'étranger), les prix à l'exportation, les redressements permettant de les comparer l'un à l'autre et le calcul de la marge permise de dumping.
3. Comme mesure de sécurité légitime, l'on pourrait prévoir une procédure spéciale d'intervention rapide pour les récidivistes et ce, afin de régler les différends dans des secteurs particuliers.

4. Une méthode de surveillance et de règlement des différends devrait être établi dans le code du GATT.
5. Il faudrait instituer une nouvelle disposition de sauvegarde du *juste* prix.

Les rondes périodiques de négociations devraient être remplacées par un système permanent de négociation et de surveillance de l'économie internationale et de règlement des problèmes particuliers.

Les sociétés mondiales

Un système multilatéral d'échanges pour la communauté internationale assurerait la stabilité. En fait, l'érosion du GATT a réduit cet avantage fondamental du système. En fin de compte, les sociétés multinationales ont tout à gagner de cette levée de l'incertitude. La création d'une table ronde commerciale mondiale pour collaborer avec les gouvernements et le GATT lors des négociations en 1991 permettrait de mieux servir leurs intérêts à long terme.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Council on Foreign Relations Press
58 East 68th Street
NEW YORK, N.Y. 10021
U.S.A.
Tél. : (212) 734-0400

Le Canada à la croisée des chemins. Les nouvelles réalités concurrentielles

Michael E. Porter, université Harvard
Octobre 1991

Résumé

En 1990, Michael E. Porter, professeur d'administration des affaires à la Harvard Business School, a publié un ouvrage important, intitulé *The Competitive Advantage of Nations*, dans lequel il élabore un cadre conceptuel relativement simple, mais très bien accueilli soit le *losange* des facteurs clés qui déterminent les atouts d'un pays. Le livre contient également les résultats de son étude internationale détaillée sur la compétitivité, qui porte sur la performance de dix pays (mais ne comprenait pas le Canada).

En 1991, le gouvernement fédéral a parrainé en collaboration avec le Conseil canadien des chefs d'entreprises un étude importante sur la compétitivité du Canada. Cette étude répète l'analyse que le professeur Porter a utilisée dans *The Competitive Advantage of Nations*, sous réserve d'un certain nombre de corrections apportées à son modèle et qui étaient nécessaires pour traduire certaines caractéristiques uniques de l'économie canadienne, soit l'importance des capitaux étrangers dans l'industrie canadienne, l'effet dominant du marché américain et l'Accord de libre-échange.

L'étude sur le Canada comprend un examen de 25 secteurs industriels donnés (voir l'annexe I) et une étude des aspects clés des politiques officielles, y compris l'enseignement et la formation, les sciences et la technologie, la réglementation environnementale et autres, la politique des marchés publics et de la concurrence.

Recommandations

Répercussions sur les entreprises canadiennes

1. Évaluer le *losange* du Canada
   - Utiliser le cadre de travail proposé par Michael Porter pour examiner les forces, les faiblesses et les perspectives d'avenir de toute entreprise et ce qui la menace.
2. Acquérir des avantages axés sur l'innovation
   - Réorienter votre stratégie en passant à des produits différenciés et à transformation plus poussée
3. Réorienter vers des domaines de pointe
   - Rationaliser des gammes de produits.
   - Réévaluer le degré d'intégration verticale.
   - Abaisser le degré de diversification.
4. Améliorer le *losange* du Canada
   - Investir davantage dans le perfectionnement des ressources humaines.
   - Établir des liens plus étroits avec les établissements d'enseignement.
   - Améliorer le développement et l'adoption des technologies.
   - Transformer les associations sectorielles pou faciliter la création de facteurs clés.
   - Consolider la situation des fournisseurs canadiens.
   - S'efforcer de se développer et de répondre aux besoins d'acheteurs canadiens exigeants.
   - Établir des rapports avec des entreprises installées au Canada dans des industries secondaires.

- Développer des relations industrielles centrées sur la productivité.
- Recourir davantage à la gratification du rendement.

5. Adopter des stratégies plus globales :
   - Répondre aux besoins des acheteurs les plus exigeants à l'étranger.
   - Tirer parti des capacités des fournisseurs et ce, à l'échelle mondiale.
6. Définir un mandat d'exclusivité nord-américaine ou mondiale :
   - Les filiales étrangères devraient obtenir un mandat de fabrication pour une ligne de produit particulière et exercer toutes les activités dérivées au Canada.
7. Redéfinir les rapports avec l'État :
   - Au lieu de chercher à obtenir la protection et le soutien du gouvernement, coopérer avec le gouvernement afin que la R-D, la formation et l'enseignement correspondent davantage à la réalité économique.

Répercussions sur la main-d'œuvre

1. Mettre l'accent sur la productivité
   - Les syndicats devraient exercer des pressions en faveur de l'enrichissement et de l'assouplissement des tâches, et appuyer des systèmes d'avancement fondés sur la formation et le mérite.
2. Améliorer les compétences
   - Les syndicats devraient collaborer davantage avec les chefs d'entreprise pour améliorer les compétences de leur personnel et leur formation.
3. Instaurer des relations industrielles plus coopératives
   - Les syndicats devraient encourager l'utilisation des techniques de pointe et la participation aux changements qui sont apportés aux organisations.

Répercussions sur les pouvoirs publics

1. Quelques principes généraux
   - Encourager l'adaptation et l'amélioration.
   - Réduire au minimum les interventions directes.
   - Recourir aux stimulants plutôt qu'aux subventions.
   - Repenser les politiques sociales.
   - Améliorer la coordination intergouvernementale des politiques publiques.
   - Maintenir une politique d'ouverture à l'investissement étranger.
   - Favoriser un contexte macroéconomique sain et stable en complément à d'autres initiatives.
2. Priorités dans des domaines particuliers

   État des facteurs
   - Investir dans l'enseignement et l'acquisition de compétences spécialisées.
   - Mieux cibler le développement technologique et accélérer sa diffusion.
   - Accélérer la réforme de la réglementation dans les secteurs reliés à l'infrastructure.
   - Consolider les mesures d'économie et de renouvellement des ressources naturelles.

État de la demande

- Repenser la politique des marchés publics.
- Adopter des normes réglementaires rigoureuses et prospectives.

Activités liées et de soutien

- Veiller à ce que les programmes et les politiques appliqués dans tous les domaines soient compatibles avec le développement de facteurs industriels clés plus solides.
- Mettre en œuvre des politiques qui s'appuient sur les atouts régionaux connus.
- Mettre l'accent sur le développement de secteurs spécialisés.

Stratégie et structure des entreprises, rivalité

- Offrir aux particuliers et aux entreprises des stimulants plus intéressant pour investir et s'améliorer.
- Augmenter les efforts afin d'accroître la rivalité entre les entreprises.
- Prendre des mesures décisives pour rétablir un environnement macroéconomique favorable.

Répercussions sur la population

- Les Canadiens doivent mieux comprendre les fondements de leur prospérité passée et se rendre compte de la dégradation de l'ordre auquel ils étaient habitués.
- Au lieu de se complaire dans le passé, les Canadiens doivent adopter le nouveau modèle de compétitivité qui déterminera la prospérité future de leur économie. Ils doivent s'adapter à ce nouveau modèle à titre d'employés, de chefs, d'électeurs et de membres de leur collectivité.

Vous pouvez obtenir des exemplaires du résumé et du rapport en communiquant avec :

Le Conseil canadien des chefs d'entreprise
Bureau 806
Centre Banque Royale
90, rue Sparks
Ottawa (Ont.)
K1P 5B4
Téléphone : (613) 238-3727
Télécopieur : (613) 236-8679

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements sur ce sujet ainsi que des exemplaires du résumé, veuillez communiquer avec un des centres de services à l'entreprise dont vous trouverez la liste dans les premières pages de ce document.

ANNEXE — Industries choisies

Michael E. Porter, université Harvard

Aluminerie
Assurance-vie
Aviation commerciale régionale
Commutateurs centraux de bureau
Contrats géophysiques
Électricité
Équipement de radiothérapie
Explosifs industriels
Génie-conseil
Gestion des déchets
Logements préfabriqués
Montage d'automobile
Nickel
Papier journal
Pâte et papier — Biens d'équipement
Pâte commerciale
Patins à glace
Pièces détachées d'automobile
Poisson de fond de l'Atlantique
Produits biologiques et vaccins
Simulateurs de vol
Styrène
Transformation de la viande de bœuf
Transport en commun urbain
Whisky

La technologie et l'innovation au Canada : appel à la mobilisation générale

Robert Richardson, Conférence nationale sur la technologie et l'innovation
1989

Aperçu

En 1988, le Premier ministre convoquait la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation; par la suite, cinq conférences régionales ont eu lieu dans tout le Canada. La brochure *La technologie et l'innovation au Canada : Appel à la mobilisation générale*, préparée par Robert Richardson, directeur des conférences, présente une synthèse des délibérations tenues lors des conférences nationale et régionales. S'y trouve également un certain nombre de recommandations.

A la Conférence nationale sur la technologie et l'innovation, l'enjeu consistait à savoir comment inciter le secteur privé au Canada à recourir à la technologie et à l'innovation pour améliorer la compétitivité du pays. Les cinq principaux obstacles freinant la technologie et l'innovation au Canada ont été cernés : l'absence de chefs de file; le manque de capital-risque; le désintérêt pour le lieu de travail; l'organisation de l'enseignement; le manque de sensibilisation de l'opinion publique à l'importance et à l'incidence grandissantes de la technologie et de l'innovation.

Recommandations

1. Le dynamisme des entreprises — gérer l'apport technologique dans les entreprises canadiennes
   - Les sociétés canadiennes devraient réévaluer leurs plans d'affaires à long terme à la lumière des changements qui ont lieu constamment sur les marchés internationaux et du rôle de plus en plus prépondérant que jouent la technologie et l'innovation dans la compétitivité.
   - Les cadres supérieurs devraient chercher à toute force les moyens d'utiliser la technologie et l'innovation pour créer un avantage concurrentiel.
   - Les entreprises devraient faire participer les responsables de la technologie et de la R-D à leur processus de planification stratégique.
   - Les entreprises devraient reconnaître le rôle essentiel que jouent la technologie et l'innovation dans la recherche de l'excellence.
   - Les grandes entreprises devraient ouvrir des bureaux et créer des réseaux chargés de découvrir les petites entreprises canadiennes novatrices qui pourraient devenir des fournisseurs et des sous-traitants.
   - Le gouvernement et l'industrie devraient coopérer pour consolider le marché et offrir aux entreprises des services de renseignements sur la technologie.
   - Les gouvernements devraient adopter des programmes de subventions salariales pour inciter les PME à embaucher des scientifiques et des ingénieurs.
2. L'investissement et le financement
   - Au cours des cinq prochaines années, les gouvernements devraient chercher à créer au Canada un climat plus favorable à l'investissement au chapitre de la technologie et de l'innovation que celui qui existe dans les autres pays industrialisés.
   - Le gouvernement fédéral devrait repenser la fiscalité en faveur de l'investissement en capital-actions.
   - Le rapport entre les retombées et les risques des investissements en technologie de pointe ou améliorée devrait être rendu plus intéressant.
   - Il conviendrait d'introduire une forme de mise en commun au sein des marchés boursiers, en y faisant éventuellement participer le secteur des assurances, pour mieux répartir les investissements à risque.

- Les marchés boursiers au Canada devraient dresser une liste et un catalogue distincts des entreprises de technologie de pointe. Cela pourrait avoir un effet particulièrement heureux sur les marchés régionaux, comme celui des Prairies, qui ne sont guère associés aux entreprises de pointe. Le régime d'épargne-actions du Québec offre un excellent exemple de soutien à la R-D en technologie de pointe par l'intermédiaire des marchés boursiers.
- Les gouvernements des provinces devraient formuler des mesures et créer des programmes fiscaux visant à favoriser la R-D tout en préservant, pour les investisseurs, un certain élément de risque.
- La définition actuelle de la R-D à des fins d'impôt et d'échange de la technologie est trop restreinte et devrait être revue.
- La politique du gouvernement fédéral en matière de propriété intellectuelle devrait être modifiée pour aider le secteur privé. Par exemple, les centres de recherche et les laboratoires d'État devraient pouvoir s'associer à l'industrie sans que tous les droits de propriété reviennent à l'État; lorsque la propriété intellectuelle revient normalement à l'État, le secteur privé pourrait conserver la propriété intellectuelle moyennant redevances s'il a contribué à la mise au point de technologies.
- Les gouvernements devraient se servir de leur pouvoir d'achat pour faciliter la mise en place de compétences technologiques au Canada en faisant office de clients fiables et patients auprès d'entreprises nouvelles, et en sous-traitant des projets de recherche pour élargir les horizons des entreprises canadiennes.
- Les gouvernements devraient contribuer à l'innovation en facilitant l'accès à l'information, par exemple en créant un centre d'information scientifique et technologique auquel l'industrie s'adresserait pour obtenir de l'information.
- Le gouvernement fédéral devrait envisager, au cours des dix prochaines années, l'établissement d'objectifs sectoriels en R-D au Canada avec des associations du secteur privé.

3. Le milieu de travail
   - Tout en reconnaissant que les syndicats doivent participer au changement technologique, l'industrie canadienne devra mettre au point de nouvelles méthodes de gestion pour s'adapter à ce changement, méthodes qui insisteront sur la mise au point des compétences des employés et des programmes de recyclage. L'industrie devrait considérer que la part des bénéfices qu'elle consacre à la formation représente un investissement dans la compétitivité.
   - L'industrie devrait participer à la planification, au financement et au lancement des programmes d'enseignement et de formation, notamment des programmes de coopération.
   - Les entreprises devraient établir des plans de gestion des changements technologiques qui tiennent compte des incertitudes liées au milieu de travail.
   - Industrie, Sciences et Technologie Canada devrait s'orienter sur la gestion de ressources humaines en mesure d'affronter les changements technologiques et la compétitivité de l'industrie canadienne.

- L'industrie devrait élaborer de nouvelles techniques de gestion du changement technologique et encourager les employés à innover.
- Il conviendrait de créer un centre d'excellence qui examinerait les retombées sociales de ces changements et la manière dont ceux-ci peuvent être contrôlés au mieux de l'intérêt du pays.

4. L'enseignement et la formation
   - Tous les secteurs devraient reconnaître que l'apprentissage est un processus continu. Les stages devraient être considérés comme faisant partie intégrante de l'enseignement, et de même le recyclage, pour les activités professionnelles. L'expérience paraprofessionnelle des étudiants devrait être mieux reconnue.
   - L'industrie devrait envisager de détacher des enseignants pour leur permettre de suivre des stages dans le secteur privé.
   - Les gouvernements devraient créer des commissions consultatives industrielles chargées d'examiner les programmes scolaires, le financement des écoles, la formation des enseignants, et autres, dans le but de susciter chez tous un intérêt pour les sciences, la technologie et l'innovation.
   - Le Canada devrait envisager d'uniformiser les examens à l'échelle du pays. Bien que ce point de vue n'ait pas fait l'unanimité, l'accord s'est fait dans l'ensemble sur l'utilité de ces examens, à condition d'y joindre d'autres contrôles.
   - Les entreprises devraient aider les étudiants à reconnaître l'utilité que présentent les sciences et la technologie en participant, par exemple, à des programmes de parrainage scolaire, d'enseignement en collaboration, d'internat et à des comités consultatifs.
   - Les entreprises devraient établir un programme de préceptorat permettant aux étudiants moyens de travailler aux côtés d'un employé; cela contribuerait à motiver les étudiants et à susciter chez eux un intérêt pour les sciences là où les méthodes traditionnelles d'enseignement ont échoué.
   - Des subventions spéciales à la formation devraient être offertes aux PME.
   - Les universités devraient favoriser les études pluridisciplinaires chez les étudiants et la collaboration entre professeurs; elles devraient offrir des bourses d'études aux enseignants des écoles élémentaires et secondaires pour qu'ils s'inscrivent à des cours de sciences sanctionnés par des diplômes.
   - Il faudrait accorder une plus grande attention aux congés sabbatiques, aux projets communs de R-D et à d'autres initiatives afin de resserrer les liens entre l'industrie et les universités.
5. Pour une culture scientifique et technologique
   - Il conviendrait de créer un groupe de travail où les secteurs et les provinces seraient représentés afin de mettre en application les idées proposées lors des conférences nationale et régionales.
   - L'industrie, la presse et les gouvernements devraient conjuguer leurs efforts pour préparer et diffuser des articles portant sur :
     - les réussites de l'innovation technique dans l'industrie;
     - les applications et les progrès scientifiques et technologiques intéressants;
     - les mille et une façons dont la technologie touche la vie quotidienne.

- Les grands projets scientifiques, tels le programme des frégates et le programme spatial, devraient comporter un volet de sensibilisation du public.
- Les écoles élémentaires et secondaires devraient offrir des cours axés sur l'épanouissement de l'esprit d'entreprise et le goût des sciences. Des prix devraient également récompenser ceux qui, à l'école élémentaire, se sont distingués dans le domaine des sciences; ces prix devraient être décernés pendant toute la durée des études, jusqu'au niveau postsecondaire afin de continuer à encourager les élèves.
- L'industrie devrait sensibiliser davantage le public, par exemple, grâce à des programmes comme le parrainage d'une école afin de souligner l'importance des sciences dans la vie. Les projets couronnés de succès, tel celui de Shad Valley, devraient faire l'objet de plus de publicité.
- Les entreprises devraient être incitées à nommer un plus grand nombre de scientifiques et d'ingénieurs à des postes de responsabilité ou aux conseils d'administration.
- Le gouvernement fédéral devrait poursuivre une campagne de sensibilisation de l'opinion publique sur les sciences et la technologie au Canada.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Centre de distribution des publications
Direction générale des Communications
Industrie, Sciences et Technologie Canada
2e étage, Tour ouest
235, rue Queen
OTTAWA (Ont.)
K1A 0H5
Tél. : (613) 995-8900

Visions nouvelles pour l'entreprise canadienne : stratégies pour la compétitivité dans une économie mondiale

Alan Rugman et Joseph D'Cruz, Kodak Canada Inc.
1990

Aperçu

En 1990, Kodak Canada Inc. a demandé aux professeurs Rugman et D'Cruz d'élaborer une stratégie visant à améliorer la compétitivité du Canada. S'inspirant de plusieurs études traitant de compétitivité, les auteurs proposent leurs recommandations aux grands commis de l'État ainsi qu'aux dirigeants des secteurs de la politique, des affaires, des médias et des syndicats. Bien que l'étude ne comporte pas de recherche originale, elle est un exposé utile visant à orienter le gouvernement et le milieu des affaires vers la mise en œuvre de politiques axées sur la compétitivité du Canada.

Les auteurs présentent la position du Canada en 1989 selon le *World Competitiveness Report*, ensuite un examen de la carte industrielle du pays. Selon cet indice, le Canada a bien fait, mais il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. Il n'est pas étonnant de constater que les industries primaires et secondaires, de même que celles de l'automobile et des pièces, sont compétitives. Les auteurs soutiennent que la mondialisation croissante fait pression non seulement sur les biens et les services faisant l'objet d'échanges, mais aussi sur d'autres industries. Les auteurs soutiennent que la compétitivité est importante pour le secteur des services tout autant que pour le secteur manufacturier et s'opposent aux solutions simplistes, comme l'augmentation des dépenses en R-D, un taux de change plus faible et la réduction du déficit pour améliorer la compétitivité. Enfin, les auteurs s'opposent aux politiques qui favorisent des industries particulières comme celles de la haute technologie.

Recommandations

Dans les grandes lignes, les auteurs défendent un marché libre où le gouvernement assure l'infrastructure et le climat économique.

1. Réduire les déficits budgétaires, ce qui conduirait à assouplir la politique monétaire. Selon les auteurs, le pouvoir fédéral a cédé aux groupes de pression qui ont réclamé des programmes sociaux coûteux.
2. Augmenter la concurrence. Faire disparaître les barrières dans des secteurs comme les brasseries, les textiles et certains produits agricoles. Éliminer la protection offerte aux industries qui se dérobent à l'Accord de libre-échange.
3. Équilibrer le soutien entre le secteur des services et le secteur manufacturier.
4. Garder la R-D dans la ligne de mire. Résister à toute politique qui propose des objectifs à la R-D. Le Canada devrait s'efforcer de devenir un utilisateur de classe internationale de R-D, et non tenter sans profit de dépenser plus que les autres.
5. Réduire l'ingérence du gouvernement dans les affaires, soit dans tous les domaines d'activité, depuis la déréglementation jusqu'à la production de biens et de services.
6. Améliorer l'enseignement et la formation, ce qui suppose une réforme en profondeur de tout le système scolaire. L'apprentissage des affaires est peu apprécié et les écoles ont souvent des préjugés contre elles. Les auteurs demandent également une meilleure formation en gestion à l'université.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Kodak Canada Inc.
10 Newgale Gate, N° 4
SCARBOROUGH (Ont.)
M1X 1C8

Aller de l'avant pour améliorer la compétitivité internationale du Canada

Alan Rugman et Joseph D'Cruz, Kodak Canada Inc.
1991

Aperçu

Cette étude, faite en 1991, et commandée par Kodak Canada Inc. rend compte des progrès du Canada en matière de compétitivité depuis la publication, en 1990, d'un ouvrage semblable des mêmes auteurs. L'étude s'adresse à tous autant le secteur privé que le secteur public. Le document s'inspire de travaux précédents et présente une analyse axée sur l'encouragement à la compétitivité. Préoccupés par le rendement du Canada au cours de la dernière année, les auteurs recommandent la convocation d'une conférence pancanadienne sur la question.

Tout d'abord, les professeurs Rugman et D'Cruz constatent que le Canada perd du terrain au chapitre de la compétitivité depuis un an. Ils démontrent ensuite que l'efficacité du secteur manufacturier dépend étroitement de la compétitivité dans le secteur des services. Puis, ils présentent le centre de leur analyse à l'aide d'un *losange* de Porter modifié qu'ils appliquent à dix *grappes stratégiques*. Enfin, les auteurs insistent sur le fait que la compétitivité suppose un changement dans la mentalité de l'entreprise si l'on veut favoriser la qualité, la participation des employés et un resserrement des liens avec la clientèle.

Recommandations

En plus de demander la convocation d'une conférence pancanadienne sur la compétitivité, les auteurs soutiennent que :

1. Toute restructuration politique ou des institutions doit tenir compte de leurs effets sur la compétitivité.
2. Tous les organismes doivent adopter des attitudes qui encouragent le changement et l'adaptation.
3. La compétitivité du Canada doit être examinée par le biais d'un cadre de Porter qui reconnaisse l'influence d'un *losange nord-américain*.
4. Le secteur des services doit être examiné par le biais d'un tel losange et que son efficacité soit évaluée en regard des normes internationales.

Pour obtenir des renseignements ou des exemplaires du rapport, s'adresser à :

Kodak Canada Inc.
10 Newgale Gate, N° 4
SCARBOROUGH (Ont.)
M1X 1C8

Annexe I

Thème principal

	Formation	Sciences et technologie	Recherche d'investissements	Marché intérieur	Commerce	Autres
Association canadienne de technologie de pointe, Chambre de commerce du Canada et Conseil des sciences du Canada						
Initiatives locales, succès mondial : rapport de la table ronde sur la politique technologique nationale de 1989	✔	✔	✔			
Association des manufacturiers canadiens						
Bâtir une économie agressive : oser relever le défi de la concurrence	✔	✔	✔	✔		
L'indice canadien de compétitivité	✔	✔	✔		✔	
Canada 1993 : Offensive pour la création d'un marché unique au Canada				✔		
Chambre de Commerce du Canada						
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'accès au capital de risque	✔		✔			
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'enseignement et la formation	✔					
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'entrepreneurship			✔			
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'exploitation du changement	✔	✔	✔			
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur la technologie et l'entreprise canadienne		✔				
Rapport du groupe de travail *Objectif 2000* sur l'environnement				✔		
Positions sur des questions nationales sélectionnées 1988, 1989 et 1990	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Positions sur les questions nationales et internationales sélectionnées 1991	✔	✔	✔	✔	✔	
Comité consultatif national des sciences et de la technologie						
Rapport du Comité du CCNST sur l'industrie	✔	✔	✔			
Rapport du Comité du CCNST sur le défi lancé au secteur privé	✔	✔				
Rapport du Comité du CCNST sur le développement des ressources humaines	✔					
La compétitivité selon le CCNST : l'heure des choix	✔	✔				
Rapport du Comité du CCNST sur le financement de l'innovation industrielle			✔			✔
Rapport sur les sciences et la technologie, l'innovation et la prospérité : le virage nécessaire	✔	✔		✔		
Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie, et du développement régional et du Nord						
Le Canada doit être compétitif		✔	✔		✔	✔
Conference Board du Canada						
La mondialisation des marchés : les Canadiens sont dans la course				✔	✔	
Liens stratégiques entre la technologie, l'innovation et les relations de travail		✔				
Conseil canadien des chefs d'entreprises						
Priorités économiques canadiennes : défis et opportunités	✔	✔	✔	✔	✔	✔

	Formation	Sciences et technologie	Recherche d'investissements	Marché intérieur	Commerce	Autres
Conseil des sciences du Canada						
Un coup sûr : la politique industrielle du Canada en matière de sciences et de technologie, étude de documentation 55		✔				
Conseil du premier ministre de l'Ontario						
Concurrencer dans la nouvelle économie globale	✔	✔	✔		✔	✔
Formation et adaptation des travailleurs pour la nouvelle économie mondiale	✔					
Conseil économique du Canada						
La conférence Perspective 2000	✔				✔	
L'Adaptation à la concurrence internationale					✔	
La relance locale : pour une approche communautaire du développement économique : rapport de synthèse						✔
L'emploi au futur : tertiarisation et polarisation	✔					✔
Une décennie de transitions (27e exposé annuel)	✔	✔	✔	✔		✔
Coopers & Lybrand (Canada)						
Le Canada à l'heure de la mondialisation				✔	✔	✔
Crispo, John						
Can Canada Compete?		✔	✔			✔
de Grandpré, A. Jean						
S'Adapter pour gagner	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Fédération canadienne du travail						
The Prospects for Innovation in Canadian Industrial Relations in the 1990s	✔	✔				
Institut canadien des recherches avancées						
Innovation and Canada's Prosperity: The Transforming Power of Science, Engineering and Technology		✔	✔			
Economic Growth: Science & Technology and Institutional Change in a Global Economy		✔	✔	✔	✔	
Institut C.D. Howe						
Canada At Risk? Canadian Public Policy for the 1990s					✔	
The Innovative Society: Competitiveness in the 1990s	✔	✔	✔	✔	✔	
Kenny-Wallace, Geraldine						
The Role of Science and Technology in Economic Development	✔	✔			✔	
Organisation pour la coopération et le développement économiques						
Programme technologie/économie	✔	✔		✔		

	Formation	Sciences et technologie	Recherche d'investissements	Marché intérieur	Commerce	Autres
Ostry, Sylvia Government & Corporations in a Shrinking World: Trade & Innovation Policies in the United States, Europe & Japan		✔			✔	
Porter, Michael E. Le Canada à la croisée des chemins. Les nouvelles réalités concurrentielles	✔	✔		✔	✔	✔
Richardson, Robert La technologie et l'innovation au Canada	✔	✔	✔	✔		
Rugman, Alan M. et D'Cruz, Joseph R. Visions nouvelles pour l'entreprise canadienne : stratégies pour la compétitivité dans une économie mondiale	✔	✔		✔	✔	✔
Aller de l'avant pour améliorer la compétitivité internationale du Canada						✔

HF1479/.0914
Canada. Industrie, science
Aperçu de certaines études
sur la prospérité et la
BSKQ c. 1 aa ISTC

DATE DUE - DATE DE RETOUR

ISTC 1551 (2/90)

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
50304

Canada